



- Abaxial** (adj) : qualifie la partie d'un organe la plus éloignée de l'axe qui la porte. Syn. : **dorsal**. Ant. : **adaxial**.
- Abiéticole** (adj) : désigne une espèce s'épanouissant sous les sapins.
- Abortif** (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui peut agir négativement sur une grossesse.
- Abscission** (nf) : processus préparatoire à la chute des feuilles, fleurs ou fruits, traduit essentiellement par la différenciation d'une zone de cellules subérisées à la base du pétiole d'une feuille ou du pédoncule d'une fleur ou d'un fruit.
- Abyssale** (adj) : qualifie une plante orophile, donc de haute montagne, trouvée anormalement à fort basse altitude.
- Acanthocarpe** (adj) : qualifie un fruit hérissé de fortes épines.
- Acarpe** (adj) : qualifie une plante dépourvue de fruits, qui ne produit pas ou plus de fruits.
- Acaule** (adj) : se dit d'une plante n'ayant pas de tige apparente.
- Accombant** (adj) : qualifie un embryon dont la racine est accolée au bord des deux cotylédons.
- Accommodat** (nm) : ensemble des modifications morphologiques non héréditaires que présente une plante, sous l'influence d'un milieu dont les caractères s'écartent de la normale pour l'espèce.
- Accrescent** (adj) : qualifie un organe qui continue à croître après la floraison et la fructification.
- Acétabulé** (adj) : en forme de coupe ou de soucoupe.
- Achlamydé** (adj) : qualifie une fleur dépourvue de périanthe, sans corolle ni calice.
- Aciculaire** (adj) : ayant l'aspect d'un aiguillon mince et raide.
- Acicule** (nm) : petit aiguillon raide et ordinairement droit. Adj. : **aciculé**.
- Aciculifolié** (adj) : qualifie une plante munie de feuilles sous forme d'aiguilles.
- Acidicline** (adj) : qualifie une espèce poussant sur un substrat légèrement acide.
- Acidiphile** (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou exige un substrat acide à pH < 5. Ant. : **basiphile**, **neutrophile**.
- Acmé** (nm) : point culminant, sommet.
- Acotylédone** (adj) : désigne les plantes sans cotylédons et se reproduisant par des spores.
- Acro-** : préfixe indiquant un rapport avec la partie la plus élevée.
- Acrocarpe** (adj) : qualifie des mousses dont les archégonies sont situés au sommet de la tige.
- Acrofuge** (adj) : qualifie le développement d'organes par apparitions successives du sommet vers la base de l'axe.
- Acrogamie** (nf) : type de fécondation d'un ovule dont le micropyle est obturé par les téguments.
- Acropète** (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs, rameaux) s'effectuant de la base vers le sommet.
- Acroscopique** (adj) : désigne la portion de subdivision du limbe d'une feuille pennée ou d'une fronde, dirigée vers l'apex de celle-ci. Ant. : **basiscopique**.
- Acrotone** (adj) : qualifie un rameau dont le développement des bourgeons axillaires est d'autant plus important qu'il est situé à proximité du bourgeon apical.
- Actinomorphe** (adj) : qualifie une fleur ayant plusieurs plans de symétrie axiale, dit en étoile. Ant. : **zygomorphe**.
- Actinorhizienne** (adj) : qualifie une plante capable de vivre en symbiose avec un actinomycète, eubactérie fixatrice d'azote.
- Actinostèle** (nf) : stèle dont la colonne ligneuse centrale côtelée, a un contour étoilé en section transversale.
- Aculéole** (nm) : désigne un aiguillon très petit.
- Acumen** (nm) : pointe fine et allongée terminant un organe, souvent une feuille ou un pétale. Adj. : **acuminé**.
- Acuolaire** (adj) : qualifie un poil ayant l'aspect d'un aiguillon très fin.
- Acutilobé** (adj) : qualifie le limbe d'une feuille dont les lobes sont pointus, presque piquants.
- Acyclique** (adj) : qualifie une fleur dont les pièces florales s'insèrent sur le réceptacle en disposition spiralée.
- Adaxial** (adj) : qualifie la partie d'un organe tournée en direction de l'axe qui la porte. Syn. : **ventral**. Ant. : **abaxial**.
- Adelphe** (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont soudées par leurs filets.
- Adhérent** (adj) : qualifie un organe, ou une partie de cet organe, soudé entièrement ou partiellement avec une formation voisine.
- Adné** (adj) : qualifie un organe soudé ou fusionné latéralement à un autre contigu de nature différente.
- Adossé** (adj) : qualifie une pré-feuille ou un sépale qui se trouve placé entre l'axe floral et l'axe inflorescentiel.
- Adret** (nm) : en montagne, versant plus ensoleillé d'une vallée exposée au sud. Ant. : **ubac**.
- Adventice** (adj/nf) : plante que l'on rencontre accidentellement et sporadiquement en dehors de son aire de répartition normale, sans que l'homme ait participé volontairement à son introduction, et n'y persistant généralement que peu de temps.
- Adventif, ive** (adj) : se dit d'un organe qui se développe en un endroit différent de son point de croissance ordinaire, notamment d'une racine qui pousse au nœud d'une tige rampante.
- Aérenchyme** (nm) : tissu végétal comportant des poches d'air entre les cellules, notamment chez les plantes aquatiques.
- Aéricole** (adj) : qualifie une plante préférant pousser à l'air libre et non dans l'eau ou au contact du sol.
- Aérijfère** (adj) : qualifie un tissu contenant de nombreuses lacunes ou cavités remplies d'air.
- Aérohophile** (adj) : qualifie une espèce acceptant d'être fréquemment exposée aux embruns salés.
- Aéropalynologie** (nf) : étude de la qualité et de la quantité des pollens présents dans l'atmosphère.
- Aérophyte** (nm) : type de plante qui vit à l'air libre, sans puiser sa nourriture dans le sol ou dans l'eau.
- Agame** (adj) : qualifie la plante se reproduisant par multiplication végétative, en l'absence d'organes reproducteurs.
- Agamonoïque** (adj) : qualifie une espèce qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs stériles.
- Agamospermie** (nf) : type d'apomixie dans laquelle il y a formation d'embryons et de graines en dehors de la reproduction sexuée. On distingue deux voies : l'**apogamie** et l'**aposporie**.
- Agéotropique** (adj) : qualifie un organe, comme certaines racines, qui pousse anormalement vers le haut contre la gravitation.
- Agglomérés** (adj) : qualifie des organes réunis en masse compacte, en boule ou en tête.
- Agrégat** (nm) : désigne un groupe d'espèces ou de sous-espèces très proches.
- Agrégré** (adj) : en groupes ou bouquets serrés, denses. Qualifie aussi une espèce composée de nombreuses sous-espèces très proches, souvent difficiles à distinguer les unes des autres.

Agrostologie (nf) : science qui a pour objet l'étude des plantes de la famille des Poacées (Graminées). Syn.: **graminologie**

Agrume (nm) : baie dont l'endocarpe est succulent. Syn. : **hespéride**.

Aigrette (nf) : faisceau ou couronne de poils, de soies ou d'écaillés, surmontant certains akènes. Syn.: **pappus**.

Aigu (adj) : qui se rétrécit progressivement en pointe d'un angle < 45°. Ant.: **obtus**.

Aiguille (nf) : feuille allongée, fine et pointue, caractéristique de nombreuses espèces de conifères.

Aiguillon (nm) : pointe courte, dure et aiguë, adhérent à l'écorce des troncs ou parsemant les tiges des Rosacées.

Aile (1) (nf) : expansion périphérique ou marginale, plus ou moins large, d'un organe (tige, fruit, utricule, graine).

Aile (2) (nf) : un des deux pétales latéraux de la corolle de nombreuses Fabacées. Adj. : **ailé**.

Aile (3) (nf) : un des sépales pétaoloïdes du calice des polygalas (*Polygala*, Polygalacées).

Aire de distribution (nf) : ensemble du territoire où l'on rencontre une espèce végétale.

Aire disjointe (nf) : se dit des populations discontinues d'une espèce végétale.

Airelle (nf) : baie charnue des arbrisseaux du genre *vaccinium* de la famille des Ericacées.

Aisselle (nf) : angle supérieur formé par une feuille ou un tubercule et une tige.

Akène (nm) : fruit sec, indéhiscent, formé d'un carpelle qui ne contient qu'une seule graine. Syn. : **achène**.

Albédo (nm) : portion blanche plus ou moins spongieuse, quelquefois réticulée, du péricarpe des agrumes.

Alberge (nf) : sorte de pêche ou d'abricot d'un goût très agréable dont la pulpe est très adhérente au noyau.

Albiflore (adj) : qualifie la variété d'une espèce dont la corolle, habituellement colorée, est totalement blanche.

Albinisme (nm) : phénomène occasionnel de décoloration génétique d'un organe, le plus souvent de la corolle.

Albumen (nm) : partie de la graine, chargée de substance nutritive, entourant l'embryon. Adj. : **albuminé**.

Alcaloïdes (nm) : substances végétales azotées ayant des propriétés toxiques, thérapeutiques, comme la morphine, la strychnine...

Alcoolature (nf) : préparation pharmaceutique obtenue par l'action dissolvante de l'alcool sur les plantes qui y macèrent.

Alcooligène (adj) : qualifie une plante riche en amidons ou en sucres fermentescibles en alcools.

Alène (en) (adj) : qualifie un organe se terminant en pointe comme un poinçon. Syn. : **subulé**.

Aliforme (adj) : qualifie un organe en forme d'aile.

Alise (nf) : fruit de l'alisier. Deux sorbiers portent le nom d'alisier : *Sorbus aria* et *S. terminalis* (Rosacées).

Alizarine (nf) : matière colorante rouge extraite de la racine de la garance des teinturiers (*Rubia tinctorum*, Rubiacées).

Allélopathique (adj) : qualifie une espèce capable de produire des substances inhibant la croissance et le développement de nombreuses autres plantes et tendant ainsi à les supplanter.

Allélotriche (adj) : qualifie un axe ± quadrangulaire, tige ou rameau, présentant une pilosité sur deux faces opposées uniquement.

Allicine (nf) : fluide chimiquement instable et incolore, à l'odeur forte et du goût relevé de l'ail.

Allochtone (adj) : qualifie une espèce apparaissant dans un milieu qui se situe en dehors de son milieu naturel de croissance.

Allogamie (nf) : pollinisation nécessitant le pollen d'une autre fleur. Ant. : **autogamie**.

Allopatriques (adj) : qualifie deux taxons génétiquement proches dont les aires géographiques sont séparées.

Alnicole (adj) : qualifie une espèce qui pousse à proximité des aulnes (*alnus*, Bétulacées).

Alternes (adj) : qualifie des organes (feuilles en général) s'insérant chacun à des niveaux différents sur un axe.

Alternipétale (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont en position alterne par rapport aux pétales. Ant.: **oppositipétale**.

Alticole (adj) : qualifie une espèce qui vit en montagne, en altitude élevée.

Alvéole (nf) : petite fossette à contour souvent anguleux. Adj. : **alvéolé**.

Amande (nf) : graine d'un fruit à noyau. Se dit parfois, par extension, de toute graine dépouillée de ses téguments.

Ambophile (adj) : qualifie une espèce dont la pollinisation est mixte, par le vent et par les insectes.

Amentifère (adj) : qualifie une espèce dont les fleurs sont groupées en chatons (*amentum*), comme les saules (*Salix*).

Amphibie (adj) : se dit de plantes capables de vivre dans l'eau à la façon des plantes aquatiques, mais s'adaptant aussi à un sol marécageux ou simplement humide. Ces plantes tolèrent de fortes variations du niveau de l'eau.

Amphigastre (nm) : feuille ventrale des hépatiques plus petite que les feuilles latérales, voire inexistante.

Amplexicaule (adj) : se dit d'une feuille, un pédoncule ou une foliole dont la base embrasse l'axe qui le porte.

Ampoule (nf) : vésicules ou vacuoles qu'on observe sur la tige des plantes aquatiques.

Amygdalé (adj) : qualifie un fruit dont le noyau contient une amande. Syn.: **amygdalifère**.

Amylacé (adj) : qualifie un organe particulièrement riche en amidon.

Analgésique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui atténue la douleur.

Anastomosées (adj) : qualifie les nervures d'une feuille formant un réseau, ou des sortes de mailles. Syn. : **réticulées**.

Anatomie (nf) : étude scientifique de la forme, de la disposition et de la structure des organes des plantes.

Anatropé (adj) : qualifie un ovule dont le micropyle est proche du hile, position la plus fréquente chez les Angiospermes.

Ancipité (adj) : comprimé et à bords plus ou moins tranchants, comme un glaive à deux tranchants.

Androcée (nm) : ensemble des étamines et staminodes d'une fleur, formant la partie mâle reproductrice des Angiospermes.

Androdioïque (adj) : espèce ayant des fleurs mâles et des fleurs hermaphrodites sur des pieds différents, aucunes fleurs femelles.

Androgyne (adj) : qualifie une espèce présentant des fleurs mâles et femelles en mélange.

Androgynophore (nm) : petit support surélevé, au-dessus du périanthe, les organes reproducteurs mâles et femelles de certaines fleurs, comme chez la Passiflore (*Passiflora caerulea*, Passifloracées).

Andromonoïque (adj) : désigne une espèce portant distinctement à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles.

Androphore (nm) : tube entourant le gynécée, formé par les filets soudés des étamines et portant les anthères.

Anémochorie (nf) : désigne un type de dissémination des semences par le vent.

Anémogamie (nf) : désigne un type de reproduction des plantes dans lequel le pollen est essentiellement véhiculé par le vent.

Anesthésique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui diminue la sensibilité.

Aneuploïde (adj) : dont le nombre de chromosomes n'est pas un multiple du nombre de base.

Anfractueux (adj) : qualifie la surface d'un organe présentant des creux et des bosses, des sinuosités difformes.

Angiocarpique (adj) : qualifie un fruit partiellement ou totalement enclos dans une coque, une cosse.

Angiosperme (nm) : végétal phanérogame dont les organes reproducteurs sont condensés en une fleur et dont les graines fécondées sont enfermées et protégées dans un fruit. Plante à fleurs.

Anguleuse (adj) : qualifie une tige dont les angles sont très prononcés. Syn. : **angulaire**.

Angustifoliée (adj) : qualifie une plante dont les feuilles sont réduites à d'étroites lames.

Angustiseptée (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée parallèlement à la fausse cloison (replum) qui est de ce fait étroite. Ant. : **latiseptée**.

Anisogamie (nf) : mode de reproduction où les gamètes mâles et femelles sont différents morphologiquement. Ant. : **isogamie**.

Anisophylle (adj) : qualifie une plante présentant, au niveau de ses nœuds, deux feuilles de taille et de forme différente.

Anisostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont en nombre inférieur à celui des sépales ou des pétales.

Anisotropie (nf) : se dit d'un organe dont les propriétés varient suivant la direction que prend sa progression.

Anmoor (nm) : désigne un type d'humus sombre et compact formé de l'association de matière minérale essentiellement argileuse et de matière organique très humide.

Annelé (adj) : en forme d'anneau ou muni d'un anneau. Syn. : **annulaire** ou **annuliforme**.

Annuel (adj) : qualifie un végétal réalisant son cycle biologique complet dans l'année puis mourant au terme de celui-ci.

Anthécologie (nf) : biologie de la fleur, étudie le fonctionnement des fleurs en relation avec leurs pollinisateurs.

Anthèle (nf) : inflorescence proche de l'ombelle, dans laquelle les pédoncules inégaux décroissent de l'extérieur vers l'intérieur.

Anthère (nf) : organe terminal renflé d'une étamine, produisant le pollen dans ses deux loges (thèques).

Anthéridie (nf) : organe en forme de massue contenant les gamètes mâles, chez les embryophytes.

Anthèse (nf) : moment de l'épanouissement de la fleur ayant l'aptitude à poloniser ou à recevoir les grains de pollen.

Anthocyanes (nm) : pigments végétaux donnant des nuances de rouge, bleu ou pourpre selon le pH du milieu. Adj. : **anthocyané**.

Anthode (nm) : type d'inflorescence en capitule, comme chez certaines Astéracées.

Anthophage (adj) : qui se nourrit de fleurs.

Anthophore (nm) : chez les Silènes, base étroite de la corolle, au-dessus du calice, portant celle-ci, les organes reproducteurs et à maturité, la capsule.

Anthophylle (adj) : petite feuille, partie essentielle de la fleur.

Anthoxanthine (nf) : pigments naturels jaunes, très fréquents dans les fleurs, les légumes et les écorces.

Anthropisé (adj) : qualifie un biotope, un environnement modifié par l'action humaine.

Anthropochorie (nf) : désigne la dispersion des semences assurée par l'homme, volontairement ou non.

Antibactérien (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui combat les bactéries.

Anticatarrhal (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui réduit l'inflammation des muqueuses.

Antidiarrhéique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui lutte et stoppe la diarrhée.

Antiépileptique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui empêche l'épilepsie.

Antigalactogène (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui limite la sécrétion de lait.

Antiligule (nf) : chez les Poacées et les Carex, appendice membraneux prolongeant la gaine foliaire et opposé à la ligule.

Antiophtalmique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui calme les inflammations des yeux.

Antioxydante (adj) : qualifie la molécule d'une plante qui diminue l'oxydation d'autres substances chimiques.

Antipyrétique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui aide à lutter contre la fièvre.

Antiscorbutique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui apporte de la vitamine C.

Antiseptique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui combat les microbes.

Antispasmodique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui atténue les crampes.

Antitussif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui stoppe le reflex de la toux.

Antrorse (adj) : qualifie un organe comme un poil, une épine ou une dent, dirigé vers le haut. Ant. : **retrorse**.

Aoûtement (nm) : durcissement et lignification d'une tige avant l'hiver, et le plus souvent au mois d'août.

Apéritif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui ouvre l'appétit.

Apérianthée (adj) : qualifie une fleur nue réduite aux étamines et aux pistils, donc sans corolle ni calice. Ex. : plante à chatons.

Aperture (nf) : ouverture dans la paroi (exine) du grain de pollen, permettant la sortie du tube pollinique.

Apétale (adj) : qualifie une plante dont les fleurs sont seulement composées de sépales parfois colorés.

Apex (nm) : sommet, extrémité.

Aphylle (adj) : qualifie une plante ne possédant pas de feuilles, du moins apparemment.

Aphyllopode (adj) : désigne une plante dont le renouvellement des tiges se fait par des bourgeons printaniers, et dont les feuilles basilaires sont desséchées au moment de l'anthèse.

Apical (adj) : qualifie ce qui se situe au sommet d'un organe ou même d'un organisme entier.

Apicifixe (adj) : désigne une anthère attachée au filet par son sommet.

Apiculé (adj) : qualifie un organe portant une petite pointe aiguë, courte et molle.

Apiol (nm) : principe actif des graines du persil, utilisé comme emménagogue et fébrifuge.

Apocarpe (adj) : caractérise un gynécée dont les carpelles sont tous libres entre eux. Syn. : **apocarpellé**. Ant. : **syncarpe**.

Apogame (adj) : désigne une espèce capable de se propager par voie non sexuée à partir d'une simple cellule diploïde.

Apomictique (adj) : qualifie une plante se reproduisant de manière asexuée, sans intervention de cellules mâles.

Apomixie (nf) : désigne une reproduction sans fécondation par multiplication des cellules non-sexuelles de l'ovule ou par multiplication végétative (marcottage, bulbille, propagule).

Apopétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont libres entre eux.

Apophyse (nf) : terme multi spécifique désignant un renflement, une protubérance coriace ou épineuse prolongeant un organe.

Apoplasme (nm) ensemble des parois cellulaires pecto-cellulosiques d'un végétal.

Aposépale (adj) : qualifie un calice à sépales libres entre eux.

Apostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont libres entre elles.

Apotrope (adj) : qualifie un ovule dont le micropyle est du côté abaxial du funicule ; il peut prendre une position dressée ou pendante, par flexion du funicule. Ant. : **épitrope**.

Apozème (nm) : décoction ou infusion d'une ou de plusieurs substances végétales.

Appendice (nm) : toute partie accessoire prolongeant ou s'ajoutant à un organe.

Appendiculé (adj) : qualifie un organe terminé de manière assez longuement effilée ou muni d'autres espèces d'appendices.

Appliqué (adj) : appuyé sur un autre organe, sans y adhérer.

Apprimé (adj) : qualifie un organe très fortement appliqué mais non soudé à un autre.

Âpre (adj) : qualifie un organe qui présente des aspérités.

Aptère (adj) : qualifie un fruit ou une graine dépourvu d'ailes membraneuses.

Aquatique (adj) : se dit d'un végétal dont la base au moins croît sous l'eau. Chez certaines plantes aquatiques, l'appareil végétatif est entièrement immergé, chez d'autres en partie seulement, ou flottant.

Aranéeux (adj) : couvert de poils fins entrecroisés comme les fils d'une toile d'araignée. Syn. : **arachnoïde**.

Arborescent (adj) : qui prend les caractères d'un arbre. Syn. : **arboriforme**.

Arbre (nm) : végétal ligneux à port unique et droit d'au moins 5 m à l'âge adulte, et dont le tronc ne porte des branches qu'à partir de 2 m du sol.

Arbuste (nm) : végétal ligneux dont la tige n'est pas ramifiée dès la base et dont la hauteur ne dépasse pas 7 m. Adj. : **arbusatif**.

Archégone (nm) : organe en forme de bouteille contenant un gamète femelle unique chez les Bryophytes.

Archéophyte (nm) : désigne une plante présente aux abords des cultures depuis la Préhistoire.

Arénicole (adj) : qualifie une plante qui affectionne les terrains sablonneux, ou **arénacés**.

Aréole (nf) : dans la famille des Cactacées, coussin portant les épines et sur lequel prennent naissance les poils laineux, les feuilles (si elles existent) et les rameaux latéraux.

Aréolé (adj) : qualifie un organe présentant des taches circulaires.

Arête (nf) : soie raide présente sur les glumelles de certaines graminées.

Argicole (adj) : se dit d'une espèce préférant les sols argileux.

Arhize (adj) : se dit d'une plante sans racines.

Arille (nm) : excroissance charnue, issue du hile ou du funicule d'un ovule, enveloppant partiellement une graine. Ex.: le faux fruit de l'If (*Taxus baccata*, Taxacées). Adj. : **arillé**.

Arillode : (nm) : type particulier d'arille dont l'excroissance charnue s'est développée au niveau du micropyle de l'ovule.

Aristé (adj) : qualifie un organe pourvu d'une arête. Ant.: **mutique**.

Aromate (nm) : substance végétale odoriférante utilisée soit dans leur état naturel soit après un traitement comme la torréfaction.

Aromathérapie (nf) : type de soins médicaux employant les extraits d'huiles essentielles ou essences végétales.

Aromatique (adj) : qualifie une plante contenant des huiles essentielles odorantes comme celles de la famille des Lamiacées.

Article (nm) : portion d'organe se séparant d'elle-même du reste de l'organe en un point dit **articulation**.

Articulé (adj) : qualifie un organe formé d'une succession d'éléments ou d'articles.

Arvicole (adj) : se dit d'une espèce ou d'une végétation spontanée strictement liée aux champs, aux terres cultivées.

Ascendant (adj) : se dit d'un organe, surtout d'une tige ou d'un rameau, couché à la base et redressé plus haut à la verticale.

Ascidie (nf) : feuille des plantes carnivores enroulée en cornet ou en tube plus ou moins évasé. Syn. : **urne**.

Asépale (adj) : qualifie une fleur dépourvue de sépales.

Asexué (adj) : dépourvu de sexe. Reproduction asexuée: reproduction sans l'intervention du phénomène sexuel.

Aspérulé (adj) : qualifie un organe rugueux, couvert de fines aspérités.

Assimilat (nm) : substance synthétisée par la photosynthèse, dans les tissus chlorophylliens de la plante.

Astringent (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui raffermi les tissus organiques.

Atélochorie (nf) : désigne une dissémination des diaspores à proximité immédiate de la plante mère.

Atropine (nf) : alcaloïde présent dans diverses plantes de la famille des Solanacées.

Atténué (adj) : qui diminue progressivement de largeur ou d'épaisseur, soit vers la base, soit vers le sommet.

Aubier (nm) : partie tendre et blanchâtre du bois, située entre le bois de cœur et l'écorce.

Aulnaie (nf) : formation végétale dominée par les aulnes.

Auricule (nf) : petites saillies en forme d'oreille à la base d'une feuille ou d'une bractée.

Auriculé (adj) : qualifie un organe portant double latéralement de courts appendices plus ou moins arrondis (**Oreillettes**).

Autochore (adj) : qualifie une plante dont les graines sont dispersées par une action mécanique de la plante elle-même.

Autochtone (adj) : qualifie une plante indigène, caractérisée par son particularisme génétique et adaptée au site où elle pousse.

Autoféconde (adj) : qualifie une plante qui peut produire des graines fertiles par pollinisation directe. Syn.: **autofertile**.

Autogame (adj) : fleur qui adopte l'autopollinisation. Ant. : **allogame**.

Autopollinisation (nf) : le pollen passe des anthères aux stigmates de la fleur ou d'une fleur de la même plante.

Autostérilité (adj) : phénomène propre aux plantes qui sont stériles avec leur propre pollen. La fructification ne s'opère que si le stigmate d'une fleur est fertilisé par le pollen d'un autre individu de la même espèce. Adj.: **autostérile**.

Autotrophe (adj) : qualifie une plante apte à créer sa propre matière organique à partir d'eau, d'éléments minéraux ou chimiques, ou d'une source lumineuse. Ant.: **hétérotrophe**.

Auxèse (nf) : accroissement irréversible de la taille d'une cellule végétale dans une ou trois dimensions.

Auxine (nf) : hormone de croissance produite par le végétal lui-même, déterminant le grandissement des cellules de ses organes.

Aveline (nf) : fruit ovoïde du noisetier (*Corylus*, Bétulacées), formant des groupes de deux ou trois appelés **trochets**.

Avorté (adj) : se dit d'un organe arrêté dans son développement.

Axe (nm) : tige (primaire), rameau ou pédoncule (secondaire), sur lesquels se fixent les feuilles ou les fleurs.

Axile (adj) : se dit de tout phénomène ayant son siège dans l'axe central d'un organe.

Axillaire (adj) : qualifie un organe qui se situe à l'aisselle d'un autre. Ou se dit d'une préfloraison où l'étendard recouvre les ailes.

Axillant (adj) : qualifie un organe à l'aisselle duquel se situe un autre organe.

Baccifère (adj) : qualifie une plante qui porte des baies.

Bacciforme (adj) : qui ressemble à une baie.

Bactériorhize (nf) : désigne la symbiose entre la racine d'une plante et des bactéries.

Baie (nf) : fruit charnu indéhiscent contenant plusieurs graines.

Balle (nf) : enveloppe du caryopse des Poacées formé par les glumes et/ou les glumelles.

Ballochorie (nf) : type de dissémination des semences par expulsion mécanique générée par le fruit à maturité, comme chez la balsamine.

Balsamique (adj) : qualifie une plante qui a l'odeur forte d'un baume comme le benjoin, l'encens ou le styrax.

Bandelettes (nf) : pseudo-canaux sécréteurs présents dans le mésocarpe des diakènes des Apiacées.

Barbe (nf) : prolongement filiforme de certains organes. Poils effilés des épillets de certaines Poacées comme l'orge ou l'avoine.

Barbelé (adj) : qualifie un organe muni de barbes.

Barbu (adj) : qualifie un organe garni de longs poils disposés en touffe ou en aigrette.

Barochorie (nf) : type de dissémination des semences par simple chute gravitationnelle, donc à proximité immédiate de la plante.

Basal (adj) : qui se trouve au point d'attache inférieur d'un organe ou proche de la racine. Ant. : **apical**.

Basifixe (adj) : se dit de certains organes qui sont parfois fixés par la base. Ex.: l'anthere au filet.

Basiflore (adj) : qualifie une plante ayant des fleurs à la base de la tige ou du tronc, presque au contact du sol.

Basilaire (adj) : qualifie un organe qui se situe à la base de la tige, de la plante. Syn. : **radical**.

Basipète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs) s'effectuant du sommet vers le bas. Ant. : **acropète**.

Basiphile (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou nécessite des sols ou des substrats basiques à pH > 7.

Basiscopique (adj) : désigne la portion de subdivision du limbe d'une feuille pennée ou d'une fronde, dirigée vers la base de celle-ci. Ant.: **acroscopique**.

Basitoné (adj) : qualifie un organe dont la taille et l'importance sont plus grandes à la base.

Bas-marais (nm) : désigne la zone la plus profonde d'un marécage, saturée d'eau sans écoulement naturel possible.

Batologie (nf) : désigne l'étude taxonomique spécifique du genre *Rubus* (la Ronce). → **Batologue**.

Baume (nm) : terme générique désignant des substances résineuses exsudant de divers végétaux.

Bec (1)(nm) : chez les Astéracées, prolongement effilé et rigide d'un akène, de même couleur que celui-ci et surmonté d'une aigrette.

Bec (2)(nm) : chez les Brassicacées, partie sommitale de la silique située entre la dernière valve et le stigmate.

Bec (3)(nm) : chez les Carex, appendice rétréci de l'utricule.

Béchuque (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui calme la toux.

Becqué (adj) : terminé au sommet par un rétrécissement allongé et plus ou moins aigu, à la manière d'un bec.

Benjoin (nm) : résine aromatique tirée du tronc du *Styrax* de l'Asie méridionale et utilisée comme antiseptique.

Bêtacyane (nm) : pigment azoté propre à l'anthocyane.

Bétalaïne (nf) : pigment alcaloïde naturel allant du jaune foncé au violet, chez les Caryophyllales, excepté les Caryophyllacées.

Bétulaie (nf) : formation végétale dominée par le bouleau (*Betula*, Bétulacées).

Bétulicole (adj) : qualifie une plante qui pousse sur ou près des bouleaux (*Betula*, Bétulacées).

Bicéphale (adj) : qualifie un pédoncule ou un axe portant deux capitules.

Bicuspide (adj) : caractérise un organe fendu en deux à son sommet et se terminant en deux pointes.

Bifère (adj) : désigne une espèce qui fleurit et fructifie à deux reprises durant la même période de végétation.

Bifide (adj) : qualifie une structure divisée en deux parties formant entre elles un angle aigu.

Biflore (adj) : qualifie un pédoncule ou une tige qui porte deux fleurs.

Bifolié (adj) : qualifie une espèce qui n'a que deux feuilles souvent basale comme certaines Orchidacées.

Bifoliolée (adj) : qualifie une plante dont les feuilles ont deux folioles.

Bifurqué (adj) : séparé en deux branches partant du même point, comme une fourche à deux pointes. Syn. : **bidenté**.

Bigénérique (adj) : qualifie un hybride issu de parents de genres différents.

Bilabié (adj) : partagé en deux lèvres inégales l'une au-dessus de l'autre, en parlant des calices et corolles.

Bilatérale (adj) : qualifie toute structure ne présentant qu'un seul axe de symétrie.

Bilobé (adj) : divisé ou terminé par deux lobes.

Biloculé (adj) : se dit d'un organe divisé en deux loges par une cloison. Syn. : **biloculaire**.

Binée (adj) : qualifie une feuille qui a deux folioles sur un pétiole commun.

Binome (nm) : se dit de la dénomination scientifique d'une espèce, comportant un nom générique, suivi d'une épithète spécifique.

Biochimose (nf) : l'ensemble des micro-organismes, espèces végétales et animaux qui peuplent un même biotope et écosystème.

Biochimie (nf) : étude des substances chimiques se trouvant dans un organisme.

Biome (nm) : écosystème majeur, caractérisé par un climat, un sol, une flore et une faune déterminés.

Biotope (nm) : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème.

Bipare (adj) : se dit d'une cyme dont les rameaux sont opposés deux par deux sous la fleur terminale.

Bipartite (adj) : divisé profondément en deux parties jusqu'au delà du milieu.

Bipennée (adj) : qualifie une feuille dont le limbe des pennes primaires est lui-même penné.

Bipennatipartite (adj) : qualifie une feuille pennatipartite dont les divisions sont elles-mêmes pennatipartites.

Bipennatiséquée (adj) : qualifie une feuille pennatiséquée dont les divisions sont elles-mêmes pennatiséquées.

Bisannuel (adj) : désigne une plante vivant pendant deux saisons successives. Feuilles en rosette la première année, floraison et disparition la deuxième.

Bisériés (adj) : qualifie des organes disposés sur deux rangs.

Bisexuée, hermaphrodite (adj) : se dit d'une fleur comportant à la fois des étamines et des carpelles. Ant. : **unisexuée**.

Bitégumenté (adj) : qualifie un ovule ayant deux enveloppes autour du nucelle. Syn. : **bitéguminé**.

Biterné (adj) : qualifie une feuille divisée en trois parties, dont chaque partie est elle-même divisée en trois.

Bivalve (adj) : désigne un fruit s'ouvrant par deux valves comme ceux des Brassicacées et des Fabacées.

Blastème (nm) : ensemble de cellules, au sein de l'embryon, qui donneront la tige et les racines.

Bogue (nf) : enveloppe plus ou moins épineuse du fruit de certaines Fagacées résultant de la fusion de plusieurs bractées inflorescentielles.

Bois (nm) : tissu ligneux conduisant la sève brute. Syn. : **xylème**.

Bonsaï (nm) : plante ou arbre en pot nanifié par des méthodes de culture particulières (limitation des racines et des pousses, etc.).

Boréale (adj) : qualifie une espèce poussant dans les régions froides et tempérées du nord couvertes de vastes forêts de conifères.

Borgne (adj) : qualifie une plante qui, pour une raison accidentelle a perdu son bourgeon principal.

Botanique (nf) : science descriptive qui a pour objet l'étude des plantes et des végétaux.

Boulaie (nf) : formation forestière caractérisée par l'abondance de bouleaux.

Bourgeon (nm) : excroissance sur la tige ou la branche qui contient, au stade embryonnaire, les tiges, branches, feuilles...

Bourgeonnement (nm) : reproduction asexuée par laquelle un nouvel individu provenant d'un bourgeon se détache du corps du parent.

Bourre (nf) : sorte de duvet recouvrant les bourgeons de certains arbres.

Bouton (nm) : jeune fleur non épanouie, blottie dans le calice encore fermé.

Bouture (nf) : fragment prélevé sur une plante qui, planté en terre, prend racine et forme un nouvel individu génétiquement identique.

Brachyblaste (nm) : rameau ligneux court et à croissance limitée, parfois prolongé par une épine. Chez les Gymnospermes, rameau nain qui porte seulement un fascicule d'aiguilles.

Bractée (nf) : feuille particulière se trouvant à la base du pédoncule ou pédicelle floral. Adj.: **bractéale**.

Bractéifère (adj) : qualifie un organe qui porte une ou plusieurs bractées.

Bractéiforme (adj) : qualifie un organe de petite taille ressemblant à une bractée.

Bractéole (nf) : petite bractée située à la base d'un pédicelle ou d'un pédoncule.

Brévistylé (adj) : qualifie une fleur chez laquelle le style est plus court que les étamines.

Brin (nm) : première jeune pousse, grêle et allongée, des végétaux.

Brou (nm) : enveloppe extérieure verte, charnue et coriace des noix et de certains fruits à noyaux.

Brulure (nf) : altération jaune ou brune produites sur les végétaux, sous l'action du soleil, ou l'effet de la gelée ou du vent sec.

Brunissement (nm) : changement de couleur d'une zone fraîchement coupée d'un tissu végétal, dû à l'oxydation phénolique.

Bryophytes (nm) : type de plantes pourvues de tiges et de feuilles mais sans tissus vasculaires ni vraies racines. Mousses, hépatiques ou sphaignes, elles vivent dans les lieux humides pour se reproduire en deux phases, l'une à partir de spores, l'autre de gamètes.

Buisson (nm) : formation dense et touffue d'arbrisseaux. Adj. : **buissonnant**.

Bulbe (nm) : organe de stockage, généralement souterrain, formé d'un bourgeon développé entouré de feuilles ou de bases de feuilles charnues. Adj. : **bulbeux**.

Bulbiforme (adj) : renflé en forme de bulbe.

Bulbille (nf) : petit bulbe aérien, servant à la reproduction végétative. Adj. : **bulbillifère, bulbilleux**.

Bursicule (nf) : chez les Orchidacées, petite bourse renfermant l'extrémité gluante (rétinacle) des masses polliniques.

Butyreux (adj) : qualifie la surface d'un organe ayant la consistance du beurre.

Bysoïde (adj) : qualifie une pilosité cotonneuse, composé de filaments très fins enchevêtrés.

Cabosse (nf) : fruit sec indéhiscent et volumineux du cacaoyer (*Theobroma cacao*, Malvacées) renfermant les fèves de cacao.

Cactiforme (adj) : qui a une forme de cactus (en général tige à côtes épineuses).

Cactoïde (adj) : dont le port rappelle celui d'un cactus globuleux.

Cactophile (adj) : amateur de cactus, appliqué par extension aux amateurs de toutes les succulentes.

Caduc, caduque (adj) : qualifie un feuillage qui tombe le plus souvent à la mauvaise saison ou une pièce florale qui tombe précocement. Ant. : **persistant**.

Caduciflore (adj) : qualifie une plante dont les fleurs tombent prématurément ou facilement.

Caducifoliée (adj) : qualifie une plante vivace qui perd ses feuilles de manière périodique.

Caerulescent (adj) : qualifie un organe ou une plante virant vers un ton bleuté.

Caïeu (nm) : petit bulbe naissant à l'aisselle de l'écaïlle ou de la tunique d'un bulbe. Syn. : **cayeu**.

Cal (nm) : durcissement du tissu végétal au niveau d'une coupure ou d'une blessure. Tissu subéreux protecteur.

Calaminaire (adj) : qualifie une espèce se développant sur un sol riche en sels de zinc.

Calathide (nf) : inflorescence en capitule.

Calcariforme (adj) : qualifie l'organe d'une plante ayant la forme d'un éperon ou d'un cornet.

Calicole (adj) : qui affectionne les terrains calcaires. Syn. : **calcaricole, calciphile**. Ant. : **calcifuge**.

Calice (nm) : enveloppe externe de la fleur, constituée de sépales protecteurs, généralement verts.

Caliciflore (adj) : qualifie une espèce dont les pièces florales s'incèrent sur un réceptacle concave en forme de coupe.

Calicinal (adj) : qui se rapporte au calice.

Calicule (nm) : verticille de pièces vertes (stipules) doublant l'extérieur du calice des Rosacées.

Calleux (adj) : qui a des callosités, des renflements arides.

Callosité (nf) : renflement aride et raboteux sur certains organes.

Callus (nm) : chez les Poacées, renflement coriace à la base de la lemme d'un épillet.

Calyptra (nf) : désigne, comme chez l'Eucalyptus, l'opercule formé par la soudure des pétales et/ou des sépales.

Calyptriforme (adj) : qualifie le sommet d'un organe ou d'une inflorescence en forme de capuchon, de coiffe.

Cambium (nm) : couche de cellules dont la multiplication favorise l'accroissement radial de la tige et des racines. Il est situé entre le xylème et le phloème (le bois et l'écorce), où circule la sève.

Campanulé (adj) : qualifie un calice ou une corolle en forme de cloche, de clochette. Syn. : **campaniforme**.

Camptodrome (adj) : qualifie un type de nervation dans laquelle les nervures secondaires, atteignant la marge, la longent en se courbant vers l'apex.

Campylotrope (adj) : qualifie un ovule recourbé, à la croissance inégale, de sorte que le micropyle se trouve éloigné du hile.

Canaliculé (adj) : creusé d'un sillon en forme de gouttière.

Canescent (adj) : qualifie la surface d'organe couverte d'une pilosité courte, dense, de couleur gris-blanchâtre, cendre.

Cannelé (adj) : qualifie un organe portant des côtes alternant avec des sillons. Syn. : **sillonné**.

Cannelure (nf) : côtes longitudinales et parallèles laissant entre elles des sillons réguliers plus ou moins profonds.

Capillaire (adj) : qualifie un organe fin comme un cheveu. Syn. : **capilliforme**.

Capité (adj) : qualifie un organe globuleux terminant une partie plus fine, comme une tête d'épingle.

Capitule (nm) : inflorescence dans laquelle de nombreuses petites fleurs sessiles sont insérées au même niveau sur un axe aplati, entouré d'un involucre de bractées, le tout ressemblant à une grande fleur unique. Syn. : **synflorescence**. Adj. : **capituliforme**.

Capsule (nf) : fruit sec déhiscent, composé de plusieurs carpelles soudés. Adj. : **capsulaire**.

Carambole (nf) : ce fruit d'une Oxalidacées, le carambolier, est une grosse baie à cinq côtés et angles prononcés et à chair jaune.

Carde (nf) : tête épineuse de la cardère ou chardon à foulon (*Dipsacus fullonum*, Caprifoliacées) utilisée autrefois pour le cardage.

Cardiotonique (adj) : qualifie l'élément actif d'une plante augmentant l'efficacité des contractions du cœur.

Carénale (adj) : chez les Lamiacées, type de préfloraison où la carène recouvre les ailes, qui recouvrent l'étendard.

Carence (nf) : privation ou manque d'un élément nutritif.

Carène (1) (nf) : angle plus ou moins bien marqué par la saillie longitudinale du dos de certains organes, et qui est visible sur le profil transversal. Ex. : nervure centrale proéminente ou capsule **carénée** à la ligne de suture transversale.

Carène (2) (nf) : chez les Fabacées et les Lamiacées, structure résultant de la fusion des deux pétales inférieurs. Adj. : **caréné**.

Cariçaise (nf) : formation végétale des milieux humides dominée par des Laïches (*Carex*, Cypéracées).

Carminatif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui aide à résorber les gaz de fermentations intestinales.

Carnivore (adj) : qualifie une plante capable d'attirer, capturer et transformer en éléments nutritifs de petits animaux.

Caroncule (nf) : excroissance charnue, parfois colorée au niveau du hile de certaines graines. Syn. : **strophiole**.

Carotène (nm) : pigment de couleur orangée synthétisé par les certains végétaux colorés (carotte, piment, tomate).

Carpelle (nm) : ensemble des éléments constitutifs du gynécée chez les Angiospermes, ce sont des feuilles modifiées ou des écailles qui se sont soudées ensemble. Organe reproducteur femelle de la fleur, il est formé d'un ovaire surmonté du style et du stigmate.

Carpellée (adj) : qualifie une fleur ne portant que le pistil ou des carpelles, sans organes mâles.

Carpique (adj) : qui a rapport au fruit.

Carpodie (nf) : fleur stérile chez les Typhacées.

Carpologie (nf) : science qui traite de l'étude des semences (graines, fruits,...) actuelles ou fossiles.

Carpophage (adj) : qualifie un être vivant se nourrissant de fruits.

Carpophore (nm) : structure en pied étroit prolongeant le réceptacle et portant le fruit.

Carpothèque (nf) : collection de fruits disponibles pour des travaux d'étude et de recherches mais aussi pour des expositions.

Cartacé (adj) : qualifie un organe qui a la texture du parchemin. Syn. : **chartacé**, **parcheminé**.

Caryopse (nm) : fruit sec indéhiscent, typique des Poacées, dont le péricarpe très mince est soudé à l'unique graine.

Caséeux (adj) : qui a la consistance rappelant celle du lait caillé, un peu crémeux et cassant.

Casque (nm) : partie supérieure de certaines fleurs, formée par le sépale supérieur et/ou des pétales concaves et arrondis, recourbés vers l'avant et jouant un rôle protecteur vis à vis des organes reproducteurs mâles.

Casse (nf) : fruit du cassier à la pulpe purgative (*Acacia farnesiana*), de la famille des Fabacées.

Cathartique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante étant fortement purgatif.

Cataphylle (nf) : organe foliaire souvent bractéiforme ou écailleux, situé à la base d'une tige, d'un rameau, sur un rhizome, etc.

Caudé (adj) : qualifie l'extrémité d'un organe rétréci en appendice allongé, mou, flexible, comme une queue d'animal.

Caudex (nm) : organe de stockage situé au niveau du sol, composé d'une base de tige ou d'une racine enflée, ou des deux.

Caudiciforme (adj) : qui possède un caudex; les plantes de ce type se caractérisent par une division du travail entre les organes permanents, servant à emmagasiner l'eau et la nourriture, et les organes aériens, souvent éphémères, sièges de la photosynthèse.

Caudicule (nf) : chez les Orchidacées, petit pédoncule qui unit, au niveau de la bursicule, les pollinies au gynostème par l'intermédiaire d'une petite glande ou rétinacle.

Caule (préfixe ou suffixe) : relatif à la tige.

Cauléscent (adj) : qualifie une plante possédant une tige aérienne. Ant. : **acaule**.

Cauliflore (adj) : qualifie une espèce dont les fleurs naissent directement sur le tronc, les branches et les rameaux.

Caulinaire (adj) : qualifie un organe inséré sur la tige principale.

Caulogénèse (nf) : désigne la formation des bourgeons à l'origine des tiges feuillées.

Caustique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui brûle les tissus végétaux et organiques.

Cayeu (nm) : petit bulbe issu de la transformation d'un bourgeon axillaire sis à l'aisselle de l'écaille ou de la tunique d'un bulbe.

Cécidologie (nf) : désigne l'étude des **galles** ou **cécidies**, excroissances ou malformations sur certains organes des végétaux. Elles sont provoquées par des insectes, acariens, champignons, virus, bactéries, etc.

Cédrat (nm) : fruit du cédratier (*citrus medica*, Rutacées), à écorce jaune, épaisse et d'aspect verruqueux, et à jus très acide. Proche du citron, il peut mesurer 25 cm de long et peser 4 kg.

Cédricole (adj) : qualifie une espèce qui pousse sur ou près des cèdres (*Cedrus*, Pinacées).

Cellule (nf) : unité fondamentale de la structure d'une plante. Chaque cellule comporte une paroi, le cytoplasme, le noyau et différents éléments, notamment les chloroplastes. Adj. : **cellulaire**.

Cellulose (nf) : bois formé par les plantes à partir du carbone de l'atmosphère.

Cémentation (adj) : phénomène par lequel les écailles d'un cône, à la suite d'une dessiccation superficielle, ne s'ouvrent pas et ne dispersent pas leurs graines.

Cenelle (nf) : drupe rouge désignant le fruit de l'aubépine (*crataegus*).

Cénocarpe (nm) : fruit formé par la juxtaposition de plusieurs méricarpes.

Centrifuge (adj) : dont le développement s'effectue du centre vers la périphérie.

Centripète (adj) : dont le développement s'effectue de la périphérie vers le centre.

Centrospermée (adj) : qualifie une fleur dont les ovules sont insérés au centre de l'ovaire directement sur le réceptacle.

Cépacé (adj) : qui a l'aspect de l'oignon (du latin : *caepa*).

Cépée (adj) : qualifie une touffe possédant plusieurs tiges qui ont une même racine.

Céphalanthé (adj) : qualifie une inflorescence dont les fleurs sessiles sont réunies en tête.

Céphalum (nm) : proéminence se formant sur certains cactus couverte de poils laineux ou sétacés, et où se forment les fleurs.

Céracé (adj) : qualifie un organe couvert d'une substance ayant la texture de la cire. Syn. : **cireux**.

Céréales (nf/adj) : désigne l'ensemble des plantes cultivées pour leurs graines farineuses de la famille des Poacées. Nom faisant référence à *Cérès*, la déesse romaine des moissons. Adj. : **céréalière**.

Céréiforme (adj) : dont le port rappelle celui d'un cactus ordinaire. Syn. : **céréoïde, cactiforme, cactoïde**.

Cernes (nm) : ce sont des anneaux d'accroissement ligneux du xylème des arbres, différenciés chaque année par le bois clair printanier et sombre automnal.

Cerneau (nm) : fruit de la noix (*Juglans*, Juglandacées) à l'intérieur de sa coque.

Cespiteuse (adj) : se dit d'une espèce qui croît en touffe compacte. Syn. : **gazonnant**. Ant. : **solitaire**.

Chablis (nm) : désigne une formation d'arbres rompus ou déracinés par le vent ou brisés par le poids de la neige ou de la glace.

Chagriné (adj) : couvert de petites granulations, comme la peau de chagrin.

Chair (nf) : désigne la partie succulente, dit parenchyme, de certains fruits. Syn. : **sarcocarpe**.

Chalaze (nf) : zone de séparation du tégument et du nucelle où divergent les vaisseaux conducteurs qui irriguent l'ovule.

Chalazogamie (nf) : fécondation durant laquelle le tube pollinique pénètre dans l'ovule par la chalaze et non par le micropyle.

Chalumeau (nm) : tige simple, herbacée, sans nœud, et plus ou moins fistuleuse, comme celle des joncs.

Chaméphyte (nm) : type de plante basse, herbacée ou ligneuse, dont les bourgeons se trouvent entre 25 et 50 cm du sol en hiver.

Chancre (nm) : lésion par un champignon, du cambium et de l'écorce des tiges herbacées et des troncs d'arbres, ou des fruits.

Chanvre (nm) : fibre textile végétale durable de *Cannabis sativa* (Cannabacées), préparée par rouissage et teillage comme le lin.

Charnu (adj) : qualifie un organe dont les tissus sont gorgés de suc.

Chasmogame (adj) : qualifie une fleur qui s'épanouit de façon à favoriser une pollinisation croisée, comme la plupart des fleurs.

Chasmophyte (nm) : type de plante vivant dans les fissures des rochers ou les fentes des murs.

Châtaigne (nf) : fruit du châtaignier entouré d'une cupule hérissée de piquants appelée bogue.

Chaton (nm) : inflorescence en épi serré de fleurs sessiles unisexuées, polonisées par le vent.

Chaume (nm) : tige aérienne des Poacées; le chaume est creux le plus souvent, sauf au niveau des nœuds.

Chiroptérorchie (nf) : désigne la dissémination des semences par les chauves-souris.

Chiroptérogame (adj) : qualifie une plante dont la pollinisation dépend des chauves-souris. Ces plantes sont réparties essentiellement dans les familles des Fabacées, des Cactacées, des Malvacées et des Bignoniacées produisant des fruits tropicaux.

Cheiroptérophile (adj) : qualifie une fleur appréciée et polonisée par les chauves-souris.

Chênevis (nm) : nom de la graine de chanvre, utilisée pour la pêche, l'alimentation des oiseaux, ou la production d'huile.

Chevelu (adj) : qualifie le réseau de racines capillaires très fines se développant à partir des racines principales.

Chicotin (nm) : suc amer extrait de certaines plantes comme l'aloès ou le pissenlit.

Chimiotropisme (nm) : variation de mouvement des organes d'une plante influencés par des produits chimiques.

Chionophile (adj) : qualifie une espèce qui peut vivre dans la neige ou supporte un enneigement prolongé.

Chlorenchyme (nm) : ensemble des cellules du parenchyme contenant les chloroplastes, spécialisées dans la photosynthèse.

Chlorobionte (nm) : nom scientifique actuel de végétal, organisme vivant, algue ou plante terrestre, dont les parois des cellules sont constituées de cellulose et de protéine, et caractérisé par la présence de chlorophylle.

Chlorophylle (nf) : pigment vert azoté des plantes, situé dans les chloroplastes à l'intérieur de cellules végétales.

Chlorophyllien (adj) : qui a trait à la chlorophylle.

Chloroplaste (nm) : corpuscule lenticulé contenant la chlorophylle situé dans le protoplasme, et donnant la coloration verte.

Chlorose (nf) : décoloration plus ou moins prononcée des feuilles, due à un manque de chlorophylle ou à une perturbation physiologique qui peut être due à un agent pathogène.

Cholagogue (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui active la production de la bile.

Chondrosperme (adj) : qualifie une graine dont l'enveloppe (testa) est bien collée, et ne forme aucunes expansions à maturité. Ant. : **physosperme**.

Chorologie végétale (nf) : science issue de la biogéographie qui étudie la répartition et la densité géographique des espèces, et qui tente de préciser les causes de la présence d'une espèce en un lieu géographique.

Chromoplaste (nm) : organite caractérisé par l'accumulation de pigments autres que la chlorophylle qui confèrent la couleur jaune, orange ou rouge à certaines parties de la plante (fruits, fleurs, etc.).

Chromosome (nm) : corps allongé, contenu dans le noyau de la cellule et qui porte les gènes.

Cilié (adj) : bordé de poils un peu fermes, comme les paupières.

Ciliolé (adj) : bordé de petits cils.

Cime (nf) : partie supérieure d'une plante, d'un arbre, d'ampleur variable suivant les espèces.

Circadien (adj) : qualifie le phénomène biologique admettant une période égale à la durée du jour.

Circiné (adj) : qualifie un organe enroulé en forme de crosse ou une feuille enroulée sur elle-même sur la nervure longitudinale, de haut en bas.

Circumboréale (adj) : qualifie une espèce répandue dans tout l'hémisphère boréal, à l'exclusion de la zone tropicale.

Circumnutation (nf) : désigne le phénomène de mouvements hélicoïdaux de l'apex des plantes volubiles en croissance.

Circumpolaire (adj) : qualifie une espèce des régions arctiques et par extension des montagnes polaires.

Circumscindé (adj) : qualifie un organe se découpant circulairement.

Cireux (adj) : qualifie la surface d'un organe couvert d'un enduit plus ou moins collant et brillant, comme de la cire d'abeille.

Cirrhé (nf) : filament grêle à l'extrémité d'un organe.

Cirrhéuse (adj) : qualifie une feuille dont l'extrémité forme une vrille enroulée.

Cirrifère (adj) : qualifie un organe couvert de poils frisés.

Cistaie (nf) : formation végétale composée essentiellement de ciste (*Cistus*, Cistacées).

Citriforme (adj) : qualifie un organe de la forme d'un citron.

Clade (nm) : dans la classification phylogénétique, groupe monophylétique constitué d'un organisme vivant et de sa descendance.

Cladistique: (nf) : classification en groupes de parenté évolutive, en arborescence sous forme de **cladogrammes**.

Cladode (nm) : petit rameau aplati, chlorophyllien, naissant à l'aisselle d'une bractée et simulant une feuille.

Claviforme (adj) : qualifie un organe en forme de massue.

Cleistogame (adj) : qualifie une fleur qui ne s'ouvre pas et dont la pollinisation se fait par autofécondation.

Clinandre (nm) : chez certaines Orchidacées, petite dépression du sommet de la colonne où sont logées les pollinies.

Clinanthe (nm) : désigne le sommet dilaté en plateau d'un pédoncule où s'attachent les fleurs d'un capitule.

Clone (nm) : groupe de plantes génétiquement identiques, comme celles produites par un même individu propagé par multiplication végétative.

Clypéiforme (adj) : qualifie un organe en forme de bouclier.

Co-adnées (adj) : qualifie des feuilles opposées et soudées par leurs bases.

Coalescent (adj) : caractérise deux organes liés entre eux mais facilement séparables.

Cochléaire (adj.) : qualifie une préfloraison dans laquelle un pétale recouvre les deux pétales qui le borde, eux-mêmes recouvrant les deux derniers pétales qui se chevauchent.

Coenocarpe (adj) : qualifie un gynécée ou un fruit composé de plusieurs carpelles soudés.

Cœur (nm) : partie centrale de la tige ou du tronc, faite de moelle pour la plante jeune, de bois pour la plante adulte.

Coiffe (1)(nf) : sorte de capuchon terminant une racine.

Coiffe (2)(nf) : petit capuchon membraneux couvrant la capsule des Bryophytes.

Coir, couar (nm) : fibre de la noix de coco (*Cocos nucifera*, Arécacées) utilisée en corderie.

Coléoptile (nm) : gaine protectrice translucide et pointue couvrant les jeunes pousses des Poacées.

Coléorhize (nm) : espèce de capuchon protégeant la radicule des plantules des Poacées.

Collatéraux (adj) : chez les Monocotylédones, qualifie les bourgeons placés de part et d'autre du bourgeon principal.

Collenchyme (nm) : tissu végétal de soutien des herbacées dont les parois des cellules sont épaissies par de la cellulose.

Collet (nm) : partie de la plante comprise entre la tige et les racines ; la plupart du temps cette partie se situe au niveau du sol.

Collètre (nm) : ensemble de poils sécrétant un mucilage épais, couvrant certaines stipules ou certaines écailles de bourgeons.

Collinéennes (adj) : désignent les espèces croissant à l'étage intermédiaire entre plaines et montagnes des régions tempérées.

Colonie (nf) : groupe de plantes en sujets apparemment distincts, s'étendant à partir d'un pied initial par multiplication végétative.

Colonisatrice (adj) : qualifie une espèce apte à coloniser des terrains nus et participant aux stades initiaux d'une série dynamique.

Colonne (nf) : organe caractéristique des Orchidacées qui comprend les éléments mâles et femelles de la fleur.

Colonnée (adj) : se dit d'une plante dont le port a une forme de colonne ou de fuseau étroit. Syn. : **columnaire**.

Colophane (nf) : résidu sec de la distillation de la gemme du pin, servant à faire du vernis, ou à enduire les crins des archets.

Colpé (adj) : qualifie un grain de pollen montrant un ou plusieurs sillons très allongés dans l'exine.

Colporé (adj) : qualifie un grain de pollen doté à la fois de sillon(s) et de pore(s) dans l'exine.

Columnifère (adj) : définit un androcée dont les filets sont soudés entre eux et forment un tube.

Commensalisme (nm) : désigne la cohabitation habituelle d'une espèce avec une plusieurs autres sans que cette association ne soit préjudiciable ni bénéfique à l'une ou l'autre. On parle aussi de symbiose déclinée. Adj. : **commensal**.

Commissure (nf) : zone de contact entre deux organes soudés. Adj. : **commissural**.

Composée (adj) : qualifie une feuille formée de sous-unités appelées folioles.

Composée palmée (adj) : qualifie une feuille composée de plusieurs folioles fixées au même niveau.

Composée imparipennée (adj) : qualifie une feuille comportant un nombre impair de folioles disposées de chaque côté de la nervure principale puis donc une foliole terminale.

Composée paripennée (adj) : qualifie une feuille comportant un nombre pair de folioles disposées de chaque côté du rachis.

Comprimé (adj) : qualifie un organe aplati longitudinalement.

Conceptacle (1) (nm) : organe particulier des champignons renfermant des sporanges ou thèques.

Conceptacle (2) (nm) : réceptacle des différentes parties de la fleur.

Conchoïde (adj) : qualifie un organe ayant la forme d'une coquille, d'un coquillage, d'une conque.

Concinus (nm) : inflorescence dont toutes les fleurs se trouvent du même côté.

Concolore (adj) : d'une même couleur (Ex. : les deux faces d'une feuille). Ant. : **discolore**.

Concrescents (adj) : qualifie deux organes qui sont intimement réunis ou soudés.

Conduplicqué (adj) : qualifie un organe plié en deux vers l'intérieur dans le sens de la longueur.

Cône (nm) : organe reproducteur des Conifères, formés de feuilles modifiées dont le femelle donne des graines.

Confluents (adj) : se dit de deux organes qui, entrant en contact, se soudent les uns aux autres.

Congloméré (adj) : qualifie ce qui est réuni en une seule masse.

Conifère (nm) : espèce végétale ligneuse à aiguilles souvent persistantes dont les fleurs femelles sont groupées en cônes.

Coniférienne (adj) : qualifie une espèce qui produit des cônes, comme le pin, le sapin et l'épinette.

Coniférophytes (nm) : ancienne appellation des Pinophytes.

Connés (adj) : qualifie des organes semblables soudés par leur base dès la naissance.

Connectif (nm) : prolongement du filet de l'étamine qui se soude à l'anthère, entre les thèques.

Connivents (adj) : qualifie des organes rapprochés les uns des autres sans pour autant être soudés.

Contorté (adj) : qualifie une préfloraison dans laquelle chaque pétale recouvre partiellement l'un des deux pétales qui l'encadrent, cependant qu'il est partiellement recouvert par l'autre, formant ainsi une spirale.

Contracté (adj) : qualifie un organe présentant plusieurs rétrécissements ou étranglements.

Convergence (nf) : phénomène par lequel des organismes totalement étrangers, soumis aux mêmes processus de sélection, finissent par se ressembler.

Convoluté (adj) : qualifie un organe enroulé sur lui-même, en cornet.

Copal (nm) : résine naturelle dure, provenant d'exsudations d'espèces tropicales et utilisée dans la fabrication des vernis.

Coque (nf) : chaque loge d'une capsule quand celle-ci se fragmente à maturité.

Coralliforme (adj) : qualifie un organe ramifié à la façon du corail.

Cordée (adj) : qualifie une feuille en forme de cœur avec l'échancrure en bas. Syn. : **cordiforme**.

Coriace (adj) : qualifie une feuille tenace, flexible, et plus ou moins épaisse comme le cuir.

Corme (1)(nf) : fruit du cormier (*Sorbus domestica*, Rosacées) semblable à une petite poire appelée aussi poirillon.

Corme (2)(nf) : type de bulbe sous forme de racine enflée pleine, comme chez le Colchique (*Colchicum autumnale*, Colchicacées).

Cormophyte (nm) : terme désuet distinguant un végétal composé d'une tige de feuille par opposition au thalle du Thallophyte. Ils comprennent les Bryophytes sans système racinaire et vasculaire, et les Trachéophytes en ayant.

Cormus (nm) : organe de réserve souterrain ayant l'aspect d'un bulbe et formé d'une tige renflée entourée d'écaillés foliacées.

Corniculé (adj) : qualifie un organe enroulé en forme de cornet, ou pourvu de petites cornes.

Corolle (nf) : verticille intérieur du périanthe, composé de pétales généralement colorés. Adj. : **corollaire**.

Corolliflore (adj) : qualifie une plante dont les étamines sont insérées sur la corolle.

Corona (nf) : chez les Apocynacées, ensemble d'organes intermédiaires soudés ou libres formant une couronne située entre les pétales et les étamines.

Coroniforme (adj) : qualifie un organe en forme de couronne.

Coronule (nf) : petite couronne au centre de la fleur formée par les languettes des pétales.

Corymbe (nm) : inflorescence à sommet aplati, chez laquelle les pédicelles sont insérés en différents points sur l'axe.

Cosmopolite (adj) : qualifie une espèce s'étendant dans diverses régions du globe aux climats et biotopes très variés.

Cosse (nf) : péricarpe de la gousse des Fabacées, s'ouvrant à maturité en deux valves.

Costé (adj) : qualifie un organe pourvu de côtes, de lignes saillantes. Syn. : **côtelé, costelé**.

Côte (nf) : saillie longitudinale, parfois ailée, parcourant une tige ou le fruit des Apiacées. Adj. : **costal**.

Cotonneux (adj) : qualifie un organe recouvert de poils blanchâtres mous, courts et entremêlés et doux au toucher.

Cotylédon (nm) : organe nourricier embryonnaire (ébauche de feuille), commun à toutes les espèces de plantes à graines. Il est unique chez les Monocotylédones, double chez les Eudicotylédones, jusqu'au nombre de dix ou douze chez les Pinophytes.

Cotylédonaire (adj) : qualifie la première feuille naissant de la substance même de chaque cotylédon de la graine. Elle est souvent dissemblable de celles que produira ensuite la plante. Syn. : **séminale**.

Coudé (adj) : se dit d'un organe plié en forme de coude.

Coulant (nm) : c'est un bourgeon auxiliaire qui s'allonge en tige rampante, avant de produire des racines et de nouvelles plantes. Syn. : **courant, stolon**.

Coumarine (nf) : molécule végétale à odeur de foin coupé présente par exemple dans la flouve (*Anthoxanthum*, Poacées).

Couronne (nf) : dans la gorge de certaines fleurs, relief en couronne formé soit par des étamines soudées, soit par des appendices membraneux ou écailleux soudés entre eux.

Coussin (nm) : touffe plus ou moins dense de petites plantes de la même espèce.

Coussinet (nm) : bourrelet ou excroissance sur laquelle s'attache le pétiole d'une feuille.

Crampon (nf) : sorte de racines adventives aériennes, grâce auxquelles certains végétaux se fixent sur un support.

Craspédodrome (adj) : qualifie un type de nervation où les secondaires vont jusqu'à la marge, souvent à la pointe d'une dent.

Crassicaule (adj) : qualifie une plante à tige charnue.

Crassifolié (adj) : qualifie une plante à feuilles charnues.

Crassinucellé (adj) : qualifie un ovule pourvu d'un nucelle épais, charnu.

Crassulescent (adj) : qualifie un organe charnu, ou la plante entière charnue.

Cratériforme (adj) : se dit d'un organe en forme de coupe, de cratère.

Crénelé (adj) : qualifie le bord d'une feuille découpé par de larges dents arrondies appelées **crénelures**.

Crête (nf) : partie des sépales réfléchis de certaines Iridacées.

Crispée (adj) : qualifie une feuille dont la surface forme des rides en se contractant.

Cristation (nf) : développement anormal d'une tige ou d'une feuille de plante grasse en forme monstrueuse, en forme d'éventail.

Cristé (adj) : se dit d'un végétal porteur d'une malformation évoquant une crête de volaille. Il s'agit en général d'un apex étiré latéralement, formant une ligne ondulée ou froncée.

Cruciforme (adj) : en forme de croix, comme la corolle à quatre pétales des Brassicacées.

Crustacé (adj) : caractérise les feuilles incrustées de cristaux calcaires. Syn. : **crustuliniforme**.

Cryptochrome (nm) : désigne une protéine réceptrice de la lumière bleue chez les plantes.

Cryptogame (adj) : plante dont les organes reproducteurs sont invisibles et qui ne produit ni fleurs, ni fruits. Ant. : **phanérogame**.

Cryptogamie (nf) : étude des plantes sans fleurs regroupant la mycologie, la lichénologie, la phycologie, la bryologie, etc.

Cryptophyte (nm) : type de plante dont les bourgeons sont souterrains ou sous l'eau durant les périodes de repos végétatif.

Cucullé (adj) : qualifie un organe en forme de capuchon. Syn. : **cuculliforme**.

Culinaire (adj) : qualifie une plante comestible qui peut être utilisée dans la préparation de recettes.

Culmaire (adj) : relatif au chaume des Poacées; qualifie notamment les feuilles naissant sur le chaume.

Cultigène (adj) : désigne une plante cultivée n'ayant pas d'ancêtre sauvage connue.

Cultivar (nm) : groupe taxonomique de plantes cultivées, qui se distingue par tout caractère stable et identifiable; variété cultivée.

Cunéiforme (adj) : en forme de coin ou de triangle renversé, s'élargissant de la base vers le sommet. Syn. : **cunéé**.

Cupule (nf) : réceptacle ligneux écailleux en forme de coupe, issu de la soudure des bractées, entourant la base de certains fruits.

Cupulifères (nf) : ancien nom des Fagacées faisant référence à la cupule entourant leurs fruits.

Cupuliforme (adj) : qualifie un organe en forme de petite coupe.

Curvinervée (adj) : qualifie une feuille dont les nervures longent la courbure de la marge du limbe, partant d'un même point à la base et se rejoignant à l'apex.

Cuspidé (adj) : qualifie un organe se terminant assez brusquement en pointe aiguë, mais non forcément rigide. Syn. : **acuminé**.

Cuticule (nf) : fine couche imperméable cireuse de l'épiderme de certaines feuilles. Adj. : **cuticulaire**.

Cutine (nf) : substance chimique composée d'un mélange imperméable de cires, d'acides gras, de savons ou de matières résineuses et alcooliques, et qui constitue la partie essentielle de la cuticule de nombreuses plantes. Adj. : **cutinisées**.

Cyathe (nm) : inflorescence des Euphorbes, chez qui une fleur femelle unique est entourée de plusieurs fleurs mâles, le tout entouré d'un involucre de bractées pétales et ressemblant à une fleur unique. Syn. : **Cyathium**. Adj. : **cyathiforme**.

Cycle floral (nm) : ensemble des pièces florales d'un même type insérées en un verticille circulaire.

Cyclique (adj) : qualifie une fleur dont toutes les pièces s'insèrent sur le réceptacle selon des verticilles successifs.
Cylindracé (adj) : qualifie un organe plus ou moins cylindrique. Syn. : **subcylindrique**.
Cylindre central (nm) : partie centrale de la tige ou du tronc, faite de moelle, puis de bois pour la plante adulte. Syn.: **cœur**.
Cyme (nf) : type d'inflorescence, chez qui la fleur la plus âgée est située au centre et au sommet de l'axe, les fleurs suivantes naissant sur des ramifications inférieures. Adj. : **cymeuse**. Subdivision : **cymule**.
Cynorrhodon (nm) : faux fruit de l'églantier à la pulpe comestible, acide et astringente, plus connu sous le nom de poil à gratter.
Cypsèle (nf) : akène dérivé d'un ovaire infère à une seule loge, et donc avec une seule semence à embryon droit.
Cystolithes (nm) : cristaux de sel de calcium présents au sein du limbe de certaines feuilles et visibles extérieurement à l'état sec.
Cytisine (nf) : alcaloïde présent dans de nombreuses plantes de la famille des Fabacées. Syn. : **sophorine**.
Cytologie (nf) : étude des cellules et, notamment des chromosomes qu'elles contiennent.
Cytoplasme (nm) : contenu de la cellule vivante; région comprise entre la membrane plasmique et le noyau.

Datte (nf) : fruit du palmier-dattier (*Phoenix dactylifera*, Aracées), c'est une baie dont la graine très dure est le noyau.
Dauciforme (adj) : qualifie une racine pivotante comme une carotte.
Décidu (adj) : qualifie un organe qui tombe à chaque période de repos ou après avoir rempli leur fonction. Syn. : **caduque**.
Décoction (nf) : extraction des principes actifs d'une plante par ébullition dans l'eau.
Décombant (adj) : se dit d'un organe dressé qui ne peut se soutenir et dont l'extrémité se recourbe vers le bas.
Décurrente (adj) : se dit d'une feuille sessile dont le limbe se prolonge le long de la tige sous forme d'une aile foliacée.
Décussés (adj) : se dit d'organes opposés, dont les paires successives sont insérées dans des plans perpendiculaires.
Défléchi (adj) : se dit d'un organe retombant vers le sol en formant un arc. Syn. : **décliné, décombant**.
Déhiscence (nf) : processus d'ouverture naturelle d'une structure close pour libérer les graines, les spores ou le pollen.
Déhiscent (adj) : se dit d'un fruit ou d'une anthère qui s'ouvre naturellement à maturité.
Déjeté (adj) : se dit d'un organe dévié.
Deltôïde (adj) : qualifie un organe de forme triangulaire à angles presque égaux.
Demi-fleuron (nm) : fleur ligulée des Astéracées.
Dendroïde (adj) : qualifie un végétal dont le port ressemble à celui d'un arbre.
Dendrologie (nf) : désigne l'étude et la science des végétaux ligneux.
Densiflore (adj) : qualifie une inflorescence dont les nombreuses fleurs sont serrées les unes contre les autres. Ant.: **laxiflore**.
Denté (adj) : dont le bord présente des saillies pointues et aigües.
Dentelé (adj) : qui présente des dents et des indentations.
Denticulé (adj) : bordé de dents fines ou superficielles.
Dépolluante (adj) : qualifie une plante qui a la faculté d'absorber des polluants comme le monoxyde de carbone par bio-épuration.
Déprimé (adj) : qualifie un organe présentant un affaissement.
Dépuratif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui purifie l'organisme.
Dermatogénique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui est dangereux pour la peau.
Désert (nm) : région où les précipitations annuelles sont inférieures à 25 cm/m².
Déserticole (adj) : qualifie une espèce capable de se développer dans les milieux désertiques.
Desquamation (nf) : phénomène d'exfoliation de l'épiderme d'un organe par squames, écailles ou lanières. Adj.: **desquamant**.
Détersif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui nettoie les plaies et les ulcères.
Dextrorse (adj) : qualifie un organe formant une vrille en s'enroulant de gauche à droite. Ant. : **sinistrorse**.
Diachaine (adj) : qualifie un fruit sec indéhiscent dont chacune des deux loges s'est transformée individuellement en un akène.
Diadelphie (adj) : qualifie une fleur dont les étamines sont soudées par les filets, en deux faisceaux égaux ou inégaux.
Diagnose (nf) : caractéristique abrégée d'une plante qui la distingue des autres.
Diakène (nm) : fruit sec indéhiscent, formé de deux méricarpes qui se séparent à maturité.
Diagéotropie (nf) : cas particulier de plagiotropie où l'axe du végétal est horizontal, soit parallèle à la surface du substrat.
Diagramme floral (nm) : représentation schématique des différentes pièces florales selon une coupe sagittale.
Dialycarpellé (adj) : qualifie une fleur dont les carpelles sont libres entre eux, ou composée d'un seul carpelle.
Dialypétale (adj) : qualifie une corolle formée de plusieurs pétales libres entre eux.
Dialysépale (adj) : se dit d'une fleur dont le calice a les sépales libres entre eux.
Dialystémone (adj) qualifie une fleur dont l'androcée est constitué d'étamines libres.
Diandre (adj) : qualifie un androcée formé de deux étamines.
Diaphane (adj) : qualifie un organe qui laisse passer la lumière sans pour autant être transparent.
Diaphorétique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui fait transpirer.
Diaphragme (nm) : désigne la cloison transversale qui partage une cavité de la tige ou de la feuille.
Diaspore (nf) : terme désignant toute structure disséminée par un individu pour assurer sa multiplication.
Dichase (nf) : désigne une cyme bipare. Adj.: **dichasiale**.
Dichasium (nm) : type de ramification dans lequel la croissance se poursuit par deux bougeons latéraux au même niveau.
Dichlamydée (adj) : qualifie une fleur possédant un périanthe complet formé de la corolle et du calice.
Dichogamie (nf) : désigne une maturation non simultanée des étamines et des styles d'une même fleur, pour enrayer l'autogamie.
Dichotome (adj) : qualifie une formation se divisant régulièrement en deux parties identiques. Syn. : **dichotomique, dichasiale**.
Dicline (adj) : qualifie une espèce dont les fleurs sont dépourvues d'étamines ou de carpelles, de manière dioïques ou monoïques.
Dicotylédones (nf) : classe d'Angiospermes caractérisées par une plantule possédant, en général, deux cotylédons.
Didyme (adj) : qualifie un organe formé de deux parties globuleuses hémisphériques, plus ou moins soudées ensemble.
Didyname (adj) : qualifie un androcée à quatre étamines dont une paire est plus longue que l'autre.
Diécie (nf) : type de répartition des sexes par lequel les fleurs sont unisexuées et portées par des plantes différentes. Syn. : **dioécie**.
Diffus (adj) : qualifie des organes étalés horizontalement, lâchement et sans ordre.
Digité (adj) : disposé comme les doigts d'une main en décrivant les nervures d'une feuille ou des segments foliaires divergents.

Digitiforme (adj) : se dit d'un organe ayant la forme d'un doigt.

Digyne (adj) : qualifie un gynécée possédant deux carpelles et/ou deux stigmates.

Dilaté (adj) : qualifie un organe élargi sur une partie de sa longueur.

Dimère (adj) : qualifie une fleur dont chaque verticille d'organes comporte seulement deux pièces.

Dimorphisme (nm) : possibilité pour un taxon de produire deux formes différentes ou des organes d'aspects différents.

Dioïque (adj) : qualifie une espèce unisexuée où fleurs mâles et fleurs femelles sont portées par des pieds différents.

Diphyllé (adj) : qualifie une espèce n'ayant que deux feuilles ou une feuille composée de deux folioles.

Diploïde (adj) : qualifie une cellule contenant un double jeu de chromosomes, un de chaque parent.

Diplochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est double, calice et corolle, différenciés ou non.

Diplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines est double de celui des sépales ou des pétales et dont le verticille externe est alterne avec les pétales.

Disamare (nf) : double samare à deux ailes comme celle de l'érable (*Acer*, Sapindacées).

Disciflore (adj) : qualifie une espèce dont les pièces florales s'incèrent sur un réceptacle muni d'un disque nectarifère.

Discoïde (adj) : qualifie un organe en forme de disque. Syn. : **disciforme**.

Discolore (adj) : offrant deux surfaces colorées différemment. Ant. : **concolore**.

Discontinue (adj) : se dit de la distribution d'une plante qu'on rencontre dans plusieurs régions séparées.

Disperme (adj) : qualifie un fruit qui a deux graines.

Disque (nm) : organe présent au sommet du pédoncule floral ayant l'aspect d'un anneau glandulaire ou nectarifère sur lequel sont fixées les pièces florales.

Distale (adj) : qualifie la portion la plus éloignée de la base d'un individu ou d'un organe.

Distiques (adj) : qualifie des organes alternes disposés en deux rangs opposés et sur un même plan.

Dition (nf) : désigne le territoire couvert par une étude naturaliste.

Diurétique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui active l'élimination de l'urine.

Diurne (adj) : qualifie une espèce dont la corolle ne s'épanouit qu'à la lumière du jour. Ant. : **nocturne**.

Divariqués (adj) : qualifie des organes disposés de manière étalée à angle très ouvert et en tous sens.

Divergents (adj) : qualifie des organes qui ont tendance à s'écarter les uns des autres à partir d'un point de départ commun.

Dolomie (nf) : roche sédimentaire constituée d'au moins 50 % de carbonate double de calcium et de magnésium.

Dolomiticole (adj) : qualifie une espèce affectionnant les terrains dolomitiques.

Domatie (nf) : désigne une structure d'accueil particulière produite par un végétal (renflement, stipule, pseudobulbe, cavité foliaire, tubercule) qui favorise une éventuelle symbiose avec un champignon, des micro-organismes ou des arthropodes.

Dominant (adj) : se dit d'un gène qui supplante son allèle, lorsque les deux se rencontrent chez un hybride.

Dormance (nf) : période de vie ralentie d'une plante avant le début de sa nouvelle croissance.

Dorsal (adj) : qualifie la partie d'un organe la plus éloignée de l'axe qui le porte. Syn. : **abaxial**.

Dorsifixe (adj) : qualifie une anthère attachée au filet par sa face dorsale.

Dorsiventral (adj) : qualifie une symétrie qui implique une hétérogénéité de structure entre les faces ventrale et dorsale.

Dragéon (nm) : pousse aérienne, issue d'une racine, et qui produit elle-même des racines adventives. Adj. : **drageonnant**.

Dressé (adj) : qualifie un organe plus ou moins perpendiculaire au sol. Ant. : **réfléchi**.

Drupacé (adj) : qualifie un fruit ayant l'aspect d'une drupe sans en être une.

Drupe (nf) : fruit charnu indéhiscent possédant une seule graine enfermée dans un noyau dur (endocarpe).

Drupéole (nf) : unité élémentaire d'un ensemble de petites drupes groupées en un faux fruit. Ex. : mûre, framboise.

Dulçaquicole (adj) : qualifie une espèce vivant dans les eaux douces.

Duramen (nm) : désigne la partie centrale et dure du fût de l'arbre ; le cœur du bois le plus anciennement formé.

Duvet (nm) : profusion de poils microscopiques, visibles seulement à contre-jour, à la surface de certains organes.

Duveteux (adj) : qualifie un organe de la plante couvert de duvet.

Dystrophie (adj) : qualifie un milieu végétal saturé d'eaux brunâtres, riche en éléments nutritifs organiques, mais peu oxygéné et acide comme les tourbières.

Dyzoochorie (nf) : qualifie un type de dissémination par lequel des graines transportées et stockées par un animal peuvent être oubliées et susceptible ensuite de germer. Syn. : **synzoochorie**.

Écaille (1)(nf) : organe foliacé mince, membraneux et plus ou moins coriace jouxtant ou protégeant d'autres organes.

Écaille (2)(nf) : bractée durcie des cônes des Conifères.

Écailleux (adj) : qualifie un organe composé d'écailles disposées comme les tuiles d'un toit.

Écale (nf) : enveloppe coriace de certains fruits comme la noix, la noisette, ...

Échancré (adj) : qui présente une entaille peu profonde et arrondie.

Échiné (adj) : qualifie un organe couvert de longues épines raides ou d'aiguillons.

Échinulé (adj) : couvert de petites pointes raides. Syn. : **échinuleux**.

Écologie (nf) : étude du rapport existant entre les organismes et leur milieu.

Écomorphose (nf) : résultat d'adaptation d'un groupe d'individus à un biotope particulier, développant alors des morphologies particulières, mais non génétiquement fixées.

Écorce (nf) : tissus protecteurs extérieurs à ceux du cylindre central (moelle, bois, liber) ou enveloppe de certains fruits.

Écotone (nm) : zone de transition entre deux écosystèmes, colonisée de ce fait par des espèces ubiquistes.

Écotype (nm) : au sein d'un type d'espèce, ensemble d'individus différenciés génétiquement sous l'influence d'un ou plusieurs facteurs écologiques.

Ectomycorhizie (nf) : symbiose entre une plante et un champignon sans que celui-ci ne pénètre dans les tissus de la racine.

Ectophyte (nm) : type d'organisme parasite vivant à la surface d'un organe végétal sans pénétrer dans les tissus de celui-ci.

Écusson (nm) : dans le genre *Pinus* (Pinacées), appendice ligneux de l'écaille du cône femelle.

Édaphique (adj) : en écologie, ce qui concerne la relation entre les végétaux et la structure de leur substrat. Relatif au sol.

Efflorescence (nf) : fine pellicule cireuse blanchâtre, pulvérulente, couvrant certains végétaux et s'enlevant au frottement.

Élatères (nf) : lanières spiralées présentes sur les spores des prêles.

Élaïosome (nm) : appendice oléagineux ou excrétion lipidique d'une graine, servant de nourriture aux fourmis qui contribuent alors à la dispersion des diaspores.

Elliptique (adj) : qualifie un organe en forme d'ellipse.

Émarginé (adj) : qui présente en son sommet de petites échancrures plus ou moins arrondies.

Embrassant (adj) : qualifie un pétiole, un limbe ou une stipule, se prolongeant de manière à entourer l'axe qui les porte.

Embryogénèse (nf) : ensemble des étapes qui conduisent à la formation d'un embryon.

Embryon (nm) : germe en voie de développement, enclos dans une graine, qui au cours de la germination donnera la plantule.

Embryophyte (nm) : plante verte type, d'un groupe monophylétique, définie par la présence d'un embryon végétal, qui se développe après la fécondation à partir du zygote qui contient un suçoir, un suspenseur et une tête.

Embryostège (nm) : callosité habituellement annulaire, se développant autour du micropyle de la graine de certaines plantes.

Émergée (adj) : qualifie la partie des organes d'une plante aquatique se développant hors de l'eau. Syn. : **émergente**.

Émergence (nf) : germination et apparition des organes aériens à la surface du sol. Syn. : **levée**.
Désigne aussi le passage des végétaux du milieu marin originel au milieu aérien, il y a environ 500 millions d'années.

Émétime (nf) : alcaloïde tiré de l'ipéca (*Carapichea ipecacuanha*, Rubiacées) utilisé contre la dysenterie amibienne.

Émélique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui provoque le vomissement.

Emménagogue (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui régularise et facilite les règles.

Émollient (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui détend les parties du corps enflammées ou irritées.

Endémique (adj) : qualifie un taxon qui est inféodé à une région géographique nettement circonscrite et limitée.

Endémovicariante (adj) : se dit d'une plante endémique équivalente à d'autres dans des situations écologiques comparables.

Endocarpe (nm) : partie la plus interne de l'enveloppe du fruit, la plus proche de la graine. Paroi lignifiée du noyau de la drupe.

Endogamie (nf) : reproduction entre des individus étroitement apparentés. Chez certaines plantes, ceci est dû à l'autopollinisation ; chez d'autres, à la pollinisation croisée entre les membres génétiquement identique d'un clone.

Endogène (adj) : se dit d'un phénomène dont l'origine se trouve dans l'organisme où il se manifeste.

Endomycorhize (nf) : symbiose entre une plante et un champignon situé à l'intérieur des cellules de la racine.

Endosperme (nm) : dans la graine, tissu de réserve qui nourrit l'embryon au cours de sa croissance.

Endosymbiose (nf) : désigne une coopération entre des micro-organismes simples, et les cellules d'organismes plus évolués comme les chloroplastes des végétaux.

Endotest (nm) : partie la plus interne du test.

Endothélium (nm) : assise mécanique d'origine hypodermique assurant la déhiscence des anthères des Angiospermes.

Endozoochorie (nf) : type de dissémination des diaspores nécessitant l'ingurgitation par un animal.

Énergétique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui peut augmenter le dynamisme corporel.

Engainant (adj) : qualifie un organe qui forme une gaine autour d'un autre, le qualifiant ainsi **engainé**.

Engrais minéral (nm) : engrais chimique de synthèse ne comprenant pas de carbone.

Engrais organique (nm) : engrais naturel comprenant du carbone et provenant du monde vivant, végétal ou animal.

Enracinement (nm) : mode d'implantation et de disposition des racines d'une plante. Il peut être pivotant (les racines s'enfoncent à la verticale) ou bien traçant (les racines sont horizontales).

Ensiforme (adj) : qualifie une feuille en forme d'épée.

Entière (adj) : se dit d'une feuille qui a les bords uniformes, sans dents ni crénelures.

Entomochorie (nf) : qualifie le mode de dissémination des semences par les insectes.

Entomogamie (nf) : type de pollinisation réalisée par les insectes.

Entomophilie (nf) : transfert de pollen par l'intermédiaire d'insectes.

Entre-nœud (nm) : partie d'une tige située entre deux nœuds. Adj. : **inter-nodal**.

Envahissante (adj) : qualifie une plante capable de se propager rapidement et d'éliminer toute concurrence alentour.

Enveloppes (nf) : les enveloppes florales sont les organes externes de la fleur, de forme et de couleur semblables (périanthe = tépales) ou différenciées en calice (sépalas) et corolle (pétales).

Épanouissement (nm) : désigne la période où une fleur s'ouvre et atteint sa pleine maturité.

Épars (adj) : qualifie des organes disposés sans aucun ordre.

Éperon (nm) : appendice creux en cornet ou en tube étroit, situé à la base d'un pétale ou d'un sépale. Adj. : **éperonné**.

Éphémères (adj) : se dit de fleurs ne s'épanouissant qu'une fois, puis se fanant rapidement, par opposition à d'autres qui s'ouvrent et se ferment à maintes reprises pendant plusieurs jours.

Éphémérophyte (nm) : plante annuelle des régions désertiques à cycle singulièrement bref (de la semaine à au plus 4 mois).

Épi (nm) : type d'inflorescence en racème à fleurs sessiles ou subsessiles.

Épiaison (nf) : stade phénologique des Poacées, qui correspond à l'apparition de l'épi hors de la gaine de la dernière feuille.

Épicactus (nm) : cactus hybrides, descendant d'ancêtres épiphytes, cultivés pour leurs fleurs remarquables.

Épicalice (nm) : ensemble de bractées réduites doublant le calice à l'extérieur comme chez les mauves (*Malva*, Malvacées) et les œillets (*Dianthus*, Caryophyllacées).

Épicarpe (nm) : partie la plus externe du péricarpe du fruit ; ce qu'on appelle "peau" du fruit.

Épichile (nm) : partie distale ou supérieure du labelle de certaines Orchidacées.

Épicormique (adj) : qualifie un bourgeon ou gourmand apparaissant à la surface des troncs des arbres ou arbustes vivants.

Épicotyle (nm) : partie de la jeune plante en germination située au dessus de l'insertion du ou des cotylédons.

Épiderme (nm) : ensemble des cellules superficielles de la plante qui protègent celle-ci.

Épigé (adj) : qualifie tout ce qui se développe au dessus du niveau du sol. Ant. : **hypogé**. Qualifie aussi une germination dans laquelle l'hypocotyle s'allonge considérablement pour émerger au-dessus du sol.

Épigyne (adj) : pourvu d'un ovaire infère au périanthe. Ant. : **hypogyne**.

Épillet (nm) : épi réduit caractéristique des Poacées. Ils sont le plus souvent regroupés à leur tour en inflorescence supérieure.

Épinastie (nf) : processus par lequel la croissance d'organes pointe anormalement vers le bas du fait d'une dégénérescence.

Épine (nf) : piquant se trouvant sur la tige, les feuilles, etc., d'une plante. Adj. : **épineux**.

Épipétale (adj) : qualifie une structure (en général des étamines) soudée sur les pétales.

Épiphyllé (adj) : qualifie un organe se développant sur une feuille.

Épiphyte (nm) : type de plante vivant sur une autre en guise de support, sans la parasiter, et sans contact avec le sol.

Épisépale (adj) : qualifie une structure soudée sur les sépales.

Épithélium (nm) : couche de cellules sécrétrices du parenchyme, qui entoure un canal ou une cavité intercellulaire.

Épitrope (adj) : qualifie un ovule anatrope, pendant à raphé ventral ou dressé à raphé dorsal.

Épizoochore (adj) : qualifie un mode de dispersion des graines par transport sur le plumage ou le pelage des animaux.

Équitantes (adj) : qualifie des feuilles pliées longitudinalement et se chevauchant les unes les autres (Iris, Poireau...)

Éricoïde (adj) : qualifie un végétal ayant l'habitus et en particulier le feuillage d'une bruyère.

Érigé (adj) : se dit d'un organe à port dressé.

Érinacé (adj) : se dit d'un organe couvert de poils laineux.

Érodé (adj) : qualifie un organe dont la marge est irrégulièrement découpée, comme rongée.

Espèce (nf) : groupe de plantes capables, en se croisant, de produire des individus féconds et présentant plus de ressemblances entre elles qu'avec toute autre plante. En tant qu'unité fondamentale du système de classification seule l'espèce porte une appellation binomiale.

Estivation (nf) : agencement qu'observent les diverses parties de la fleur avant leur épanouissement :

L' **estivation valvaire**, où les pièces florales se touchent seulement par leurs bords.

L' **estivation tordue**, où les pétales se recouvrent les uns les autres et sont tordus en spirale.

L' **estivation imbriquée**, quand chaque partie embrasse de ses bords ceux de la partie intérieure.

L' **estivation quinconciale**, où l'on voit deux parties extérieures, deux intérieures, une intermédiaire.

L' **estivation chiffonnée**, où les pétales sont pliés et ramassés sur eux-mêmes sans aucune régularité.

L' **estivation vexillaire**, préfloraison des fleurs papilionacées où l'étendard replié recouvre la moitié des autres organes.

L' **estivation cochléaire**, préfloraison des fleurs à deux lèvres, où la supérieure recouvre l'inférieure.

Estran (nm) : en bord de mer, zone comprise entre la marée la plus basse et la plus haute.

Étalé (adj) : se dit des divers organes placés perpendiculairement relativement à l'axe qui les porte.

Étamine (nf) : organe mâle d'une fleur, constitué d'un filet portant une anthère contenant le pollen.

Étendard (nm) : pétale supérieur de la fleur des Lamiacées.

Ethnobotanique (nf) : étude des relations entre les plantes et les civilisations.

Étiage (nf) : en période estivale, désigne le niveau le plus bas d'un cours d'eau ou d'une zone humide.

Étiolement (nm) : croissance chétive d'une plante par suite d'un manque de lumière, ou d'une forte rivalité des plantes voisines.

Étoilé (adj) : qualifie certains poils lorsqu'ils sont ramifiés en étoile à l'extrémité.

Étranglé (adj) : qualifie un ou une série de rétrécissements sur un organe.

Euanthe (nf) : fleur vraie assurant les fonctions de reproduction par elle-même.

Eucaryote (adj) : qualifie une cellule possédant un vrai noyau protégeant le matériel génétique.

Eudicotylédones (nf) : ensemble des Dicotylédones ayant un pollen triaperturé.

Eurhalin (adj) : qualifie un organisme capable de supporter de grandes variations de salinité de son milieu.

Euryméditerranéen (adj) : qualifie une espèce dont la répartition est centrée sur le domaine méditerranéen mais qui en déborde largement.

Eusyncarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles fermés connivents, la concrescence latérale entre deux carpelles formant le septum.

Eutrophe (adj) : se dit d'un milieu riche en éléments nutritifs et nullement ou peu acide.

Eutroplile (adj) : qualifie une espèce affectionnant les milieux riches en éléments nutritifs.

Évanescent (adj) : qualifie un organe qui dure peu de temps.

Évolution (nf) : processus par lequel tout organisme vivant est parvenu à sa forme actuelle à partir d'ancêtres moins nombreux et plus simples.

Exalbuminé (adj) : qualifie une graine dans laquelle l'albumen a disparu, remplacé souvent par les cotylédons remplis de réserves.

Excipuliforme (adj) : qualifie un organe qui a la forme d'un récipient.

Exfoliée (adj) : qualifie une plante effeuillée, dépouillée de ses feuilles.

Exine (nf) : paroi externe du grain de pollen, caractérisée par sa structure, son ornementation et la position des apertures.

Exocarpe (nm) : enveloppe externe du péricarpe du fruit comme la peau de la pêche.

Exondée (adj) : qualifie une terre libérée périodiquement des eaux d'une rivière, d'un étang, ...

Exostose (nf) : protubérance ligneuse qui se développe sur les branches ou le tronc des arbres. Syn. : **loupe**.

Expectorant (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui facilite l'expulsion des sécrétions pulmonaires.

Exsert (adj) : qualifie un organe qui fait saillie hors de son logement. Ex. : une étamine sortant du tube de la corolle.

Exsiccata (nm) : appellation d'une plante desséchée et préparée en vue d'être incorporée à un herbier.

Exstipulé (adj) : qualifie une feuille dépourvue de stipules.

Exsudat (nm) : suintement naturel de gomme, de résine ou de sève coulant des troncs, le plus souvent à la suite de blessures.

Extrorse (adj) : qualifie une étamine dont l'anthère est tournée vers l'extérieur de la fleur.

Facies (nm) : aspect général et port d'une plante à première vue.

Faîne (nf) : fruit du hêtre entouré d'une cupule hérissée résultant de la transformation des bractées de la fleur femelle.

Faisceau (nm) : combinaison d'organes semblables rapprochés et attachés au même point à leur base.

Falqué, falciforme (adj) : arqué en forme de lame de faux ou de faucille.

Famille (nf) : groupe taxonomique, composé de genres apparentés. Les noms de familles se terminent en -acées, et -acae en latin.

Fanaison (nf) : amollissement, rétraction et flétrissement d'un organe végétal par manque d'eau.

Farine (nf) : revêtement pulvérulent de certains organes.

Farineux (adj) : qualifie un organe couvert de farine.

Fasciation (nf) : type anormal de croissance, par lequel le sommet de la tige s'élargit en éventail. Adj. : **fascié**.

Fascicule (nm) : groupe d'organes semblables insérés par leur base en un même endroit.

Fasciculés (adj) : qualifie des organes disposés en faisceau ou en fascicule.

Fastigié (adj) : qualifie le port de certaines plantes aux divisions supérieures rapprochées et dressées en forme de pinceau.

Fausse-cloison (nf) : formation tardive dérivée des placentas séparant un ovaire uniloculaire en deux. Syn. : **replum**.

Faux-fruit (nm) : fruit présentant des structures qui ne sont pas issues de l'ovaire. Le faux-fruit peut par exemple dériver du réceptacle floral accrescent. Ex. : figue, fraise. Syn. : **pseudocarpe**.

Favéolé (adj) : qualifie un organe creusé d'alvéoles régulières.

Fébrifuge (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui combat la fièvre.

Fécondation (nf) : dans la reproduction sexuée, union des gamètes mâles et femelles.

Femelle (adj) : qualifie l'organe sexuel ou pistil qui, dans une fleur, est destiné à donner le fruit. Corolle qui n'a que cet organe.

Fertile (adj) : qualifie une plante portant un appareil reproducteur et étant capable d'assurer la production de fruits et de graines.

Fétide (adj) : qui a une odeur désagréable.

Feuillage (nm) : ensemble des feuilles d'un végétal.

Feuillaison (nf) : phase saisonnière de l'apparition des feuilles chez une plante.

Feuille (nf) : organe latéral disposé régulièrement sur la tige et composé généralement d'un pétiole, d'un limbe et parfois d'une gaine, permettant la photosynthèse, la respiration ainsi que l'évapotranspiration de la plante qui le porte. Adj. : **folié**.

Feuillet (nm) : couche d'écorce très mince s'enlevant par bandes horizontales.

Feuillu (adj) : qui a beaucoup de feuilles. Qualifie aussi un arbre à feuilles par opposition aux résineux (arbres à aiguilles).

Fève (nf) : graine des plantes du genre *vicia* de la famille des Fabacées. *Vicia faba* fournit une fève que l'on appelle gourgane.

Fibre (nf) : élément de matière naturelle constituant l'ossature de certains végétaux et présentant une faible largeur pour une grande longueur, souvent utilisé dans l'industrie textile.

Fibreuse (adj) : qualifie une racine lorsqu'elle se compose de filets menus, allongés et peu ou point rameux.

Fibrille (nf) : fil de cellulose microscopique faisant partie de la matrice cellulosique de la paroi des cellules végétales.

Fibrilleux (adj) : qualifie un organe recouvert de fibrilles, de fins filaments.

Filandreux (adj) : qualifie un organe dur et fibreux, plein de fibres longues et dures.

Filet (nm) : partie inférieure de l'étamine, généralement filiforme, qui porte l'anthere.

Filiforme (adj) : qualifie un organe aussi fin qu'un fil.

Fimbrié (adj) : à bord finement découpé en lanières filiformes comme une frange.

Fistuleux (adj) : qualifie un organe en cylindre creux comme la feuille de ciboulette (*allium schoenoprasum*, Amaryllidacées).

Flabellé (adj) : qualifie un organe en forme d'éventail. Syn. : **flabelliforme**.

Flagelle (nm) : sorte de filament mobile prolongeant certains organes d'une plante lui permettant de s'accrocher à un support quelconque ou de rentrer dans une anfractuosité.

Flagelliforme (adj) : qualifie une tige souple et mince, en forme de fouet, peu feuillée en général.

Flèche (nf) : partie terminale d'un arbre au port élané comme certains peupliers (*populus*, Salicacées).

Fleur (nf) : ensemble de feuilles modifiées adapté à la multiplication sexuelle des plantes supérieures. Adj. : **floral**.

Fleuron (nm) : petite fleur isolée d'un capitule; Il peut être ligulé ou tubulé. Ou petite fleur de l'épillet des Poacées.

Flexueux (adj) : se dit d'un élément courbé plusieurs fois de suite dans des directions alternantes, en zigzag.

Floconneux (adj) : qualifie un organe couvert d'amas de minuscules poils étoilés.

Floraison (nf) : formation et épanouissement de la fleur, puis période durant laquelle cette fleur est épanouie.

Flore (nf) : ensemble des espèces végétales croissant dans un espace géographique ou ouvrage contenant la description et parfois des clefs d'identification des espèces végétales d'une région.

Floribond(e) (adj) : qualifie une espèce portant beaucoup de fleurs.

Florifère (adj) : qualifie la portion de la plante qui porte des fleurs. Désigne aussi une plante qui arbore beaucoup de fleurs.

Florigène (adj) : se dit d'une substance qui active la floraison.

Floristique (nf) : étude des plantes d'un territoire déterminé d'un point de vue taxonomique, descriptif et de classification.

Flosculeux (adj) : qualifie, chez les Astéracées, les capitules uniquement formés de fleurons.

Flottante (adj) : qualifie une plante qui se développe à la surface de l'eau, sans système racinaire ancré dans le sol.

Fluctuation (nf) : modification non transmissible, due à la nutrition ou à d'autres facteurs.

Foliacé (adj) : ayant l'apparence de feuille. Syn. : **foliiforme**.

Foliaire (adj) : relatif aux feuilles.

Foliaison (nf) : développement annuel des feuilles au printemps. Syn. : **frondaison, feuillaison**.

Foliarisée (adj) : qualifie la pièce corollaire de certaine espèce primitive montrant leur extrême ressemblance avec une feuille.

Foliole (nf) : chaque division du limbe d'une feuille composée, portée ou pas par un pétiolule.

Foliolule (nf) : foliole secondaire.

Follicule (nm) : fruit sec déhiscent, composé d'un carpelle unique, s'ouvrant par sa seule ligne de suture. Adj. : **folliculaire**.

Fonge (nf) : désigne l'ensemble des champignons croissant dans un espace géographique.

Fongique (adj) : qui se rapporte à un champignon.

Fontinale (adj) : se dit d'une espèce croissant près des sources, des suintements ou des fontaines.

Forme (nf) : la plus petite unité taxonomique, constituant une subdivision d'une variété.

Fossette (nf) : petite cavité à la surface d'un organe.

Fourragère (adj) : qualifie notamment les plantes sauvages broutées sur place par les animaux.

Fovéole (adj) : désigne une petite fossette présente sur certains fruits ou graines. Adj. : **fovéolé**.

Frangé (adj) : caractère d'un organe bordé de découpures irrégulières fines et serrées.

Frênaie (nf) : formation forestière caractérisée par l'abondance de frênes.

Friche (nf) : état d'un terrain agricole momentanément laissé à l'abandon, livrée à une dynamique spontanée.

Fromageon (nm) : nom donné au fruit des mauves (*Malva*, Malvacées), polyakène sphérique et aplati ressemblant à une meule.
Fronde (nf) : tige feuillée des fougères, enroulée en crosse au début de sa formation, et portant des sporanges.
Fructifère (adj) : qualifie un organe qui porte des fruits. Ou relatif aux fruits.
Fructification (nf) : phénomène de formation et de maturation du fruit.
Fruit (nm) : organe résultant de la transformation de l'ovaire après fécondation de la fleur et contenant les graines. Adj. : **fruitier**.
Frutescent (adj) : qui a le port ligneux d'un arbuste ou d'un arbrisseau.
Fruticée (nf) : formation végétale constituée d'arbustes et d'arbrisseaux à feuilles caduques (Landes, garrigues, maquis, fourrés).
Fugace (adj) : qualifie un organe dont l'existence est éphémère.
Fulgineux (adj) : qualifie un organe qui a la couleur gris-noirâtre de la suie.
Fumure de fonds (nf) : engrais à décomposition lente, en général organique, et qui assure une réserve alimentaire à la plante.
Fungiforme (adj) : qualifie un organe en forme de champignon.
Funicule (nm) : petit cordon qui relie l'ovule à la paroi de l'ovaire, au placenta, chez les Angiospermes.
Funiforme (adj) : qualifie un organe en forme de cordon.
Furqué (adj) : qualifie un organe dont l'extrémité est en forme de fourche. Syn.: **fourchu**.
Fusiforme (adj) : qualifie un organe en forme de fuseau, renflé au milieu et effilé aux extrémités.
Fût (nm) : partie basse du tronc d'un arbre, comprise entre le sol et la première branche basse.
Futaie (nf) : formation végétale constituée d'arbres nés de semis et destinés à la récolte du bois d'œuvre.

Gaine (nf) : partie cylindrique diaphane, entourant la base du pétiole d'une feuille, ou la base d'une tige, d'une bractée.
Galactogène (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui augmente la sécrétion du lait mammaire.
Galbule (nm) : petit cône femelle dont les carpelles deviennent charnus et se soudent, formant ainsi une pseudo-baie.
Galéculé (adj) : en forme de casque.
Galle (nf) : excroissance produite par un végétal sur ses feuilles ou tiges en réaction à la ponte d'un insecte.
Gamète (nf) : cellule sexuelle haploïde.
Gamétophyte (nm) : individu haploïde producteur de gamète et provenant du développement d'une spore. Syn.: **prothalle**.
Gamocarpe (adj) : qualifie un gynécée dont les carpelles sont soudés entre eux. Adj. : **gamocarpellé**.
Gamopétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont plus ou moins profondément soudés entre eux.
Gamophylle (adj) : qualifie un involucre dont les bractées sont soudées entre elles.
Gamosépale (adj) : qualifie un calice dont les sépales sont soudés au moins par leur base. Syn. : **monosépale**.
Gamostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont soudées entre elles.
Garide (nf) : association végétale très ouverte de type xérophile des lieux pierreux, secs et ensoleillés constituée de pelouses parsemées d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux.
Garrigue (nf) : formation végétale méditerranéenne, issue de la disparition de la forêt sur un sol calcaire, pauvre en humus et rocaillieux, comportant des plantes herbacées à feuilles persistantes et odorantes (Thym, romarin, lavande...), des arbustes épineux et des arbrisseaux de petite taille.
Gazonnant (adj) : formant une couche végétale serrée et uniforme comme un gazon.
Gélivure (nf) : fente longitudinale provoquée par le gel affectant l'écorce et le bois d'un arbre.
Géminés (adj) : qualifie des structures ou des organes réunis par deux, ou disposés par paires non opposées.
Gemme (nm) : sorte de petit bourgeon produit par la plante et pouvant former une nouvelle plante identique au pied mère.
Gemmothérapie (nf) : type de soins médicaux employant les extraits de macération de certains bourgeons.
Gemmule (nf) : dans l'embryon, premier bourgeon à l'aisselle du ou des cotylédons qui donnera naissance à une plante.
Gène (nm) : unité transmettant les caractères héréditaires, située à un endroit déterminé sur un chromosome et capable de se reproduire. Adj. : **génique**.
Génératif (adj) : qualifie un mode de reproduction des plantes par la voie sexuelle. Ant. : **végétatif**.
Génétique (nf) : étude de l'hérédité et de ses mécanismes.
Génome (nm) : ensemble du matériel génétique d'une cellule ou d'un individu. Désigne aussi le lot haploïde de chromosomes. **Genouillé** (adj) : qualifie un organe, particulièrement une tige pliée comme un genou. Syn. : **généculé**.
Genre (nm) : groupement taxonomique d'espèces aux caractéristiques similaires, représenté par le premier élément du nom botanique.
Géobotanique (nf) : science qui étudie la répartition des plantes et des types de végétation à la surface du globe.
Géocarpe (adj) : qualifie une espèce qui mature ses fruits sous terre.
Géophyte (nm) : type de plante dont les bourgeons destinés à sa survie passent la saison défavorable enfouis sous terre sous forme de bulbes, rhizomes, tubercules ou drageons.
Géotropisme (nm) : propriété qu'a la plante de s'orienter par rapport à la gravité terrestre. Syn. : **gravitropisme**.
Germe (nm) : embryon de la plante qui sort de la graine. Adj. : **germinal**.
Germination (nf) : développement d'une graine ou d'une spore qui passe de la vie ralentie à la vie active.
Gibbosité (nf) : renflement en forme de bosse souvent creuse. Adj. : **gibbeux**.
Girofle (nf) : bouton floral du giroflier, arbre originaire d'Indonésie de la famille des Myrtacées.
Gitonogamie (nf) : type d'allogamie où la pollinisation peut être réalisée par le pollen d'une autre fleur du même pied.
Glabre (adj) : lisse, dépourvu de pilosité. Ant. : **pubescent**.
Glabrescent (adj) : presque glabre.
Glabriuscule (adj) : à pilosité à peine visible.
Gladé (adj) : qualifie un organe comprimé et tranchant, comme un glaive.
Gland (nm) : fruit du chêne enrobé partiellement par la cupule et contenant la graine.
Glande (nf) : cellule sécrétant un liquide gluant ou parfumé et parfois des sucs digestifs pour décomposer les insectes capturés.
Glanduleux (adj) : qualifie un poil pourvu d'une glande à son extrémité.
Glanduliforme (adj) : qualifie un organe ayant l'apparence d'une glande.
Glaucéscent (adj) : tirant sur le glauque.

Glaucue (adj) : nuance de couleur imprécise entre le bleuâtre et le verdâtre pâle.

Gley (nm) : résultat d'un sol à engorgement prolongé par une nappe d'eau privée d'oxygène, de coloration caractéristique verdâtre ou bleuâtre et souvent très défavorable aux végétaux subissant une asphyxie.

Glochide (nf) : petite touffe de soies ou d'aiguillons terminés par des crochets en forme d'hameçon. Adj. : **glochidié**.

Glomérule (nm) : type d'inflorescence globuleuse dont les fleurs serrées ont un court pédoncule et ne sont pas soudées entre elles.

Glumacé (adj) : de la nature écailleuse des glumes.

Glumes (nf) : bractées à l'aisselle desquelles se développe l'épillet des Poacées.

Glumelles (nf) : petites bractées à l'aisselle de chaque fleur de l'épillet des Poacées.

Glumelle (nf) : petite écaille charnue à valeur périnthaire de la fleur des Poacées. Syn. : **lodicule**.

Gluten (nm) : amalgame de deux protéines de réserve, les gliadines et les gluténines, présentes dans les graines de céréales.

Glutineux (adj) : recouvert d'une substance gluante ou collante. Syn. : **visqueux**.

Gnétophyte (nm) : type de végétal vasculaire Gymnosperme, voisin des pinacées, mais non résineux et ayant un bois hétéroxylé.

Gomme (nf) : matière molle provenant de la sève de certains arbres, soluble et gonflant dans l'eau.

Gommifère (adj) : qualifie un arbre ou arbuste qui produit de la gomme.

Goniotriche (adj) : qualifie un axe \pm quadrangulaire, tige ou rameau, présentant une pilosité seulement sur les angles.

Gorge (nf) : partie supérieure du tube de la corolle d'une fleur sympétale.

Gourmand (nm) : drageon issu du porte-greffe.

Gousse (nf) : fruit sec déhiscent allongé à une seule loge, à deux ouvertures ventrale et dorsale donnant deux valves dont les graines sont disposées sur deux rangées alternantes.

Gracile (adj) : qualifie un organe fluet et élancé.

Graine (nf) : produit d'un ovule fécondé. Le sens du mot est parfois élargi pour désigner des fruits entiers ou des parties de fruits.

Graminicole (adj) : qualifie une plante qui pousse parmi les herbes, les graminées (Poacées).

Graminiforme (adj) : en forme de feuilles d'herbe, étroit, à bords presque parallèles. Syn. : **graminoïde**.

Graminologie (nf) : science qui a pour objet l'étude des plantes de la famille des Poacées (Graminées). Syn.: **agrostologie**

Granule (nm) : corps reproducteur peu visible d'une plante cryptogame.

Granuleux (adj) : qualifie un organe dont la surface porte des petits tubercules en forme de grains.

Grappe (nf) : inflorescence dont les fleurs pédonculées sont échelonnées et s'ouvrent successivement de bas en haut.

Grasse (adj) : qualifie une plante aux feuilles ou tiges gorgées d'eau.

Graveleux (adj) : indique des fruits dont la chair contient de petits corps durs.

Gravitropisme (nm) : orientation de la croissance d'un organe en réponse à la force de gravité terrestre.

Grêle (adj) : qui est étroit et allongé.

Griffe (nf) : organe souterrain formé de racines fasciculées et charnues comme chez certaines orchidées ou l'asperge.

Grimpant (adj) : qualifie un végétal qui s'élève en hauteur en prenant appui sur un support.

Guité (adj) : qualifie un arbre ou plus généralement un bois parasité par le gui (*Viscum album*, Santalacées).

Guttation (nf) : sorte de suintement d'eau aux niveaux des pores des feuilles, sources d'eau appréciées par les insectes.

Gutté (adj) : qualifie un organe présentant une tache colorée en forme de goutte; un pétale par exemple.

Guttiforme (adj) : en forme de goutte.

Gymnosperme (nm) : plante phanérogame arborescente, dont les graines nues et donc sans carpelles, sont portées sur des écailles ouvertes regroupées en cônes, telle que les conifères.

Gynandre (adj) : qualifie un épillet ou un épi composé de fleurs femelles plus nombreuses que les fleurs mâles.

Gynandrophore (nm) : expansion du réceptacle floral au dessus du périanthe et qui porte le gynécée et l'androcée.

Gynécandre (adj) : désigne une inflorescence présentant des fleurs femelles à la base et les mâles à l'apex.

Gynécée (nm) : ensemble des organes femelles de la fleur, en général composé de l'ovaire, des ovules, du (des) style(s) et stigmate(s).

Gynobasique (adj) : qualifie un style inséré à la base du ou des carpelles.

Gynodiécie (nf) : caractère d'une espèce qui possède des pieds femelles et des pieds à fleurs hermaphrodites. Adj. : **gynodioïque**.

Gynogénèse (nf) : développement d'un embryon à partir d'une oosphère après fécondation mais sans caryogamie.

Gynoïque (adj) : qualifie une espèce génétiquement modifiée ne produisant que des fleurs femelles.

Gynomonoïque (adj) : espèce possédant sur le même individu des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites.

Gynophore (nm) : sorte de pédoncule portant parfois le gynécée au-dessus des autres organes de la fleur.

Gynostège (nm) : structure propre aux Asclépiadacées résultant de la fusion des anthères avec les stigmates.

Gynostème (nm) : sorte de colonne de la fleur des Orchidacées provenant de la fusion des étamines avec le style.

Gypsicole (adj) : qualifie une plante affectionnant les sols composés de gypse, sulfate dihydraté de calcium.

Habitat (nm) : lieu de croissance naturel d'une plante.

Habitus (nm) : port d'une plante, caractérisé par sa forme, sa taille et son type de croissance.

Halonitrophile (adj) : qualifie une plante affectionnant les sols contenant des chlorures et des composés azotés.

Halophile (adj) : qualifie une plante préférant les sols contenant des chlorures, qui pousse dans la frange supérieure des plages et surtout dans les prés salés.

Halophyte (nm) : type de plante généralement succulente poussant dans des terrains imprégnés de sels marins.

Hampe (nf) : long pédoncule, dépourvu de feuilles, portant une inflorescence. Syn.: **scape**.

Hapaxanthie (nf) : terme désignant le fait qu'une plante ne fleurira et ne fructifiera qu'une seule fois dans sa vie.

Haploïde (adj) : qualifie un individu ou une cellule ayant un seul jeu de chromosomes, comme les gamètes.

Haplostème (adj) : qualifie un androcée à un seul verticille d'étamines au même nombre que les pétales.

Haplochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est réduit à un seul verticille, le calice.

Haptotropisme (nm) : type de tropisme qui répond à une stimulation tactile. Syn. : **thigmotropisme**.

Hasté (adj) : en forme de fer de lance et muni à sa base de deux lobes étalés horizontalement.

Hastula (nf) : sorte de ligule triangulaire prolongeant la base du pétiole de la feuille flabelliforme des Arécacées.

Haustorium (nm) : excroissance charnue en forme de doigt d'une plante parasite, habituellement enfoncée dans la plante hôte pour y puiser sa nourriture. Syn. : **suçoir**.

Hélicoïde (adj) : qualifie une inflorescence en cyme unilatérale qui se développe en spirale. Syn. : **hélicoïdale**.

Héliophile (adj) : qualifie une plante ayant des besoins de lumière élevés pour pouvoir se développer de manière optimale.

Héliophobe (adj) : se dit d'une plante craignant un excès d'ensoleillement.

Héliophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes adaptées à la vie en pleine lumière.

Héliotropisme (nm) : retournement d'une partie de la plante par rapport au mouvement apparent du soleil.

Hélophile (adj) : qualifie une plante qui croît dans les marais.

Héliphyte (nm) : type de plante aquatique dont les feuilles l'été dépassent de l'eau mais dont les bourgeons dormants sont enracinés dans la vase.

Hémicryptophyte (nm) : type de plante vivace dont les bourgeons de renouvellement se trouvent au ras du sol, et dont 4 types peuvent se présenter : à stolons, cespiteux (formant une touffe de tiges), à rosettes de feuilles basales, ou grimpant.

Hémicylindrique (adj) : qualifie un organe en forme de demi cylindre.

Hémiligule (nf) : corolle des fleurons rayonnants du capitule des Astéracées radiées, terminée par trois dents.

Hémiparasite (adj) : plante chlorophyllienne sans racines et poussant donc sur une autre plante à partir du bois de laquelle elle puise eau et sels minéraux (ex, le gui).

Hémitrope (adj) : qualifie un ovule dont le corps est courbe mais pas renversé et dont le micropyle est proche du funicule.

Hémostatique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui favorise la coagulation du sang.

Herbacé (adj) : comme une herbe; ou biotope composé essentiellement d'herbes. Ant. : **ligneux**.

Herbier (1)(nm) : collection de plantes séchées (exsiccata) entre des feuillets dans le but de les conserver et de les étudier.

Herbier (2)(nm) : peuplement de phanérogames immergées.

Herbologie (nf) : étude des médicaments dérivés des plantes.

Herborisation (nf) : action de recueillir les plantes, soit pour les étudier, en faire un herbier, ou en utiliser leurs vertus.

Herboriste (nm) : personne qui vend des plantes et des graines médicinales.

Hercogamie (nf) : type d'allogamie où les fleurs hermaphrodites présentent un obstacle mécanique entre anthères et stigmates, ou un éloignement spatial entre ceux-ci, s'opposant ainsi à toute autopolinisation. Adj. : **Hercogame**.

Hérissé (adj) : couvert de poils raides et droits pouvant traverser la peau. Syn. : **hirsute**.

Hérissonné (adj) : qualifie un organe couvert de poils en forme de brosse.

Hermaphrodite (adj) : qualifie une fleur possédant à la fois des organes mâles et femelles. Syn. : **bisexeue**.

Hespéride (nf) : baie succulente à endocarpe scindé en loges. Syn. : **agrume**.

Hétéracanthe (adj) : qualifie une tige ou un rameau hérissé d'épines ou d'aiguillons dissemblables.

Hétérochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est distinctement différencié en calice et corolle.

Hétérogame (adj) : qualifie d'une façon générale une inflorescence dont les fleurs sont de types sexuels différents ou stériles; on dit plus particulièrement de ces plantes qu'elles sont monoïques, dioïques ou polygames.

Hétéromère (adj) : qualifie une fleur dont les différents cycles n'ont pas tous le même nombre de pièces.

Hétérophylle (adj) : qualifie une plante ayant deux ou plusieurs formes de feuilles.

Hétérostachyée (adj) : chez les Cypéracées, qualifie une inflorescence monoïque formée de plusieurs épis paniculés mâles et femelles bien distincts. Ant. : **homostachyée**.

Hétérostylie (nf) : caractère d'une espèce dont les styles présentent des tailles variables. Adj. : **hétérostylé**.

Hétérotriche (adj) : qualifie un organe ± couvert de poils dissemblables.

Hétérotrophe (adj) : qualifie une espèce prospérant grâce à la matière organique produite par un autre être vivant.

Hétéroxylé (adj) : qualifie un bois formé de plusieurs types d'éléments : des vaisseaux et des cellules de parenchyme ligneux. (Comme chez les Angiospermes).

Hêtraie (nf) : formation forestière caractérisée par une dominance de hêtres.

Hexamère (adj) : qualifie une fleur dont la corolle possède six pièces à la base.

Hexandre (adj) : qualifie un androcée formé de six étamines.

Hexaploïde (adj) : qualifie un taxon possédant six jeux de chromosomes, soit $2n = 6x$ tel l'engrain sauvage (*Triticum dicoccoïde*).

Hibernacle (nm) : bourgeon de certaines plantes se formant pour résister aux rigueurs de l'hiver et en vue du renouvellement de la plante au printemps. Syn. : **turion**.

Hile (nm) : cicatrice sur la graine laissée par le cordon (funicule) qui reliait le placenta à l'ovule ayant donné naissance à cette graine.

Hirsute (adj) : qualifie un organe couvert de poils longs et mous.

Hispide (adj) : qualifie un organe hérissé de poils raides et presque piquants.

Hispidulé (adj) : qualifie un organe faiblement hispide.

Holoparasite (adj) : qualifie une plante incapable de photosynthèse devant prélever de son hôte la totalité de ses besoins nutritifs.

Holotriche (adj) : qualifie un axe, tige ou rameau ± quadrangulaire, couvert d'une pilosité sur toutes les faces.

Homoïochlamydé (adj) : qualifie un périanthe dont toutes les pièces, ou tépales, sont morphologiquement très semblables.

Homogame (adj) : qualifie une espèce chez laquelle les anthères et les stigmates de leurs fleurs hermaphrodites mûrissent simultanément. Désigne aussi une inflorescence où toutes les fleurs sont du même type sexuel.

Homolacanthé (adj) : qualifie une tige ou un rameau hérissé d'épines ou d'aiguillons ± semblables.

Homolatéraux (adj) : qualifie des organes disposés de tous les côtés. Ant. : **unilatéraux**.

Homophylle (adj) : qualifie une plante ayant des feuilles morphologiquement identiques.

Homoplasie (nf) : désigne un caractère, ou état, apparu deux fois dans deux lignées différentes.

Homostachyée (adj) : chez les Cypéracées, qualifie une inflorescence monoïque formée de plusieurs épis paniculés distincts, composés à la fois de fleurs mâles et de fleurs femelles. Ant. : **hétérostachyée**.

Homostylie (nf) : caractère d'une espèce dont les styles présentent des tailles invariables selon les individus. Adj. : **homostylé**.

Homotrope (adj) : dont les extrémités des feuilles se courbent toutes du même côté.

Homoxylé (adj) : qualifie un bois formé en majorité d'un seul type d'éléments, comme ceux des Gymnospermes.

Hormone (nf) : substance produite par les plantes qui déclenche le développement de leurs organes. Des hormones de synthèse ont été mises au point afin de faciliter la reprise des boutures des végétaux.

Hôte (nm) : plante hébergeant une autre l'ayant parasitée.

Houppier (nm) : partie de l'arbre compris entre le fût et la cyme. (Branches et rameaux).

Humicole (adj) : qualifie un végétal se développant mieux sur un substrat riche en humus.

Humifère (adj) : riche en humus. On estime qu'un sol est humifère lorsque les matières organiques excèdent 2% des matières sèches dans une terre fine, tamisée et séchée.

Hyalin (adj) : qualifie une structure très peu épaisse et plus ou moins transparente.

Hyalocyste (nm) : cellule morte et incolore des sphaignes ne contenant plus que de l'eau. Syn. : **hydrocyste**.

Hybride (nm) : résultat du croisement entre deux variétés d'une même espèce ou deux espèces différentes. Adj.: **hybridogène**.

Hydathodes (nm) : pores reliés au système vasculaire de la feuille permettant l'excrétion ou l'exsudation d'eau et/ou de solutés.

Hydrochorie (nf) : type de dissémination des semences par transport dans l'eau.

Hydrocyste (nm) : cellule morte et incolore des sphaignes ne contenant plus que de l'eau. Syn. : **hyalocyste**.

Hydrogamie (nf) : transport du pollen par l'eau.

Hydrogéophyte (nm) : type de plante aquatique dont les bourgeons dormants sont portés par un rhizome enfoui dans la vase.

Hydrohémicryptophyte (nm) : type de plante aquatique enracinée au fond d'une pièce d'eau dont les bourgeons dormants sont à la surface du substrat vaseux.

Hydromorphose (nf) : cas particulier d'écomorphose d'un groupe individus par l'adaptation à un biotope aquatique.

Hydromull (nm) : type d'humus peu épais, riches en éléments nutritifs et bien aéré, se développant en milieu fort humide.

Hydrophile (adj) : désigne une plante adaptée aux habitats humides et/ou aquatiques ; qui a une affinité pour l'eau.

Hydrophobe (adj) : qualifie une surface végétale qui repousse les gouttes d'eau.

Hydrophyte (nm) : type de plante aquatique libre et flottante, ne s'élevant pas au dessus de l'eau, et qui passe l'hiver grâce à des structures subaquatiques.

Hydrothérophyte (nm) : type de plante aquatique annuelle dont les graines ou bourgeons dits hibernacles passent la mauvaise saison sous l'eau.

Hydrotropisme (nm) : type de tropisme ou les organes d'une plante s'orientent en fonction de l'humidité.

Hygrochastique (adj) : chez certaines plantes des régions semi-désertiques, qualifie le fruit dont la déhiscence survient seulement lorsqu'il est mouillé, libérant ses graines dispersées ainsi par la pluie.

Hygrocline (adj) : qualifie les plantes préférant l'humidité.

Hygronastie (nf) : type de nastie qui répond aux variations quotidiennes d'humidité, provoquant ainsi l'ouverture et la fermeture de certains organes.

Hygrophile (adj) : qualifie une espèce végétale ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

Hygrophobe (adj) : qualifie une espèce végétale qui ne peut s'adapter à un environnement humide.

Hygrosciaphile (adj) : se dit d'une espèce qui affectionne l'ombre et la forte humidité atmosphérique.

Hygroscopique (adj) : qualifie un organe qui a tendance à absorber l'eau ou l'humidité.

Hyosciamine (nf) : alcaloïde toxique des Solanacées (datura, belladone, etc.)

Hypanthial (adj) : qualifie le tissu en sorte de tube résultant de la fusion des verticilles floraux.

Hypanthium (nm) : réceptacle élargi en forme de coupe constitué par la fusion des parties basales des sépales, pétales et filets des étamines. On le trouve chez toutes les espèces de la famille des Rosacées. Syn. : **hypanthe**.

Hyperplasie (nf) : multiplication anarchique du nombre des cellules généralement sous l'effet d'un parasite entraînant la déformation d'un organe ou la production d'une tumeur.

Hypertrophe (adj) : qualifie un milieu dont la concentration en éléments minéraux est excessive et supérieure à 100 mg/l.

Hypnotique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui provoque le sommeil.

Hypochoile (nm) : chez certaines Orchidacées, partie basale d'un labelle séparé en deux par un étranglement.

Hypochrome (adj) : qualifie une espèce dont la corolle, habituellement colorée, présente une pâleur extrême allant parfois jusqu'au blanc pur qu'on désigne alors d'**albiflore**. Ant. : **Hyperchrome**.

Hypocotylaire (adj) : qualifie un rameau naissant sous le(s) cotylédon(s).

Hypocotyle (nm) : partie située entre la radicle et le(s) cotylédon(s); futur collet situé entre les racines et la tige. **Hypocratéri-forme** (adj) : désigne une fleur en forme de tube étroit et long, terminée par une corolle brusquement évasée.

Hypo-épigyne (adj) : qualifie une fleur périgyne dans laquelle l'ovaire est adhérent au conceptacle.

Hypogée (adj) : qualifie une germination où les cotylédons de la graine sont cachés sous terre. Ant. : **épigée**.

Hypoglycémiant (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui abaisse le taux de sucre dans le sang.

Hypogyne (adj) : qualifie une fleur dont les pièces du périanthe et les étamines sont insérées sous l'ovaire. Ant. : **épigyne**.

Hypolipémiant (adj) : qualifie l'élément chimique d'une plante qui diminue le taux de cholestérol et de triglycérides dans le sang.

Hypophyllopode (adj) : qualifie une espèce possédant très peu de feuilles.

Hypoplastie (nf) : croissance ou développement réduit et défectueux d'une plante résultant de conditions anormales.

Hypotensif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui fait descendre la pression sanguine.

Ichthyochorie (nf) : type de dissémination des graines par les poissons.

Imbriquée (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle un pétale est recouvert par ses voisins, un pétale recouvre ses voisins, les trois autres étant recouvrant et recouverts. Qualifient aussi des organes insérés comme les tuiles d'un toit.

Immergés (adj) : qualifie les organes d'une plante se développant totalement sous l'eau.

Immunostimulant (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui augmente les mécanismes de défense du corps.

Imparipennée (adj) : qualifie une feuille composée, pennée, terminée par une seule foliole et donc à folioles impaires.

Inaperturé (adj) : qualifie un grain de pollen dont l'exine est lisse, donc sans sillons ni pores.

Incane (adj) : qualifie un organe ou un individu entièrement recouvert d'une pubescence blanche.

Incapitulescence (nf) : désigne une inflorescence regroupant plusieurs capitules.

Incisé (adj) : qualifie les bords d'un organe (feuille, pétale, etc.) irrégulièrement et assez profondément découpés.

Inclus (adj) : qualifie un organe qui ne dépasse pas les bords de celui qui l'enveloppe.

Incombant (adj) : (1) qualifie une disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur d'une feuille recouvre le bord inférieur de celle située au dessus. Syn. : **incube**, **infléchi**.

Incombant (adj) : (2) se dit des cotylédons d'un embryon lorsque la tigelle (l'axe radicule hypocotyle) vient s'appliquer sur la face dorsale de l'un d'eux.

Incurvé (adj) : qualifie le bord d'un organe courbé vers l'intérieur, c.-à-d. à concavité interne. Ant. : **récurvé**.

Indéfinie (adj) : qualifie une inflorescence, dont le méristème apical ne se terminant pas par une fleur, permet une croissance latérale en théorie illimitée. C'est le cas de nombreuses inflorescences de type racémeux.

Indéhiscence (adj) : se dit d'un fruit qui ne s'ouvre pas à maturité mais se détache en entier de la plante mère.

Indentation (nf) : définit la disposition et la nature des dents d'une feuille.

Indigénat (nm) : état de spontanéité géographique d'un taxon.

Indigène (adj) : natif de la région considérée. La notion de flore indigène est relative. Il est parfois impossible d'affirmer si une plante est authentiquement indigène ou si elle s'est naturalisée à partir d'une introduction très ancienne. Ant. : **introduite**.

Indivis(e) (adj) : se dit d'un organe qui n'est pas divisé en deux ou plusieurs parties. Limbe qui n'est pas divisé en segments.

Induction florale (nf) : ce qui amène la floraison et la favorise sous l'action d'éléments extérieurs, comme le froid (vernalisation), la température (thermopériodisme), la longueur du jour (photopériodisme), la sécheresse, etc.

Indument (nm) : désigne la pilosité d'un organe, particularisé par sa couleur, sa forme et sa densité. Syn. : **indumentum**.

Indupliqué (adj) : plié en suivant la longueur de la feuille avec les bords relevés.

Induré (adj) : se dit d'un organe devenu ligneux et dur.

Indusie (nf) : petite membrane protégeant les sores de certains Ptéridophytes.

Induvie (nf) : organe de protection ou de dissémination des graines, formé par la persistance ou la modification de certaines pièces florales après la fécondation. Ex. : le pappus d'un akène, l'aile d'une samare, la partie charnue d'un fruit comestible.

Inerme (adj) : sans piquants ni épines ni aiguillons.

Infère (adj) : se dit d'un ovaire situé entièrement sous le périanthe. Ant. : **supère**.

Inférovariée (adj) : qualifie une fleur dont l'ovaire est infère.

Infléchi (adj) : qualifie un mouvement de courbure vers l'intérieur. Syn. : **incombant**, **incube**.

Inflorescence (nf) : disposition des fleurs sur une même plante en capitule, chaton, corymbe, cyme, épi, racème, grappe, ombelle, spadice, ou thyrses.

Infradichasial (adj) : qualifie un entrenœud inséré sous une cyme bipare.

Infraciliaire (adj) : qualifie une inflorescence située sous la zone d'insertion des feuilles.

Infranodal (adj) : qualifie un organe situé sous un nœud.

Infraspécifique (adj) : se dit d'un taxon inférieur à celui de l'espèce (sous-espèce, variété, forme...).

Infrutescence (nf) : désigne l'ensemble des fruits et de leurs organes (pédoncules, pédicelles et bractées) disposés sur un individu.

Infusion (nf) : extraction des principes actifs d'une plante en versant de l'eau bouillante dessus.

Infundibuliforme (adj) : qualifie un organe en tube étroit à la base, puis en forme d'entonnoir dépourvu de dents au sommet.

Innée (adj) : qualifie une étamine dont le filet est fixé à la base de l'anthere dans le prolongement du connectif. Syn. : **basifixe**.

Innovation (nf) : désigne une nouvelle pousse radicale. Elle sera intra vaginale si elle croît au sein de la gaine mère ou extra vaginale si elle la perce et se développe latéralement.

Interne (adj) : désigne la face d'un organe qui fait face à l'axe de la tige ou du rameau.

Intertidal (adj) : se dit de la zone successivement submergée et exondée par les marées basses et hautes.

Intine (nf) : enveloppe, couche interne du grain de pollen.

Introrse (adj) : qualifie une étamine dont la déhiscence de l'anthere s'effectue vers l'intérieur de la fleur. Ant. : **extrorse**.

Introduit (adj) : non indigène, amené par l'activité humaine.

Introgession (nf) : acquisition progressive, par une espèce, de caractères génétiques propres à une espèce voisine résultant de croisements naturels répétés.

Invasive (adj) : qualifie une plante tendant à coloniser et envahir rapidement les milieux en général au détriment d'autres espèces.

Involucelle (nm) : collerette formée par les bractées situées à la base des ombellules d'une ombelle composée.

Involucre (nm) : ensemble des bractées comme une collerette entourant la base d'une ombelle ou d'un capitule. Adj. : **involucral**.

Involucré (adj) : pourvu d'un involucre.

Involuté (adj) : qualifie un organe dont le bord est recourbé vers la face supérieure. Ant. : **révoluté**.

Irrégulière (adj) : qualifie une fleur à asymétrie axiale, mais symétrique par rapport à un plan. Syn. : **zygomorphe**.

Isocarpellé (adj) : se dit d'un gynécée constitué d'un nombre de carpelles égal au nombre fondamental de la fleur.

Isomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est le même que celui des autres cycles de la fleur.

Isomorphes (adj) : qualifie des organes qui ont la même forme.

Isopolaire (adj) : qualifie un grain de pollen dont les faces proximales et distales se ressemblent.

Isostémone (adj) : qualifie un androcée isomère dont les étamines sont alternes avec les pétales ou les tépales.

Jachère (nf) : terrain dont la culture est suspendue pendant quelques saisons.

Jonchaie (nf) : formation végétale des milieux humides dominée par des joncs (*Juncus*, Joncacées).

Jonciforme (adj) : qui rappelle morphologiquement le jonc, en particulier les feuilles ou les tiges rigides et cylindriques.

Karstique (adj) : qualifie un taxon inféodé à un biotope de formation calcaire dominé par les grottes, gouffres, résurgences, etc.

Kyste (nm) : renflement anormal ayant souvent une cause parasitaire, contenant ou non le parasite qui l'a provoqué.

Labelle (nm) : pétale médian inférieur en forme de lèvre pendante et éperonnée de la fleur des Orchidées. Syn. : **tablier**.

Labié (adj) : qualifie un calice ou une corolle organisé en une ou deux lèvres. On parle ainsi de zygomorphisme.

Lacéré (adj) : qualifie un organe irrégulièrement incisé ou découpé, comme déchiré.

Lâche : (adj) : se dit d'une inflorescence à fleurs très écartées. Se dit aussi d'un arbre ou arbuste à port ouvert et souple, et à tiges peu rigides et retombantes.

Lacinié (adj) : qui est irrégulièrement découpé en longues lamelles, fines, étroites et inégales.

Lactescent (adj) : désigne la sécrétion d'un organe ayant l'aspect du lait.

Lactifère (adj) : qualifie un organe qui produit du latex.

Lacune (nf) : cavité aérifère permettant aux plantes aquatiques la suspension dans l'eau ou, vide créé par la disparition de moelle dans une partie de la tige. Adj. : **lacuneux**.

Lacustre (adj) : désigne un type d'écosystème caractérisé par des lacs. Qualifie une plante poussant au bord des lacs.

Ladanum (nm) : gomme-résine extraite de plusieurs espèces d'arbrisseaux du genre des cistes et employée en parfumerie.

Lagéniforme (adj) : qualifie un organe en forme de bouteille.

Laie (nf) : chemin rectiligne tracé dans un bois ou une forêt pour le passage des véhicules.

Laineux (adj) : recouvert de poils épidermiques très denses, longs et entremêlés.

Lame (nf) : partie plate, supérieure et élargie de la feuille. Syn. : **limbe**.

Lamellé (adj) : se dit d'un organe muni de lamelles.

Laminé (adj) : se dit d'un organe plat en forme de lame dont une extrémité est plus étroite que l'autre. Ex. : le filet d'une étamine.

Laminaire (adj) : qualifie une feuille longue, plus ou moins aplatie en forme de ruban, comme certaines algues.

Laminale (adj) : qualifie une placentation pariétale particulière dont les ovules sont dispersés sur la paroi de l'ovaire.

Lancéolé (adj) : en forme de fer de lance étroit et rétréci en pointe.

Lanière (1) (nf) : feuille allongée et étroite, aux bords pratiquement parallèles.

Lanière (2) (nf) : lambeau d'écorce écaillé pouvant se soulever de la surface du tronc.

Lande (nf) : formation végétale buissonnante, caractérisée par un sol pauvre, argileux et acide, avec une prédominance de sous-arbrisseaux et de plantes herbacées.

Landine (nf) : lande très basse à sous-arbrisseaux et lichens de haute altitude.

Langnette (nf) : désigne la fleur de certaines Astéracées en une lame allongée sur le côté extérieur du capitule. Syn. : **ligule**.

Langueux (adj) : recouvert de poils épidermiques très denses, longs et entremêlés, à l'aspect du feutre.

Lardacé (adj) : qualifie un tissu qui, à la coupe a la consistance et l'aspect du lard figé, qui a le toucher gras du lard.

Larmiforme (adj) : en forme de goutte qui pend comme une larme.

Larmoyant (adj) : se dit d'un organe qui exsude de petites gouttelettes.

Latence (nf) : période d'inactivité végétale due à la sécheresse ou à l'hiver. Syn. : **dormance**.

Latent (adj) : qualifie un organe qui est caché et ne s'est pas encore extériorisé.

Latéral (adj) : qui se développe sur le côté.

Latex (nm) : liquide blanc ou jaunâtre, laiteux, qui exsude de la zone coupée de certaines plantes. Syn. : **lait**.

Laticifère (adj) : qui contient du latex.

Latifolié (adj) : qualifie une plante ayant de larges feuilles.

Latisepté (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée perpendiculairement à la fausse cloison (replum) qui est de ce fait large. Ant. : **angustiseptée**.

Laxatif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui facilite l'évacuation des selles.

Laxiflore (adj) : qualifie une inflorescence dans laquelle les fleurs sont fort espacées les unes des autres. Ant. : **densiflore**.

Légume (nf) : sensu stricto synonyme de gousse. Fruit sec déhiscent constitué d'un unique carpelle allongé des Fabacées.

Légumine (nf) : substance de réserve protéinée contenue dans les graines des Fabacées.

Légumineuses (nf) : ancien nom des Fabacées auxquelles appartiennent nombre de plantes potagères.

Lemme (nf) : glumelle inférieure de la fleur de Poacées.

Lenticelle (nf) : petite ouverture, voie d'aération parsemant l'écorce de certaines plantes ligneuses. Adj. : **lenticellé**.

Lenticulaire (adj) : qualifie un organe en forme de lentille biconvexe et à bords amincis.

Lentique (adj) : qualifie un type d'écosystème aquatique propre aux eaux calmes (cours d'eau) ou stagnantes (mare, étang).

Levée (nf) : apparition des organes aériens à la surface du sol. Syn. : **émergence**.

Lèvre (nf) : pétale inférieur où se posent souvent les insectes butineurs et supérieur formant un casque chez les fleurs bilabiées. Désigne également le labelle des orchidées.

Liane (nf) : phanérophyte ligneuse grimpante. Adj. : **lianescent**.

Liber (nm) : tissus des plantes vasculaires assurant la conduction de la sève élaborée.

Libre (adj) : séparé. Ant. : **conné, soudé**.

Lichénoïde (adj) : qui ressemble au lichen.

Liège (nm) : tissu secondaire périphérique mort de l'écorce des ligneux et imprégné de subérine. Adj. : **liégeux**. Syn. : **suber**.

Ligneux (adj) : qualifie des organes contenant du xylème secondaire et acquérant la consistance du bois.

Lignification (nf) : transformation en bois des membranes de certaines cellules végétales, sous l'action de la lignine.

Lignifié (adj) : qualifie un tissu dont la paroi secondaire des cellules est imprégnée de lignine.

Lignine (nf) : polymère de composés phénoliques des plantes vasculaires, fort résistant mécaniquement et chimiquement.

Ligule (1)(nf) : corolle des fleurs externes de certaines Astéracées **liguliflores** terminées par cinq dents. Adj. : **ligulée**.

Ligule (2)(nf) : petit appendice membraneux situé entre la gaine et le limbe des feuilles des Poacées et des Cypéracées.

Limbe (nm) : partie plate et étalée de la feuille prolongeant le pétiole, siège principal de la photosynthèse, de la respiration et de la transpiration du végétal.

Limicole (adj) : qualifie une plante prenant racine dans la vase des fonds marins ou lacustres.

Limnophyte (nm) : type biologique correspondant à tous les végétaux aquatiques enracinés dans la vase.

Linéaire (adj) : long et étroit, dont les bords sont sensiblement parallèles.

Linguiforme (adj) : qualifie un organe en forme de langue.

Lithophyte (nm) : type de plante qui supporte de vivre en milieux rocheux, rocailleux, ou caillouteux.

Lobe (nm) : division profonde et généralement arrondie d'une feuille, d'un pétale, ...

Lobé (adj) : qualifie un organe bordé de lobes.

Lobule (nm) : lobe secondaire ou petit lobe. Adj. : **lobulé**.

Localité (nf) : station, endroit où pousse une plante.

Locule (nf) : petite loge, alvéole en nombre variable dans les fruits ou dans les anthères. Adj. : **loculaire**.

Loculicide (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule par des fentes longitudinales au niveau des nervures dorsales des carpelles à l'origine de cette capsule, de même que la déhiscence d'une anthère sur toute la longueur de chaque loge.

Lodicule (nf) : enveloppe la plus intérieure de la fleur des Poacées, formée de deux ou trois écailles minces. Syn. : **glumellule**.

Loge (nf) : désigne chacune des deux parties de l'anthère réunies par le connectif, contenant en général deux sacs polliniques, mais aussi la cavité de l'ovaire contenant les ovules ou celle des fruits dans laquelle se trouvent les graines.

Lomentacé (adj) : qualifie un fruit allongé, une gousse ou une silique, cloisonnée transversalement en articles contenant chacun une seule graine, se débitant comme un chapelet.

Longistylée (adj) : qualifie une fleur chez laquelle le style, très long, dépasse les étamines.

Loupe (nf) : excroissance globuleuse à surface lisse du tronc d'un arbre constitué de bois à fibres enchevêtrées.

Lunulé (adj) : qualifie un organe en forme de croissant de lune. Syn. : **lunulaire**.

Lycopène (nm) : pigment végétal liposoluble de la famille des caroténoïdes, présent dans les fruits et dans les légumes.

Lyrée (adj) : qualifie une feuille imparipennée dont le lobe terminal arrondi est bien plus développé que les latéraux.

Macroblaste (nm) : sur les plantes ligneuses, désigne un rameau croissant longtemps. Ant. : **brachyblaste**.

Macrophanérophyte (nm) : désigne un phanérophyte de plus de 25 m.

Macrophyllé (adj) : qualifie une espèce portant de grandes feuilles. Ant. : **microphyllé**.

Macule (nf) : tache de couleur, de forme particulière, permettant parfois de distinguer les genres.

Maculé (adj) : couvert de taches irrégulières de couleurs et formes particulières à chaque espèce.

Madré (adj) : qualifie un bois souvent plus foncé dont les fibres sont irrégulièrement sinueuses et enchevêtrées.

Malacochorie (nf) : désigne la dissémination des semences par les mollusques.

Mâle (adj) : qualifie une fleur unisexuée ne possédant pas d'organes femelles.

Malherbologie (nf) : science traitant l'étude des plantes adventices, et au sens agricole, des mauvaises herbes.

Mamelon (nm) : partie renflée ou excroissance en forme de verrue.

Mammiochorie (nf) : qualifie un type de dissémination des graines et semences par les mammifères.

Maquis (nm) : formation végétale, fréquente en région méditerranéenne, issue de la destruction de la forêt sur un sol siliceux et acide, constituée d'arbustes épineux, d'herbes aromatiques, constituant des peuplements adaptés aux milieux arides et chauds.

Marcessant (adj) : chez les plantes vivaces qualifie un organe qui, après s'être desséché, persiste sur la plante pendant la mauvaise saison jusqu'à l'apparition de nouveaux bourgeons.

Marcottage (nm) : mode de multiplication végétative reposant sur la possibilité de certaines tiges aériennes de s'enraciner pour donner un nouvel individu.

Marcotte (nf) : tige ou branche d'une plante qui a pris racine sans avoir été séparé du pied mère.

Marge (nf) : bord ou pourtour d'un organe; sa particularité permet souvent l'identification de l'espèce.

Marginal (adj) : qui est placé sur le bord ou est relatif au bord d'un organe.

Marginé (adj) : qualifie un organe dont le bord présente une bande plus ou moins large différenciée.

Marnicole (adj) : qualifie une espèce inféodée à la marne, roche sédimentaire composée de calcaire, d'argile et de sable.

Marron (nm) : fruit toxique du marronnier (*Aesculus*, Sapindacées), ou usuellement, fruit comestible du châtaignier (*Castanea sativa*, Fagacées).

Matière organique (nf) : matière carbonée d'origine végétale ou animale dont l'évolution, sous l'action des micro-organismes du sol, donne l'humus.

Maturité (nf) : état d'un fruit correspondant à un stade où il est mûr (comestible) et apte à fournir ses graines reproductrices.

Médicinales (adj) : qualifie les plantes qui ont le pouvoir de guérir divers maux par leurs principes actifs.

Médifixe (adj) : qui est fixé au milieu d'un organe ou qui est fixé par son milieu.

Médullaire (adj) : relatif à la moelle.

Mégaphorbiaie (nf) : formation végétale de milieux riches et humides constituée de grandes et nombreuses plantes herbacées vivaces.

Méiomère, oligomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièce est inférieur à celui fondamental de la fleur.

Méiose (nf) : division réductionnelle, stade particulier de la formation des gamètes, au cours duquel la moitié du nombre total initial de chromosomes passe dans chaque grain de pollen ou chaque ovule.

Méiostémone (adj) : androcée dont le nombre d'étamines est inférieur au nombre fondamental de la fleur. Syn. : **paucistémone**.

Mellifère (adj) : désigne une plante produisant des substances sucrées en quantité suffisante pour être butinées par les abeilles.

Membraneux (adj) : qualifie un organe mince, flexible, assez sec et translucide qui ressemble à du fin parchemin.

Mendélien (adj) : se dit du rapport mathématique par lequel, selon les lois des probabilités, la progéniture issue d'un croisement sera marquée par les facteurs dominants ou récessifs. Ainsi appelé en mémoire de Gregor Mendel (1822-1884), qui, le premier a dégagé les premières lois de la génétique.

-mère (suffixe) : formé d'un certain nombre de divisions du calice, corolle, péricone, déterminé par le préfixe. Subst. : **mérie**.

Méricarpe (nm) : partie du fruit, constituée d'une ou de plusieurs graines, enfermée dans une partie d'ovaire et provenant de la division d'un schizocarpe.

Méristème (nm) : masse de cellules non différenciées constituant le bout de tout organe et qui engendre les nouveaux tissus.

Méristémone (adj) : qualifie un androcée constitué de nombreuses étamines. Syn. : **polystémone**.

Mérithalle (nm) : intervalle entre deux nœuds ou entre deux insertions de feuilles sur un rameau. Syn. : **entre-nœuds**.

Méso- (préfixe) : moyen.

Mésocarpe (nm) : couche moyenne du péricarpe d'un fruit, situé entre l'épicarpe et l'endocarpe.

Mésocotyle (nm) : premier entre-nœud souterrain entre la base du coléoptile et l'embryon des Poacées, sous le plateau de tallage.

Mésohygrophile (adj) : qualifie une espèce ou une population croissant dans un biotope moyennement humide.

Mésophanérophyte (nm) : désigne un phanérophyte de 7 à 25 m.

Mésophylle (nm) : tissu cellulaire de l'intérieur de la feuille jouant un rôle très important dans la photosynthèse.

Mésophyte (nm) : type de plante exigeant des quantités d'eau moyennes; intermédiaire entre xérophyte et hydrophyte.

Mésotrophe (adj) : qualifie un substrat moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une bonne activité biologique.

Messicole (adj) : qualifie une plante qui croît naturellement dans les champs de céréales.

Métabolisme (nm) : ensemble de tous les phénomènes chimiques se déroulant dans un organisme vivant.

Microphanérophyte (nm) : désigne un phanérophyte de 2 à 7 m.

Microphylle (adj) : qualifie une plante à très petites feuilles.

Microphyte (nm) : végétal microscopique unicellulaire des milieux marins.

Micropyle (nm) : discontinuité des téguments de l'ovule par lequel rentre le tube pollinique en général.

Microsporogénèse (nf.) : nom donné à la formation des microspores dans le sac pollinique. Elle peut être soit successive quand la séparation des cellules suit chacune de deux divisions mitotiques ou simultanée si les quatre microspores se séparent une fois les deux divisions mitotiques effectuées.

Microsporophylle (nf) : chez les conifères, feuille transformée en strobile mâle portant des sporanges producteurs de spores.

Miellat (nm) : substance sucrée produite par les pucerons à partir de la sève des plantes et qui sert de nourriture aux fourmis.

Milieu (nm) : ensemble des paramètres environnementaux qui agissent directement sur les conditions de vie des plantes.

Mimétisme (nm) : camouflage naturel; ressemblance avec le milieu, pour quelque raison que ce soit.

Mitose (nf) : phase de la division cellulaire au cours de laquelle chaque chromosome se divise en deux et un jeu identique est transmis à chacun des deux nouveaux noyaux.

Mixte (adj) : qualifie une inflorescence composée à la fois d'inflorescences définies et indéfinies.

Moder (nm) : type d'humus à litière de feuilles et d'aiguilles peu épaisses où la pédofaune est formée surtout d'acariens et d'annélides plutôt que de vers de terre. L'accumulation de matière organique envahie par un abondant feutrage de filaments fongiques plus ou moins épais donne à ce substrat une odeur particulière et une légère teinte rougeâtre.

Moelle (nf) : tissu parenchymateux non chlorophyllien, mou et spongieux, présent au centre des tiges. Adj. : **médullaire**.

Monadelphe (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont toutes soudées par leurs filets.

Monandre (adj) : qualifie un androcée à une seule étamine.

Moniliforme (adj) : qui présente une succession de renflements et étranglements, comme un collier de perle, un chapelet.

Mono- (préfixe) : un seul.

Monoaperturé (adj) : qualifie le grain de pollen à symétrie bilatérale typique des monocotylédones ayant un seul pore germinatif.

Monocarpellé (adj) : qualifie un gynécée constitué d'un seul carpelle. Syn. : **unicarpellé**.

Monocarpique (adj) : plante annuelle qui ne fleurit et ne fructifie qu'une seule fois au cours de son existence.

Monocaulé (adj) : qualifie une espèce ne présentant qu'une seule tige. Ant. : **pluricaulé**.

Monocéphale (adj) : qui ne porte qu'un capitule.

Monochasiale (adj) : qualifie une inflorescence érigée en cyme unipare.

Monochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est réduit à une seule enveloppe, verte ou colorée.

Monocolpé (adj) : qualifie un grain de pollen ne possédant qu'un seul sillon dans l'exine.

Monocotylédones (nf) : branche des Angiospermes renfermant les plantes pourvues d'un seul cotylédon.

Monoécie (nf) : type de répartition des sexes par lequel les fleurs, unisexuées, sont portées par la même plante.

Monogénérique (adj) : qualifie une famille ne comportant qu'un seul genre.

Monogyne (adj) : qualifie une plante à un seul pistil.

Monoïque (adj) : dont chaque plante porte des fleurs mâles et femelles unisexuées.

Monolectisme (nm) : désigne le comportement de certains insectes qui butinent de manière spécialisée une seule espèce de plante à fleurs. Ant. : **polylectisme**.

Monopétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont soudés entre eux au moins à leur base, formant une seule pièce.

Monophylétique (adj) : qualifie un ensemble d'unités taxonomiques ayant un seul ancêtre commun.

Monopodial (adj) : dont la croissance est assurée d'année en année par le bourgeon terminal. Syn. : **monopodique**.

Monosépale (adj) : qualifie une fleur dont l'ensemble des sépales est soudé au moins par la base.

Monospécifique (adj) : qualifie une famille ou un genre ne renfermant qu'une seule espèce.

Monosperme (adj) : qualifie un fruit ne contenant qu'une seule graine. (Ex. : datte, avocat, olive).

Monostachyée (adj) : chez les Cypéracées, qualifie une inflorescence monoïque formée d'un simple épi paniculé terminal.

Monosulqué (adj) : qualifie un grain de pollen qui ne possède qu'une seule ouverture. Syn. : **mono/uniaperturé**.

Monothèque (adj) : qualifie une étamine dont l'anthere n'a qu'une seule loge (thèque) contenant le sac pollinique.

Monotype (adj) : qui ne comporte qu'un élément de la catégorie inférieure : ainsi, une famille ne comportant qu'un genre, un genre ne comportant qu'une espèce, etc. Adj. : **monotypique**.

Monoxène (adj) : qualifie un type de parasitisme spécialisé sur une seule espèce d'hôte.

Monstruosité (nf) : type de croissance anormale dû à la conjonction de plusieurs points végétatifs.

Montaison (nf) : chez les Poacées, phase de grossissement des inflorescences qui "montent" dans les gaines foliaires.

Mor (nm) : type d'humus inactif se rencontrant sur des sols siliceux naturellement acides, aux formations végétales acidifiantes et où le climat froid ralentit l'activité biologique (zones boréales, hautes montagnes).

Morphologie (nf) : étude de la forme et du développement des parties d'une plante.

Mousses (nf) : végétaux pionniers sans racines se développant sur tout support en milieu humide et ombragé. Elles constituent, avec les lichens et les sphaignes, d'autres Bryophytes, la végétation principale de plusieurs milieux comme la toundra ou les tourbières.

Mucilage (nm) : substance végétale visqueuse qui gonfle au contact de l'eau, comme la gélatine. Adj. : **mucilagineux**.

Mucron (nm) : petite pointe raide à l'extrémité d'un organe. Adj. : **mucroné**.

Mucronulé (adj) : qui se termine par un très court mucron.

Mull (nm) : type d'humus riches en éléments nutritifs et bien aéré par la présence importante d'une pédofaune tels des vers de terre et des cloportes. Ils se rencontrent en milieux forestiers calcaires.

Multicaule (adj) : souche ou racine produisant plusieurs tiges.

Multicéphale (adj) : qualifie une espèce portant un grand nombre de capitules.

Multifide (adj) : qualifie le limbe d'une feuille très découpé, divisé en nombreuses profondes lanières.

Multiflore (adj) : qualifie une inflorescence portant un grand nombre de fleurs. Ant. : **pauciflore**.

Multigaule (adj) : qualifie un arbuste possédant, à partir du collet, plusieurs troncs fins.

Multiloculaire (adj) : possédant de nombreuses loges.

Multipartite (adj) : présentant de nombreuses divisions étroites et assez profondes.

Mûr (adj) : qualifie un fruit parvenu à maturité, capable de donner des graines, des spores.

Mûre (nf) : faux-fruit de la ronce (*Rubus*, Rosacées), ou du mûrier (*Morus*, Moracées) composé de drupéoles agglomérées.

Muriqué (adj) : qualifie un organe dont la surface est hérissée de pointes courtes et raides, assez épaisses.

Mutation (nf) : apparition de nouvelles caractéristiques génétiques qui se maintiennent au cours des générations suivantes.

Mutique (adj) : dépourvu d'arête ou de pointe distincte. Ant. : **mucroné** ou **aristé**.

Mycélium (nm) : ensemble de filaments enchevêtrés provenant de la germination d'une spore de champignon.

Mycohétérotrophe (adj) : qualifie une espèce non chlorophyllienne puisant sa nourriture carbonée et minérale grâce à une symbiose avec un champignon colonisant ses racines.

Mycologie (nf) : science qui a pour objet l'étude, la classification et la culture des champignons.

Mycorhize (nf) : association d'un végétal et d'un champignon microscopique qui vivent en symbiose. Adj. : **mycorhizé**.

Mycotrophie (nf) : dépendance d'un végétal à la symbiose avec un champignon pour se nourrir.

Myrmécochorie (nf) : dissémination des semences, spores ou graines par les fourmis.

Myrmécophilie (adj) : relation privilégiée d'une plante avec les fourmis : hébergement, défense, fécondation, dispersion, etc.

Myrrhe (nf) : gomme-résine aromatique extraite du balsamier des régions chaudes (*Commiphora*, Burséracées).

Nanophanérophyte (nm) : désigne un phanérophyte de 0,5 à 2 m.

Napiforme (adj) : en forme de tubercule de navet.

Narcotique (adj) : qualifie l'élément actif d'une plante qui provoque un sommeil lourd et un engourdissement de la sensibilité.

Nastie (nf) : ce terme désigne le mouvement de certains organes d'un végétal subordonné à un stimulus extérieur tels que la température (**thermonastie**), la lumière (**photonastie**), l'humidité (**hygronastie**), la variation jour/nuit (**nyctinastie**), la stimulation tactile (**thigmonastie**), une secousse (**séismonastie**), la croissance (**hyponastie**), la dégénérescence (**épinastie**), etc. Ce mouvement n'est pas orienté en fonction du point de stimulation (par opposition à un **tropisme**) mais déterminée par la structure de l'organe.

Naturalisée (adj) : se dit d'une plante exotique qui s'est acclimatée et prospère dans un lieu autre que son habitat naturel.

Nautochorie (nf) : type de dissémination des graines qui en tombant dans l'eau sont transportées par le courant.

Naviculaire (adj) : qualifie un organe en forme de bateau.

Nécrose (adj) : désigne une zone de mortification des tissus d'un organe, suite à une blessure, un dessèchement, une brûlure, une attaque d'insecte, etc. Adj. : **nécrolique**.

Nectaire (nm) : glande ou tissu, situé souvent dans la corolle ou sur les feuilles, sécrétant un liquide sucré, le nectar.

Nectar (nm) : sécrétion sucrée, produite par un nectaire; les abeilles élaborent le miel à partir du nectar.

Nectarifère (adj) : qualifie une plante ou un organe qui sécrète du nectar.

Néophyte (nm) : type de plante récemment apparue dans un écosystème.

Néoténie (nf) : fait d'atteindre la maturité sexuelle par une plante encore au stade juvénile, particulièrement en milieu très sec.

Néotropicale (adj) : qualifie une plante dont la distribution est centrée entre les tropiques du nouveau monde.

Nervation (nf) : désigne la disposition des nervures du limbe d'une feuille.

Nervé (adj) : qualifie un organe pourvu de nervures apparentes.

Nerville (nf) : petite nervure de 3^e ou 4^e ordre.

Nervure (nf) : structure conductrice de sève située dans le limbe des feuilles.

Neutre (adj) : qualifie un sol à pH proche de 6-7, entre acide et alcalin.

Neutrocalcicole (adj) : qualifie une espèce qui apprécie un sol neutre à tendance calcaire.

Neutrophile (adj) : qualifie une plante qui préfère ou exige un sol au pH proche de la neutralité.

Niellé, e (adj) : qualifie un pain ou une récolte de céréales mêlé(e) de graines toxiques de la Nielle des blés (*Agrostemma githago*).

Nitrophile (adj) : se dit d'une espèce exigeant un sol riche en nitrates, comme celui des herbages sauvages fumés par le bétail.

Nivéale (adj) : qualifie une plante fleurissant en hiver, pendant la saison neigeuse.

Nivicole (adj) : qualifie les plantes qui s'épanouissent sur sols plus ou moins enneigés.

Nocturne (adj) : qualifie une plante dont les fleurs ne s'épanouissent que pendant la nuit. Syn. : **noctiflore**. Ant. : **diurne**.

Nodal (adj) : qualifie se qui a rapport aux nœuds.

Nodosité (nf) : renflement présent sur les racines de certaines plantes, contenant des bactéries fixatrices de l'azote. Syn. : **nodule**.

Nœud (nm) : partie d'une tige sur laquelle une feuille prend naissance. Adj. : **nodal**.

Noix (nf) : fruit du noyer (*Juglans*, Juglandacées), sec et indéhiscant, à une seule amande (cerneau) et à enveloppe coriace.

Nomenclature (nf) : système de dénomination des végétaux suivant des règles internationales, fondées sur le système inventé par le naturaliste suédois Carl Von Linné vers 1753. Chaque plante y est désignée d'un nom latin, dérivé tantôt de son nom ancien, tantôt de l'un de ses traits propres, tantôt du nom d'une personne à honorer, liée ou non à sa découverte. Le nom de chaque espèce est formé de deux parties, le nom du genre, suivi de l'épithète distinguant l'espèce. Adj. : **nomenclatural**.

Nouaison (nf) : époque où, la fécondation ayant été réalisée, le jeune fruit commence à se développer.

Nouveux (adj) : garni de distance en distance de nœuds ou renflements.

Noyau (1)(nm) : partie essentielle de la cellule, contenant entre autres les chromosomes. Adj. : **nucléaire**.

Noyau (2)(nm) : endocarpe très dur et osseux, enserrant et protégeant la graine (amande), chez certains fruits charnus (drupe).
Nu (adj) : qualifie un organe dépourvu de tout appendice ou dont la surface est sans ornement.
Nucelle (nm) : tissu diploïde de l'ovule dans lequel une cellule va subir la méiose.
Nuciforme (adj) : qualifie un organe en forme de noix.
Nucule (nf) : fruit sec, akène indéhiscente, monosperme, à une seule loge et à péricarpe coriace.
Nudicaule (adj) : à tige nue, sans feuilles.
Nul (adj) : absent.
Nutation (nf) : désigne le phénomène de mouvements oscillants ou hélicoïdaux de l'apex des plantes en croissance.
Nutriments (nm) : éléments chimiques nutritifs nécessaires à la croissance des végétaux comme les phosphates, les nitrates, etc.
Nyctinastie (nf) : mouvement réversible d'un organe, survenant le matin, et en sens inverse le soir.

Obclavé (adj) : qualifie un organe en forme de massue renversée.
Obconique (adj) : se dit d'un organe en forme de cône renversé. Syn. : **obpyramidal**.
Obcordé (adj) : en forme de cœur dont la pointe est en bas.
Obdiplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines disposé sur deux verticilles est double de celui des pétales. Le verticille externe est opposé aux pétales, l'interne face aux intervalles entre les pétales.
Obhaplostémone (adj) : qualifie un androcée à un seul verticille d'étamines. Ant. : **oppositipétale**.
Obisostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont opposées et en nombre égal à celui des pièces de la corolle.
Oblancéolé (adj) : en forme de fer de lance renversé.
Oblong (adj) : plus long que large, à bords parallèles sur une grande partie de la longueur et arrondi aux deux extrémités.
Obovale (adj) : qualifie un organe ovale dont la partie la plus large se trouve le plus loin du point d'attache. Syn. : **obové**.
Obovoïde (adj) : qualifie un organe en forme d'œuf, mais avec la partie élargie à l'apex.
Obsidionale (adj) : qualifie une plante introduite par le fait du déplacement de troupes militaires. Syn. : **polémochore**.
Obsolète (adj) qualifie un organe rudimentaire, peu apparent, presque effacé.
Obturbiné (adj) : qualifie un organe en forme de toupie renversée, la pointe en l'air.
Obtus (adj) : qualifie un organe à sommet arrondi, non aigu.
Occasionnel (adj) : qualifie un taxon étranger à la flore locale apparaissant involontairement mais ne persistant pas.
Ocelle (nf) : tache arrondie ornant certains organes, dont le centre et le tour ont des couleurs différentes. Adj. : **ocellé**.
Ochréa (nf) : gaine membraneuse formée par deux stipules soudées entourant la base des feuilles des Polygonacées.
Odorant (adj) : qui dégage une odeur agréable ou non.
Odoriférant (adj) : qui dégage une odeur agréable.
Œil (nm) : synonyme de bourgeon, à bois ou à fruit, pour un arbre fruitier ou d'ornement.
Œillette (nm) : rejet ou bourgeon raciné ou non qui naît à la base d'une plante et peut être détaché pour la multiplication.
Œuf (nm) : cellule diploïde résultant de la fécondation d'un gamète femelle par un mâle, et donnant ensuite un embryon.
Officinale (adj) : qualifie une espèce ayant figuré dans un recueil officiel des formules pharmaceutiques.
-oïde (suffixe) : qui indique une ressemblance de forme ou de texture.
Oléagineux (adj) : dont la teneur en lipides est importante et donc dont on peut extraire de l'huile. Syn. : **oléifère**.
Oligocéphale (adj) : qualifie une espèce portant un nombre réduit de capitules.
Oligo-élément (nm) : élément chimique qui agit à l'état de trace, mais est indispensable à la vie des plantes (Bore, Zinc, etc.).
Oligolectisme (nm) : désigne le comportement de certains insectes qui butinent de manière spécialisée un seul genre de plantes à fleur ou se réduisent à une seule espèce. Syn. : **monolectisme**. Ant. : **polylectisme**.
Oligomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est inférieur à celui de la fleur en général. Syn. : **méiomère**.
Oligophage (adj) : qualifie une espèce animale qui se nourrit uniquement de végétaux appartenant à la même famille botanique.
Oligosperme (adj) : qualifie un fruit à graines peu nombreuses.
Oligostémone (adj) : qualifie un androcée constitué d'un nombre d'étamines inférieur au nombre fondamental de la fleur.
Oligotrophe (adj) : qualifie un milieu pauvre en éléments nutritifs assimilables par les plantes.
Olive (nf) : drupe à peau lisse et enveloppe charnue riche en matière grasse, fruit de l'olivier (*Olea*, Oléacées).
Ombelle (nf) : inflorescence dans laquelle au moins trois pédicelles prennent naissance du même point. Adj. : **ombellé**.
Ombelliforme (adj) : qualifie une inflorescence en forme d'ombelle caractéristique des Apiacées.
Ombellule (nf) : ombelle secondaire dans une ombelle composée.
Ombilic (nm) : petite dépression de certain fruit indiquant où il était attaché au réceptacle.
Ombiliqué (adj) : qui est pourvu d'un ombilic. Une feuille ombiliquée est attachée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu enfoncé, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun.
Ombrée (nf) : en montagne, versant ombragé d'une vallée exposée au nord. Syn. : **ubac**. Ant. : **adret**.
Ombrochorie (nf) : type de dissémination des graines par les gouttes de pluie qui, en tombant sur les fruits, les dispersent.
Ombrophile (adj) : désigne une plante qui affectionne les milieux humides et aux fréquences de pluviosité les plus fortes.
Onciné (adj) : qualifie un organe couvert de poils recourbés en crochets ou terminé par une pointe en hameçon.
Onglet (nm) : partie basale, étroite et allongée, d'un pétale, prolongeant celui-ci à l'intérieur du calice.
Onguiculé (adj) : qualifie un pétale dans lequel l'onglet est bien marqué.
Ongulé (adj) : qualifie un organe ayant une forme de sabot de cheval.
Ontogénèse (nf) : histoire du déroulement d'un être vivant.
Oogone (nf) : dans la reproduction sexuée des préspermaphytes, organe où se forment les cellules ou gamètes femelles.
Oosphère (nf) : masse sphérique de cellules femelles des préspermaphytes, qui après fécondation se dote de l'**oospore**.
Opercule (1)(nm) : chez les mousses (Bryophytes), couvercle conique fermant l'urne de la capsule qui, à maturité, s'en détache, dégageant ainsi le péristome.
Opercule (2)(nm) : partie supérieure en guise de couvercle d'une pyxide (fruit sec déhiscent).
Opiacé (nm) : substance contenant de l'opium, produit d'origine naturelle issu du pavot (*Papaver somniferum*, Papavéracées).

Opposés (adj) : qualifie deux organes insérés au même niveau et se faisant face.

Oppositifolié (adj) : qualifie un organe inséré du côté opposé où naît la feuille.

Oppositipétales (adj) : qualifie des étamines disposées de manière opposées aux pétales.

Oppositisépales (adj) : qualifie des étamines disposées de manière opposées aux sépales.

Orbiculaire (adj) : arrondi selon une forme se rapprochant de celle du cercle ou de la sphère.

Ordre (nm) : groupe taxonomique constitué d'une ou plusieurs familles apparentées. Les noms des Ordres se terminent par le suffixe "-ales".

Oreillettes (nf) : excroissances symétriques situées à la base du limbe d'une feuille et de part et d'autre du point d'insertion de celle-ci sur la tige.

Organe (nm) : désigne chaque structure anatomique externe de la plante, constituée de différents tissus, et qui exerce une fonction organique ou physiologique bien déterminée. Il est dit *végétatif* lorsqu'il a une organisation ou une fonction indépendante de la floraison. Adj. : **organique**.

Ornithochorie (nf) : type de dissémination des graines et semences par les oiseaux.

Oromorphose (nf) : type d'écomorphose particulière sous l'influence de l'altitude.

Orophyte (nm) : type de plante dont la répartition se limite aux montagnes, préférant l'altitude. Adj. : **orophile**.

Orthotrope (adj) : qualifie un organe dont la croissance est verticale, dressée. Qualifie aussi un ovule droit dont le micropyle est exactement à l'opposé du funicule.

Osmose (nf) : phénomène de déplacement des molécules d'eau à travers la membrane semi-perméable d'une cellule végétale par différence de pression hydrostatique ou de concentrations en sels dissous.

Ostiole (nf) : désigne la petite ouverture souvent arrondie entre les deux cellules du stomate, permettant les échanges gazeux.

Ourllet (nm) : zone de végétation en lisière de bois ou dans une clairière à l'intérieur d'une forêt.

Ouverte (adj) : qualifie une préfloraison ou estivation valvaire dans laquelle les pétales ou les sépales ne se touchent même pas.

Ovaire (nm) : partie femelle centrale d'une fleur, présente uniquement chez les Angiospermes, constituée d'un ou plusieurs carpelles contenant les ovules. Il évolue en fruit après la fécondation. Adj. : **ovarique, ovarien**.

Ovale (adj) : qualifie un organe dont le contour évoque la forme d'un œuf. Syn. : **ové**.

Ovoïde (adj) : proche de l'ovale, en forme d'œuf. Syn. : **ovoïdal, oviforme**.

Ovule (nm) : gamète femelle de la plante, qui, après fécondation, se transformera en graine. Adj. : **ovulaire**.

Oxylophyte (nm) : type de plante affectionnant ordinairement les sols acides.

P**acage** (nm) : prairie naturelle plus ou moins pauvre en éléments nutritifs et pâturée par les animaux.

Pachycaule (adj) : qualifie une plante dont la tige est enflée et succulente sur toute sa longueur.

Paillette (nf) : petite lame scariée ou écaille jouxtant les fleurs du capitule de certaines Astéracées ou Caprifoliacées.

Palais (nm) : renflement de la lèvre inférieure de certaines fleurs zygomorphes et obturant le tube de la corolle.

Paléacé (adj) : qualifie un organe garni de paillettes sèches, fines et coriaces comme la paille.

Paléobotanique (nf) : science qui traite de l'étude des plantes fossiles et de l'évolution du règne végétal.

Paléodicotylédones (nf) : ensemble des Dicotylédones ayant un pollen monoaperturé.

Paléole (nf) : glumelle supérieure entourant la fleur, puis le grain des Poacées.

Paléotropical (adj) : dont la distribution est centrée entre les tropiques de l'ancien monde.

Palmatifide (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions vont jusqu'à la moitié du limbe.

Palmatilobé (adj) : feuilles ayant une nervation palmée et des lobes marqués.

Palmatinervée (adj) : qualifie une feuille entière dont les nervures sont disposées en éventail, depuis le pétiole, sur le limbe.

Palmatipartite (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions atteignent presque la base du limbe.

Palmatiséqué (adj) : qualifie une feuille palmée divisée en plusieurs folioles indépendantes.

Palme (nf) : grande feuille des Arécacées ou palmiers.

Palmée (adj) : qualifie la feuille dont toutes les nervures partent du même point, formant un éventail de folioles.

Paludicole (adj) : qualifie une espèce affectionnant les milieux marécageux.

Palustre (adj) : qualifie une espèce se développant dans les eaux stagnantes et les marais. Syn. : **paludéenne**.

Palynologie (nf) : science traitant l'étude des spores et des grains de pollen actuels ou fossiles.

Panduriforme (adj) : qualifie un organe en forme de violon.

Panicule (nf) : inflorescence composée, formée par une grappe de grappes sur un axe simple. Adj. : **paniculé, paniculiforme**.

Pantoporé (adj) : qualifie un grain de pollen dont les pores sont en grand nombre et répartis sur toute l'exine.

Pantropicale (adj) : désigne une espèce vivant dans toute la zone du globe comprise entre les deux tropiques.

Papilionacée (adj) : qualifie la forme de la corolle zygomorphe de nombreuses Fabacées.

Papille (nf) : cellule épidermique faisant une légère saillie et conférant à l'organe un aspect velouté ou rugueux.

Papilleux (adj) : qualifie un organe couvert de papilles, de petites rugosités coniques ou hémisphériques.

Pappus (nm) : touffe de polis au sommet d'un akène ou d'un fruit. Syn. : **Aigrette**.

Papyracé (adj) : qualifie un organe ayant la consistance du papier.

Paracarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles ouverts soudés bord à bord.

Paracorolle (nf) : ensemble de pièces soudées entre elles, formant une double corolle en forme de trompette, et portées par les pétales entre leur limbe et leur ongle comme chez la jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*, Amaryllidacées).

Parallélinerve (adj) : qualifie une feuille à nervures parallèles, plus ou moins convergentes à la base et au sommet du limbe.

Paraphylétique (adj) : en systématique, qualifie un groupe qui ne rassemble pas tous les descendants d'une espèce souche.

Paraphyses (nf) : filaments stériles, mélangés entre les sporanges des sores des polypodes (*Polypodium*).

Paraplacentaire (adj) : type de déhiscence de certains fruits, s'effectuant par des fentes de part et d'autre des placentas.

Parasite (nm) (adj) : qualifie une plante qui s'unit organiquement à une autre (l'hôte) et en tire directement sa substance.

Parcheminé (adj) : qualifie un organe ayant l'aspect sec du parchemin.

Parenchyme (nm) : tissu des organes végétaux formé de cellules photosynthétiques vivantes aux parois minces ou de cellules de réserve. Il est capable de se diviser, même à maturité. Adj. : **parenchymateux**.

Parfaite (adj) : terme réducteur qualifiant une fleur hermaphrodite possédant donc au moins des étamines et un pistil.

Pariétale (adj) : type de placentation dont les ovules sont insérés sur les parois de l'ovaire au niveau des soudures des carpelles.

Paripenné (adj) : qualifie une feuille composée pennée divisée en nombre pair de folioles, et donc sans foliole terminale.

Parthénocarpique (adj) : qualifie un fruit sans graines se développant sans fécondation, par simple division du gamète femelle.

Parthénogénèse (nf) : formation d'un embryon sans fécondation, par multiplication à partir d'un gamète femelle non fécondé.

Partition (nf) : division.

Patchouli (nm) : essence tirée de la plante du même nom (*Pogostemon*, Lamiacées), originaire d'Indonésie et de Malaisie.

Patelliforme (adj) : qualifie un organe en forme de plateau, d'assiette.

Pathologie végétale (nf) : science traitant de l'étude des maladies des plantes. Syn. : **phytopathologie**.

Pauciflore (adj) : qualifie une inflorescence portant peu de fleurs. Ant. : **multiflore**.

Paucinervé (adj) : qualifie un limbe ayant peu de nervures.

Paucistémone (adj) : qualifie un androcée au nombre d'étamines inférieur au nombre fondamental de la fleur.

Pavillon (nm) : pétale supérieur généralement plus grand que les autres, de la fleur des Fabacées. Syn. : **étendard**.

Peau (nf) : épicarpe des fruits charnus, d'un tubercule, d'un bulbe, d'un agrume, ou tégument externe de certaines graines.

Pectiné (adj) : pourvu de dents, d'épines, etc., disposées comme les dents d'un peigne.

Pectoraux (adj) : qualifie les éléments actifs d'une plante qui lutte contre les affections pulmonaires.

Pédalée (adj) : qualifie une feuille palmée dont les deux nervures latérales sont ramifiées par des divisions orientées vers le bas, comme les feuilles de l'hellébore (*Helleborus*, Renonculacées) ou du platane (*Platanus*, Platanacées). Syn. : **pédalinervée**.

Pédicelle (nm) : dans une inflorescence, axe non feuillé portant une fleur unique. Adj. : **pédicellé**.

Pédicule (nm) : petit pédicelle portant un fleuron. Syn. : **pédicellule**.

Pédo- (préfixe) : en relation avec le sol. Du grec *pedon* (πέδον) : sol.

Pédoclimatique (adj) : qualifie une étude reprenant les aspects climatiques et pédologiques et leur relation.

Pédofaune (nf) : désigne l'ensemble des tout petits animaux présents dans la litière et dans les couches superficielles de l'humus.

Pédologie (nf) : désigne la science des sols, de leur formation et de leur évolution.

Pédoncule (nm) : axe mince qui relie la fleur ou le fruit à la tige. Adj. : **pédonculé**.

Pélophile (adj) : qualifie une espèce préférant les sols lourds, riches en argile.

Pellucide (adj) : qualifie un organe mince et presque transparent.

Peltée (adj) : qualifie une feuille dont le pétiole est fixé au milieu du limbe, aux nervures comme les baleines d'un parapluie.

Peltinervée (adj) : qualifie une feuille peltée dont les nervures rayonnent à partir d'un point plus ou moins central du limbe.

Penicillé (adj) : qualifie un organe muni de poils disposés en touffe terminale comme ceux d'un pinceau.

Pennatifide : feuille pennée très découpée dont les échancrures n'atteignent pas la nervure centrale.

Pennatilobée (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions lobées ne dépassent pas la moitié de la distance de la marge à la nervure centrale.

Pennatinervée (adj) : qualifie une feuille dont les nervures du limbe sont pennées.

Pennatipartite (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions atteignent presque la nervure centrale.

Pennatiséquée (adj) : qualifie une feuille pennée divisée en plusieurs folioles.

Penne (nf) : division de premier ordre des feuilles pluri-pennées, notamment celle des fougères.

Pennée (adj) : qualifie une feuille ayant une nervure principale et des nervures secondaires bien disposées de chaque côté.

Pentacyclique (adj) : qualifie un périanthe formé de cinq verticilles: le calice, la corolle, le gynécée et deux rangées d'étamines.

Pentamère (adj) : qualifie une fleur qui présente des cycles de cinq pièces identiques.

Pépin (nm) : graine d'une hespéride, ou graine d'une baie ou d'un fruit pomacé.

Pépon (nm), **péponide** (nf) : baie à épicarpe dur et épaissi, assez volumineuse et charnue, comme celle des Cucurbitacées.

Peptique (adj) : qualifie une espèce dont la pepsine, comme l'enzyme de l'estomac, dégrade les protéines alimentaires et permet ainsi leur absorption intestinale.

Pérenne (adj) : qualifie une plante ou partie d'une plante pouvant vivre plusieurs années. Syn. : **pérennant, vivace**.

Perfoliée (adj) : qualifie une feuille dont le limbe se développe autour de la tige, comme si elle le traversait.

Périanthaire (adj) : relatif au périanthe, ensemble des pièces stériles de la fleur (Tépales ou pétales/sépales).

Périanthe (nm) : enveloppe stérile de la fleur entourant les pièces fertiles, constituée soit de tépales uniformes, soit d'un calice externe (sépales) et d'une corolle interne (pétales).

Péricarpe (nm) : partie du fruit des Angiospermes qui entoure et protège la graine, issue du développement de la paroi de l'ovaire.

Péricarpelle (nm) : zone de l'axe floral enveloppant l'ovaire.

Périgone (nm) : périanthe dont les pièces florales identiques, nommées tépales, ne sont pas différenciées en pétales et sépales.

Périgyne (adj) : qualifie un type de position du gynécée inséré sur l'hypanthium et entouré du périanthe et de l'androcée.

Périsperme (nm) : tissu de réserve diploïde enveloppant certaines graines et provenant du développement du nucelle.

Péristome (nm) : chez les Bryales, ordre regroupant les mousses, ensemble des dents rassemblées en une ou deux rangées situées au sommet de l'urne et sous l'opercule. Ce dispositif permet de réguler la libération des spores.

Persistant (adj) : qualifie un organe ou un ensemble de pièces qui ne disparaît pas à la fin de la période de végétation.

Personée (adj) : qualifie une corolle ayant l'aspect d'un masque, à deux lèvres, à gorge fermée par une saillie nommée palais.

Pérule (nf) : désigne l'ensemble des écailles épaisses, très cutinisées, d'un bourgeon, ayant un rôle protecteur. Adj. : **péruleaire**.

Pessière (nf) : forêt d'épicéas.

Pétale (nm) : pièce stérile et colorée de la fleur située entre les sépales et les organes reproducteurs. Adj. : **pétaloïde**.

Pétalodie (nf) : anomalie florale dans laquelle d'autres pièces, souvent les étamines, sont transformées en pétales.

Pétiole (nm) : partie rétrécie reliant le limbe d'une feuille à la tige. Adj. : **pétiolé**.

Pétiole (nm) : petit pétiole d'une foliole dans une feuille composée. Adj. : **pétiolulé**.

pH (nm) : indication du degré d'acidité ou de basicité. Un sol à pH 5-6 est neutre, à pH 8 est alcalin, et à pH 4, très acide.

Phanérogame (adj) : qualifie une plante vasculaire se reproduisant par fleurs et graines telle que les angiospermes et les gymnospermes. Ant. : **cryptogame**. Syn. : **spermatophyte**.

Phanérophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes, en général ligneuses, à appareil végétatif persistant au dessus du sol lors de la mauvaise saison et à bourgeons situés à plus de 50 cm du sol.

Phénologie (nf) : étude de l'apparition d'événements périodiques annuels chez les végétaux, déterminée par les variations saisonnières du climat, telle la floraison, la feuillaison ou la fructification.

Phéromone (nf) : hormone fabriquée par certains insectes ou végétaux.

-phile (suffixe) : qui préfère, affectionne.

Phloème (nm) : tissus vasculaire assurant la conduction de la sève élaborée dans la plante.

Photonastie (nf) : type de nastie qui répond aux variations quotidiennes de lumière, provoquant par exemple la fermeture et l'ouverture des feuilles de l'oxalis.

Photopériode (nf) : longueur de l'exposition journalière d'une plante à la lumière.

Photophile (adj) : qualifie une plante qui affectionne la lumière, sans nécessairement l'éclairement direct du soleil.

Photosynthèse (nf) : phénomène propre aux plantes, par lequel des composées organiques complexes (hydrates de carbone) sont synthétisés à partir de dioxyde de carbone et d'eau en présence de lumière et de chlorophylle.

Phototropisme (nm) : mouvement de certains organes sous l'action de la luminosité. Les racines présentent un phototropisme négatif (croissance à l'abri de la lumière) tandis que les tiges tendent à s'élever vers la lumière (phototropisme positif).

Phylloclade (nm) : tige aplatie, dont l'aspect et les fonctions sont analogues à ceux d'une feuille.

Phyllode (nm) : pétiole aplati et élargi ressemblant à un limbe de feuille et dont il a les mêmes fonctions.

Phyllodie (nf) : transformation régressive d'un verticille floral, ou d'un autre organe, en structure foliacée.

Phylломорphe (adj) : qualifie un organe qui a l'apparence d'une feuille.

Phyllopoде (adj) : qualifie une plante dont la base de la tige présente des feuilles vertes au moment de la floraison.

Phyllotaxie (nf) : mode de disposition des feuilles et des rameaux le long de la tige d'une plante.

Phylogénie, phylogénèse (nf) : pedigree, histoire du développement d'un taxon. Adj. : **phylogénétique, phylogénique**.

Phylogéographie (nf) : science qui étudie la répartition des plantes à la surface du globe. Syn. : **géobotanique**.

Physiologie (nf) : étude des phénomènes se déroulant à l'intérieur d'un organisme, d'un végétal.

-phyte (suffixe) : relatif aux végétaux.

Physo sperme (adj) : qualifie une graine dont l'enveloppe (testa) est décollée, et forme des expansions translucides à maturité.

Phytochrome (nf) : pigment qui joue un rôle dans de nombreuses réactions des plantes à la lumière, dont l'une des deux absorptions caractéristiques se situe dans l'infrarouge proche.

Phylogénétique (nf) : étude de la génétique chez les plantes.

Phytomère (nf) : unité élémentaire de pousse aérienne ou de racine dont est formée la plante par adjonctions successives.

Phytopathologie (nf) : science appliquée étudiant les maladies des plantes.

Phytophage (adj) : qualifie un insecte ou animal se nourrissant de matière végétale. Syn. : **herbivore**.

Phytothérapie (nf) : désigne la médecine basée sur les extraits de plantes et les principes actifs naturels.

Picéicole (adj) : qualifie une plante ou un champignon qui vit sous les épicéas.

Pied (nm) : désigne la partie de la plante au-dessus du collet. Syn. : **base**.

Pignon (nm) : graine comestible produite par certaines espèces de pins (*pinus*, Pinacées).

Pileux (adj) : qualifie un organe recouvert de poils longs, mous et rapprochés.

Piliforme (adj) : qualifie un organe en forme de poil.

Pilosité (nf) : désigne l'ensemble des poils couvrant tout organe d'une plante avec leurs caractéristiques propres.

Pinatelle (nf) : en sylviculture, désigne une plantation forestière de petits pins (provençal).

Pineraie (nf) : désigne une formation forestière dominée par les pins. Syn. : **pinède**.

Pinnule (nf) : désigne toute division secondaire d'une fronde de fougère ou une aiguille de conifère.

Pinophyte (nm) : type d'arbre conifère résineux qui porte des feuilles en forme d'aiguilles ou d'écaillés, dont les graines sont nues.

Pionnière (adj) : se dit d'une plante qui apparaît sur des substrats nus et participe ainsi aux premiers stades dynamiques.

Piridium (nm) : désigne un fruit complexe constitué par le réceptacle floral, devenu charnu, soudé à l'ovaire infère. Fruit caractéristique de la tribu des Malées (Rosacées), comme la poire (*Pyrus*), la pomme (*Malus*), la nèfle (*Crataegus germanica*)...

Piriforme (adj) : qualifie un organe en forme de poire.

Pisiforme (adj) : qualifie un organe, particulièrement un fruit, ayant des traits de similitude avec un pois.

Pistil (nm) : ensemble des pièces femelles d'une fleur résultant de la soudure de plusieurs carpelles.

Pistillée (adj) : qualifie une fleur qui possède uniquement des organes femelles. Syn. : **carpellée**.

Pistillode (nm) : pistil stérile ou dégénéré, souvent plutôt rudimentaire, d'une fleur unisexuée à fonction mâle.

Pivot (nm) : racine principale assez droite d'une plante, de laquelle partent latéralement des racines secondaires, des radicules, etc.

Pivotante (adj) : qualifie une racine principale s'enfonçant profondément et verticalement dans le sol. Ant. : **fasciculée**.

Placenta (nm) : partie de la paroi de l'ovaire portant les ovules. Adj. : **placentaire**.

Placentation (nf) : mode de disposition du/des placentas dans l'ovaire.

Plagiotope (adj) : qualifie un organe dont la croissance est plus ou moins proche de l'horizontale. Ant. : **géotrope, orthotrope**.

Plan floral (nm) : plan défini par la nervure médiane de la bractée florale, le pédoncule floral et l'axe de l'inflorescence.

Planitiaire (adj) : qualifie l'espèce croissant dans les plaines, sous l'étage collinéen.

Plante (nf) : organisme stationnaire vivant du règne végétal, elle est autotrophe par sa photosynthèse et son système racinaire.

Plantule (nf) : plante embryonnaire, ou stade de la germination où les cotylédons sont encore fonctionnels.

Plaque (nf) : partie d'écorce se détachant naturellement du cambium, comme chez le platane (*Platanus*, Platanacées).

Plasmolyse (nf) : phénomène de contraction d'une cellule qui perd son eau par osmose, provoquant ainsi le décollement de la paroi de la vacuole de l'enveloppe pecto-cellulosique. Ant. : **turgescence**.

Plateau (nm) : tige particulière, très courte et aplatie en sorte de disque, portant des feuilles à sa face supérieure et des racines à sa face inférieure.

Pléiomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est supérieur à celui de la fleur en général.

Pléonanthique (adj) : qualifie une plante dont chaque axe peut fleurir à plusieurs reprises. Ant. : **hapaxanthique**.

Pleurocarpe (adj) : qualifie une mousse dont les archégones naissent sur le côté de la tige ou sur un rameau. Ant. : **acrocarpe**.

Pleurotrope (adj) : qualifie un ovule dont le micropyle est dirigé latéralement vers la paroi ou la cavité de l'ovaire.

Plicatile (adj) : qualifie un organe qui a une tendance naturelle à se plisser, à froncer comme la corolle des lisérés.

Plumeux (adj) : muni de poils rameux ou rangés sur deux rangs, comme les barbes d'une plume.

Plumule (nf) : bourgeon apical de l'embryon, ébauche de la tige.

Pluriannuelle (adj) : se dit d'une espèce vivace dont les individus restent à l'état végétatif pendant plusieurs années, mais ne fleurissent et ne fructifient qu'une seule fois avant de disparaître.

Pluricarpellé (adj) : qualifie un gynécée composé de nombreux carpelles. Syn. : **polycarpellé**.

Pluricaule (adj) : qualifie une plante portant de nombreuses tiges partant du collet.

Pluriflore (adj) : qualifie une inflorescence à fleurs nombreuses.

Pluriloculaire (adj) : qualifie un organe qui possède plusieurs loges.

Pneumatophore (nm) : excroissance de certaines racines aériennes permettant les échanges gazeux et évitant ainsi l'asphyxie de certaines plantes, des mangroves notamment.

Poil (nm) : formation épidermique uni- ou pluricellulaire présente à la surface de divers organes, ayant un rôle de protection.

Polder (nm) : désigne la surface de terre gagnée par l'homme sur la mer en l'endiguant et l'asséchant progressivement pour la culture ou l'élevage. Adj. : **poldérien**.

Polémochore (adj) : qualifie une espèce qui se disperse pendant les guerres, par le déplacement des troupes. Syn. : **obsidionale**.

Pollacanthé (adj) : qualifie une plante sachant avoir plusieurs floraisons au cours de la même année.

Pollen (nm) : grains minuscules produits par les anthères des plantes à fleurs, porteurs de gamètes mâles. Adj. : **pollinique**.

Pollinie (nf) : masse de pollen, constituée par le contenu agglutiné d'une anthère, en particulier chez les orchidées.

Pollinisation (nf) : transfert du pollen sur les stigmates réceptifs d'une fleur par diverses actions mécaniques naturelles ou non.

Pollinisation directe (nf) : transfert du pollen d'une fleur sur les stigmates de la même fleur.

Pollinisation indirecte ou **croisée** (nf) : transfert du pollen d'une fleur sur les stigmates d'une plante différente.

Polyakène (nm) : fruit provenant d'un gynécée à carpelles libres donnant chacun un akène.

Polyadelphie (adj) : qualifie un androcée dans lequel les étamines sont soudées entre elles en plusieurs faisceaux.

Polycarpique (adj) : qualifie une plante qui fleurit et donc fructifie plusieurs fois dans sa vie. Ant. : **monocarpique**.

Polycéphale (adj) : désigne une inflorescence qui porte plusieurs capitules. Syn. : **polycéphalique**.

Polyfollicule (nm) : fruit provenant d'un gynécée à carpelles libres donnant chacun un follicule.

Polygame (adj) : qualifie une plante ou une inflorescence portant à la fois des fleurs unisexuées et des fleurs hermaphrodites.

Polygamodioïque (adj) : qui possède des fleurs mâles et bisexuées sur une plante et des fleurs femelles et bisexuées sur une autre.

Polylectisme (nm) : désigne le comportement des insectes qui butinent toutes les espèces de plantes à fleurs. Ant. : **monolectisme**.

Polymère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est supérieur à celui de la fleur en général.

Polymorphe (adj) : qualifie un organe ou une espèce présentant une grande variabilité de forme.

Polypétale (adj) : qualifie une corolle à plusieurs pétales libres entre eux.

Polyphylétique (adj) : en classification systématique, qualifie une lignée artificielle ayant plus d'une origine évolutive.

Polyploïde (adj) : qualifie une cellule dont le nombre de chromosome est un multiple du nombre n.

Polysépale (adj) : qualifie un calice à plusieurs sépales libres entre eux.

Polysperme (adj) : qualifie un fruit contenant plusieurs graines.

Polystémone (adj) : qualifie un androcée constitué de nombreuses étamines. Syn. : **méristémone**.

Pomacé (adj) : qualifie le fruit de certaines Rosacées dérivant de l'évolution du gynécée infère et du réceptacle qui l'entoure.

Pomologie (nf) : branche de l'arboriculture fruitière qui traite de la connaissance des fruits.

Ponctué (adj) : qualifie un organe marqué de petits points.

Pool de gènes (nm) : ensemble des gènes dans les gamètes reproductibles d'une population donnée.

Pore (nm) : micro-ouverture située à la surface d'un organe lui permettant les échanges gazeux. Adj. : **poreux**.

Poré (adj) : qualifie un grain de pollen doté seulement de pore(s) dans l'exine.

Poricide (adj) : qualifie un fruit ou une anthère ayant une déhiscence par ses pores.

Porogamie (nf) : type de fécondation où le tube pollinique atteint l'ovule en passant par le micropyle.

Porrigé (adj) : qualifie un organe au port droit depuis son point d'insertion sans courbure due à son poids.

Port (nm) : allure générale ou type de développement caractéristique d'un végétal. On distingue le port arborescent, lianoïde, rampant, buissonnant, volubile, érigé, fastigié, monopodial, pleureur, etc. Il dépend directement du type de ramification.

Pousse (nf) : ébauche d'une plante qui se développe à partir de la plumule d'un embryon.

Pozzine (nf) : désigne les mares, marais ou tourbières des plateaux montagneux corses.

Prairie (nf) : formation végétale herbacée dominée par les graminées (Poacées). Adj. : **prairial**.

Praticole (adj) : qualifie une espèce qui se développe volontiers dans les prairies.

Précoce (adj) : qualifie un végétal dont la croissance est en avance sur la saison normale.

Prédation (nf) : fait que les plantes carnivores attirent et digèrent les insectes par leurs organes transformés en piège.

Pré-feuille (nf) : petite feuille présente sur le pédoncule floral en général près de la fleur.

Préfloraison (nf) : disposition des pièces florales dans le bourgeon floral, avant l'épanouissement de la fleur. Syn. : **estivation**.

Préfoliaison (nf) : disposition des feuilles préformées dans le bourgeon encore clos. Syn. : **préfoliation, vernation**.

Préhensile (adj) : qualifie une plante grimpante capable de s'accrocher à un support par ses extensions en vrilles ou flagelles.

Primine (nf) : tégument interne dans un ovule bitegminé. C'est aussi un allergène de la primevère ou de certaines orchidées.

Proanthostrobile (nm) : gymnospermienne archaïque fossile du secondaire qui constituerait le prototype de la fleur moderne.

Pro-bractée (nf) : petite pièce foliacée à la base du pédoncule ou du pédicelle des Cucurbitacées.

Pro-cambium (nm) : tissu embryonnaire à partir duquel se forment les faisceaux libéro-ligneux primaires.

Procombant (adj) : qualifie une tige ou un rameau couché sur le sol mais ne s'y enracinant pas.

Pro-gymnospermes (nf) : groupe de plantes fossiles du Dévonien et du Carbonifère, groupe-frère des nos plantes à graines.

Prolifère (adj) : qualifie un organe qui en produit un autre semblable à lui-même.

Propagule (nf) : petite feuille épaisse poussant au sommet des tiges et permettant la propagation de la plante par une sorte de bouture naturelle. Syn. : **gemme**.

Prophyll (nf) : chez les Arécacées, première bractée de l'inflorescence engainant entièrement ou imparfaitement le pédoncule.

Propolis (nm) : matière résineuse recueillie par les abeilles sur les boutons entrouverts de différents arbres.

Prostré (adj) : qualifie le port d'une plante, couché, étalé, appliqué près du sol, sans pour autant ramper.

Protandre (adj) : qualifie une fleur hermaphrodite chez laquelle les anthères sont à maturité avant le ou les carpelles.

Prothalle (nm) : individu haploïde producteur de gamète et provenant du développement d'une spore. Syn. : **gamétophyte**.

Protocorme (nm) : structure tubéreuse dérivant de la germination d'une graine d'Orchidée, donnant une plante complète.

Protogyne (adj) : qualifie une fleur dont les carpelles sont mûrs avant les étamines. Syn. : **protérogone**.

Protophyll (nf) : première(s) feuille(s) apparaissant lors de la germination et parfois différente(s) des feuilles définitives.

Protoplasme (nm) : le cytoplasme et le noyau constituant la cellule, siège des processus fondamentaux de la vie.

Proximal (adj) : qualifie, sur un organe, un positionnement proche du lieu d'attache de cet organe. Ant. : **distal**.

Pruine (nf) : sur l'épiderme d'un organe, production cireuse, labile, de couleur glauque.

Pruineux (adj) : couvert d'une couche blanche cireuse qui s'enlève facilement au frottement.

Psammophile (adj) : qualifie une plante qui affectionne les substrats sableux. Syn. : **arénicole**.

Pseudanthe (nm) : inflorescence souvent très réduite ou compacte mimant une fleur simple.

Pseudoaxile (adj) : qualifie la placentation dans un gynécée paracarpe recloisonné secondairement.

Pseudobulbe (nm) : simple épaississement de la base de la tige ayant l'apparence externe d'un bulbe, mais pas sa structure interne.

Pseudocarpe (nm) : fruit présentant des structures qui ne sont pas issues de l'ovaire. Syn. : **faux-fruit**.

Pseudocopulation (nf) : faux accouplement entre un insecte leurré sexuellement et une fleur imitant sa partenaire femelle.

Pseudophyllopoies (nm) : ensemble de feuilles pétiolées ou non, formant une rosette inférieure caulinaire simulant une basale.

Pseudopode (nm) : prolongement de la tige des Bryophytes et remplaçant la soie.

Pseudovivipare (adj) : qualifie une plante dont les graines germent sur pied avant dissémination.

Psychrophile (adj) : qualifie une espèce préférant les territoires géographiques aux climats froids.

Ptéridophyte (nm) : type biologique de plantes vasculaires archaïques sans graines ni fleurs, se multipliant grâce aux spores dispersées par le vent. Dans la flore actuelle, il comprend les fougères, les lycopes, les sélaginelles et les prêles.

Ptyxis (nf) : **préfoliation**.

Pubérulent (adj) : qualifie un organe couvert de courts poils fins, souples et peu serrés.

Pubescent (adj) : qualifie un organe densément couvert de poils fins et courts, d'un aspect duveteux.

Pulpe (nf) : partie des fruits charnus riche en sucs, souvent sucrée ou/et juteuse. Syn. : **chair**. Adj. : **pulpeux**.

Pulvérulent (adj) : qualifie un organe couvert d'une sorte de poussière ou farine.

Pulvinule (nf) : coussinet formé par la base gonflée d'un pétiole.

Pulvinus (nm) : petit renflement présent à la base d'un pétiole et souvent impliqué dans des rotations foliaires. Adj. : **pulviné**.

Punctiforme (adj) : en forme de point.

Purgatif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui favorise fortement l'excrétion des selles.

Pustuleuse (adj) : qualifie la surface d'un organe couverte de petites vésicules ou saillies.

Pyriforme (adj) : qualifie un organe dont la silhouette évoque celle d'une poire.

Pyrophyte (nm) : type d'espèce végétale dont la croissance ou la germination sont favorisées par les incendies périodiques.

Pyxidaire (adj.) : qualifie la déhiscence d'un organe qui s'effectue transversalement, dans le plan équatorial ou non.

Pyxide (nf) : capsule à déhiscence transversale, dont la partie supérieure se soulève comme un couvercle.

Quadrangulaire (adj) : qualifie un organe, notamment une tige, qui présente une section à quatre angles.

Quadrifide (adj) : qualifie un organe qui a quatre divisions.

Quadrifoliée (adj) : qualifie une plante qui a les feuilles disposées quatre par quatre.

Quaternés (adj) : qualifie des organes insérés par quatre.

Quercicole (adj) : qualifie une espèce qu'on trouve particulièrement sous les chênes (*Quercus*, Fagacées).

Quercifoliée (adj) : qualifie une feuille ressemblant à celle du chêne.

Quinconciale (adj) : qualifie une préfloraison d'un périanthe de cinq pièces dans laquelle deux pétales sont recouvrant, deux sont recouverts et un est à la fois recouvert et recouvrant.

Quinnés (adj) : qualifie des organes disposés par cinq.

Quinquéfoliée (adj) : qualifie une plante qui a les feuilles disposées cinq par cinq.

Rabattu (adj) : qualifie un organe (feuille, pétale, rameau, etc.) ou son extrémité qui penche plus ou moins en arrière vers le sol.

Racème (nm) : type d'inflorescence simple chez lequel l'axe se développe au sommet, dont les fleurs sont disposées sur un axe commun et dont le développement est proportionnel à leur âge, la floraison s'effectuant de la base vers l'apex. Cette disposition appelée aussi **grappe** donne à la plante une allure pyramidale, présentant tous les stades d'évolution de la fleur. Adj. : **racémeux**.

Racémule (nm) : petit racème secondaire.

Rachéole (nf) : rachis secondaire, axe ultime et très court de l'épillet des Poacées et des Cypéracées.

Rachilla (nf) : axe principal de l'épillet des Poacées.

Rachis (nm) : axe principal d'une feuille composée-pennée.

Racinaire (adj) : qui se rapporte aux racines.

Racine (nf) : organe souterrain végétatif des Spermaphytes et des Ptéridophytes assurant la fixation du végétal au sol, et lui permettant d'absorber l'eau et les substances dissoutes dans le sol. Elle a un géotropisme positif.

Radiale (à symétrie) (adj) : dont les pièces sont disposées également autour d'un point central comme les rayons d'une roue.

Radical (adj) : prenant naissance à la base de la tige près du collet ou au niveau du sol.

Radicante (adj) : qualifie une tige couchée redressée émettant des racines adventives au contact du sol.

Radicelle (nf) : petite ramification de racines, servant à l'absorption des sels en solution.

Radicule (nf) : première racine apparaissant sous une graine. Adj. : **radiculaire**.

Radié (adj) : désigne le capitule des Astéracées comportant à la fois des fleurs tubulées au centre et ligulées à la périphérie.

Raffle (nf) : ensemble du pédoncule et des pédicelles d'une grappe de fruits.

Rafrâchissant (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui calme la soif.

Rameau (nm) : axe de nature caulinaire, développé à partir d'un bourgeon et portant ou non des feuilles. Adj. : **raméal**.

Ramentacée (adj) : qualifie une tige couverte de petites écailles membraneuses, sèches, et éparses.

Rameux, ramifié (adj) : divisé en plusieurs tiges secondaires, en nombreux rameaux.

Ramification (nf) : fait qu'une unité morphologique du corps végétal donne naissance à une ou plusieurs unités nouvelles de même nature fondamentale qu'elle-même.

Ramiflorie (nf) : type inflorescence où les fleurs naissent sur des parties, défeuillées ou non, des rameaux.

Ramille (nf) : jeune rameau, fin et grêle, à l'extrémité d'un rameau.

Rampant (adj) : qualifie l'organe d'une plante croissant parallèlement au sol en émettant ou non des racines adventives.

Ramule (nf) : petit rameau ou ramille. Il existe même, plus petite encore, la **ramuscule**.

Ramure (nf) : ensemble des rameaux d'un arbre.

Raphé (nm) : zone de contact entre le funicule et les téguments d'un ovule anatrope formant une crête dorsale sur celui-ci et sur la graine qui en dérive.

Raphia (nm) : fibre provenant des feuilles d'un palmier (*Raphia ruffia*, Arécacées), originaire de Madagascar.

Raquette (nf) : segment de tige aplatie de certaines Cactacées ayant la forme d'une raquette de tennis.

Rayon (nm) : pédoncule d'ombelle ou pédicelle d'ombellule.

Rayonnants (adj) : qualifie les pétales extérieurs lorsqu'ils sont plus grands que les intérieurs.

Réceptacle (nm) : sommet dilaté d'un pédoncule, portant les pièces florales ou "plateau" portant les fleurs d'un capitule.

Réctinerve (adj) : qualifie une feuille à nervures à peu près rectilignes.

Récurvé (adj) : qualifie un organe courbé vers l'extérieur, avec la concavité en dehors. Ant. : **incurvé**.

Réfléchi (adj) : renversé à l'opposé de sa direction initiale en faisant un angle aigu avec l'axe principal.

Réfracté (adj) : qualifie un organe brusquement dirigé vers le bas dès son point d'insertion.

Régime (nm) : infrutescence en grappe particulière à l'extrémité d'un rameau de palmier, de bananier, etc.

Régulière (adj) : qualifie une fleur dont chaque verticille ou cycle présente une symétrie axiale par rapport au réceptacle.

Rejet (nm) : nouvelle pousse apparaissant au pied de la plante mère.

Relicte (nf) : espèce auparavant plus répandue, ayant persisté très localement grâce à des conditions pédoclimatiques favorables.

Remontante (adj) : qualifie une plante dont la floraison et la fructification se répète au cours de la saison de végétation.

Réniforme (adj) : qualifie un organe qui a la forme d'un rein.

Répandue (adj) : qualifie une espèce dont la distribution est plus large que la moyenne.

Replum (nm) : dans la silique ou la silicule des Brassicacées, fausse cloison d'origine placentaire séparant les deux loges et persistant après la déhiscence de ce fruit.

Reposoir (nm) : zones herbeuses où les animaux sauvages ou domestiques ont l'habitude de venir se reposer.

Résine (nf) : sécrétion collante et visqueuse sécrétée par les conifères pour se protéger des insectes qui attaquent le bois.

Résineux (nm) : groupe d'arbre comprenant principalement des conifères : pin, sapin, épicéa, mélèze, if, cyprès, cèdre, genévrier et thuya, mais aussi des groupes plus primitifs auxquels appartiennent les Cycas ou les Ginkgos.

Résinifère (adj) : qualifie une espèce qui produit de la résine.

Résolutif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui diminue les inflammations des tissus organiques.

Respiration (nf) : opération inverse de la photosynthèse, au cours de laquelle des matières organiques sont décomposées en dioxyde de carbone et en eau, avec dégagement d'énergie. Les plantes respirent le jour et la nuit.

Résupination (nf) : désigne la torsion de 180° d'une fleur et de son ovaire infère autour du pédoncule, le sépale dorsal passant donc en position ventrale. C'est le cas des fleurs de certaines orchidées. Adj. : **résupiné**.

Réticulé (adj) : qualifie un ensemble de nervures ou de stries qui forme un réseau, comme un filet. Syn. : **réticulaire**.

Rétinacle (nm) : petit organe visqueux portant les pollinies chez les Orchidacées, dispersant ainsi le pollen en se détachant.

Retombant (adj) : qualifie le port pendant d'une plante.

Rétracté (adj) : brusquement réfléchi sur lui-même comme par suite d'une cassure.

Rétrorse (adj) : qualifie un organe comme un poil, une épine ou une dent, recourbé vers le bas. Ant. : **Antrorse**.

Rétus (adj) : à sommet tronqué et légèrement déprimé.

Reviviscents (adj) : qualifie certaines mousses et lichens, capable de revivre après avoir perdu presque entièrement leur eau.

Révoluée (adj) : qualifie la marge d'une feuille qui est repliée vers l'extérieur, enroulée à l'envers.

Rhéophyte (nf) : type de plante aquatique capable d'évoluer dans les zones de fort courant, en littoral ou rivière (torrents).

Rhizobactérie (nf) : désigne un microorganisme dont l'habitat naturel est proche, sur, ou dans des racines de plantes.

Rhizoderme (nm) : tissu de revêtement des racines ayant un rôle d'absorption plus que de protection.

Rhizoïde (nm) : poil à fonction fixatrice et absorbante des Gamétophytes, des Bryophytes, des Ptéridophytes et des thalles de certaines algues.

Rhizomateux (adj) : qui a les caractéristiques d'un rhizome.

Rhizome (nm) : tige sans chlorophylle à réserves nutritives des plantes herbacées poussant horizontalement sous la surface du sol.

Rhizosphère (nf) : désigne la zone du sol située dans l'entourage immédiat des racines d'une plante et de leurs micro-organismes, tels que des bactéries, des champignons, mais aussi des virus non-infectieux dits persistants.

Rhomboïdal (adj) : qualifie un organe qui a la forme d'un losange. Syn. : **rhombique**.

Rhytidome (nm) : couche externe de l'écorce, liégeuse, imperméable et crevassée, protégeant les tissus internes.

Ridulée (adj) : qualifie la surface d'un organe faiblement, finement ridé. Syn. : **riduleuse**.

Ripicole (adj) : qualifie une espèce se développant sur une zone plus ou moins large longeant un cours d'eau. Syn. : **riparienne**.

Ripisylve (nf) : formation boisée ou forestière qui se développe sur les bords des cours d'eau.

Rivulaire (adj) : qualifie une espèce s'épanouissant dans le lit des ruisseaux ou de leurs berges immédiates.
Roncinée (adj) : qualifie une feuille pennatifide à dents aiguës rabattues vers le bas, et de taille décroissante du haut vers le bas.
Rosacée (adj) : qualifie une fleur typique, régulière, à symétrie rayonnée, presque toujours parfaite et pentamère.
Roselière (nf) : zone marécageuse plantée de roseaux, de hautes Poacées, biotope riche très apprécié par la faune aviaire.
Rosette (nf) : ensemble de feuilles étalées en cercle à partir du collet de la plante et plus ou moins posé sur le sol. Adj. : **rosulaire**.
Rostellum (nm) : chez les fleurs d'Orchidées, lamelle stérile séparant le stigmate de l'anthere, empêchant l'autofécondation.
Rostré (adj) : qualifie un organe prolongé par une sorte de bec.
Rotacée (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont soudés en court tube à la base puis étalés comme les rayons d'une roue.
Rubanée (adj) : qualifie une feuille en forme de ruban dont les deux extrémités sont d'une largeur plus ou moins égale.
Rubéfiante (adj) : qualifie une substance végétale dont l'application sur la peau produit une rougeur intense et passagère.
Rubescence (adj) : qualifie un organe dont la couleur tire légèrement vers le rouge, ou qui rougit en vieillissant.
Rubigineux (adj) : qualifie un organe de couleur rouille.
Rude (adj) : qualifie une tige ou une feuille garnie de poils courts et raides qui la rendent rugueuse au contact. Syn. : **rugueuse**.
Rudérale (adj) : qualifie une espèce poussant dans les zones d'activité humaine.
Rudéralisée (adj) : qualifie une espèce dont la morphose est liée à la présence de l'homme.
Ruminé (adj) : qualifie l'albumen de certaines graines qui comporte des sinuosités.
Rupicole (adj) : qualifie une plante poussant sur des substrats pierreux ou dans les fissures des rochers. Syn. : **saxicole**.
Rustique (adj) : désigne une espèce capable de se développer en dépit des conditions défavorable du milieu où elle vit.

Saccharifère (adj) : qualifie une plante dont certains organes, souvent la racine, contiennent du sucre.

Sacciforme (adj) : qualifie un organe ou partie d'organe en forme de sac ou d'outre.

Sac pollinique (nm) : chacune des deux loges de l'anthere, au sein desquelles se forment les grains de pollen.

Sagitté (adj) : qualifie un organe qui a la forme d'un fer de flèche, échancrée à la base.

Saillant (adj) : qualifie un organe dépassant nettement ceux qui l'entourent.

Salicyline (nf) : élément chimique anti-inflammatoire produit dans l'écorce de saule.

Samare (nf) : akène monosperme dont le péricarpe prolongé par une aile membraneuse aide à la dissémination par le vent.

Sambuçaie (nf) : désigne une formation arbustive caractérisée par l'abondance de sureau (*Sambucus*, Viburnacées).

Sapinière (nf) : désigne une zone forestière dominée par le sapin.

Sapide (adj) : qualifie un organe végétal qui a une saveur appréciable, un goût intéressant pour la cuisine.

Saponine (nf) : composé toxique aux propriétés savonneuses, présent chez certaines plantes.

Saprophyte (nm) : type de plante sans chlorophylle non parasite qui se nourrit seulement de matière organique en décomposition.

Sarcocarpe (nm) : partie médiane du péricarpe.

Sarcotest (nm) : partie externe du test, enveloppe du tégument externe de la graine, souvent charnu.

Sarmenteux (adj) : qualifie un arbuste, une liane à longs rameaux flexibles et lâches, ayant besoin d'un support pour croître.

Saulaie (nf) : désigne une zone fraîche et humide plantée de saules (*Salix*, Salicacées).

Saurochorie (nf) : désigne le type de dissémination des graines et semences par les reptiles.

Saxicole (adj) : qualifie une espèce croissant sur des substrats pierreux, dans les anfractuosités des rochers.

Scabre (adj) : se dit d'un organe dont la surface est très rugueuse au toucher, presque coupante.

Scalariforme (adj) : qualifie un vaisseau conducteur de sève, marqué de lignes transversales disposées comme des échelons.

Scaliforme (adj) : qualifie un organe en forme d'écaille.

Scape (nm) : pédoncule nu, partant de la base de la plante, et terminé par une fleur unique ou une inflorescence. Syn. : **hampe**.

Scarieux (adj) : se dit d'un organe végétal membraneux, sec au contact et translucide. Syn. : **parcheminé**.

Schizocarpe (nm) : fruit sec indéhiscent dont chacun de ses carpelles se divise à maturité en méricarpes. Adj. : **schizocarpique**.

Schizogène (adj) : qualifie des poches ou canaux sécréteurs nés de l'écartement puis de la dissolution de cellules sécrétrices.

Schorre (nm) : désigne les zones littorales ± halophile submergées seulement lors des grandes marées.

Sciophile (adj) : qualifie une plante préférant ou supportant les milieux ombragés. Ant. : **héliophile, photophile**.

Scirpaie (nf) : formation végétale des milieux humides dominée par des scirpes (*Scirpus*, Cypéracées).

Scissiparité (nf) : mode de multiplication asexué propre aux végétaux primitifs, par division binaire et identique de l'organisme.

Sclérenchyme (nm) : tissu de soutien assurant la rigidité de la plante dont les parois cellulaires sont épaisses et souvent lignifiées.

Sclérophyte (nm) : type de plante adaptée à la sécheresse des garigues et maquis, caractérisée notamment par ses feuilles cireuses et luisantes à cuticule épaisse, persistante et coriace, ses racines très ramifiées, et son port en boule ou en coussinet.

Sclérose (nf) : désigne un durcissement de la membrane d'une cellule par lignification. Syn. : **sclérification**.

Sclérotest (nm) : partie médiane du test, enveloppe intermédiaire du tégument externe de la graine, souvent coriace.

Scorpioïde (adj) : désigne une inflorescence en cyme unipare dont les fleurs sont disposées sur un seul côté de l'axe principal, ce dernier étant enroulé sur lui-même comme une queue de scorpion, comme chez les Boraginacées.

Scrobiculé (adj) : qualifie un organe dont la surface est creusée de petites fossettes irrégulières. Syn. : **scrobiculeux**.

Scutellum (nm) : large cotylédon en position latérale d'un embryon de Poacées qui a la forme d'un bouclier.

Scutiforme (adj) : qualifie un organe en forme d'écusson. Syn. : **Scutelliforme**.

Secondine (nf) : tégument externe dans un ovule bitegminé, étant le second à se différencier autour du nucelle.

Sédatif (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui modère l'activité excessive de l'organisme.

Ségétale (adj) : qualifie une plante qui croît volontiers dans les champs de seigle.

Segment (nm) : chacune des divisions d'une feuille atteignant la nervure médiane, ou pièce florale périanthaire non encore différenciée en pétale ou sépale, ou foliole d'une feuille composée. Adj. : **segmenté**.

Semence (nf) : graine destinée à la reproduction, apte à former une plante complète après semis ou enfouissement. Adj. : **séminale**.

Semi-infère (adj) : qualifie un ovaire à moitié immergé dans le réceptacle d'une fleur périgyne.

Séminifère (adj) : qualifie une plante apte à produire des graines.

Séminothèque (nf) : collection de graines disponibles pour des travaux d'étude et de recherches mais aussi pour des expositions.

Sélection naturelle (nf) : processus par lequel le milieu sélectionne les individus les mieux adaptés et élimine les autres.

Sempervirente (adj) : qualifie une plante dont les feuilles ne tombent pas à la fin de la saison de végétation et restent vertes.

Sénescente (adj) : qualifie une plante en phase de vieillissement, suite aux changements irréversibles dans son organisme qui aboutissent à sa mort.

Sensitive (adj) : qualifie une plante dont les organes, souvent les feuilles, se replient sur eux-mêmes au toucher, au frottement.

Sépale (nm) : un des éléments foliacés, généralement vert, dont l'ensemble compose le calice, protégeant la corolle de la fleur.

Sépaloïde (adj) : qualifie une pièce florale, pétale, bractée, ayant la texture, la couleur ou la morphologie d'un sépale.

Septale (adj) : relatif à la cloison intra-ovarienne.

Septé (adj) : qualifie un ovaire divisé en loges par des cloisons ou septa.

Septicide (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule s'effectuant au niveau des cloisons, à la ligne de suture latérale des carpelles.

Septifrage (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule qui a lieu de part et d'autre des placentas.

Septum (nm) : = cloison.

Séquée (adj) : feuille dont les découpures du limbe atteignent la nervure médiane ou principale.

Séricé (adj) : qualifie une surface d'aspect soyeux.

Sériaux (adj) : qualifie les bourgeons placés au-dessus du bourgeon principal dans un plan vertical passant par l'axe de la tige.

Sériés (adj) : qualifie des organes disposés en rangées.

Serraté (adj) : s'applique au limbe d'une feuille dont les bords sont dentés, comme une scie.

Sérrulé (adj) : qualifie un organe dont la marge est très finement dentée.

Sertule (nm) : inflorescence apicale dont les pédoncules floraux, de tailles inégales, partent tous du même niveau de leur axe.

Sessile (adj) : qualifie une feuille dépourvu de pétiole ou une fleur sans pédoncule.

Sétacés (adj) : qualifie des poils étroits, fins et raides, comme les soies de porc. Syn. : **sétiformes**.

Séteux (adj) : qualifie un organe couvert de soies. Syn. : **sétuleux**.

Sève (nf) : liquide nourricier constitué d'eau, de minéraux et de sucre qui circule entre les organes des végétaux vasculaires.

Sigmoïde (adj) : qualifie un axe sinueux courbé deux fois en forme de S.

Siliceux (adj) : qualifie un terrain acide sableux composé de particules de silex, de quartz, etc.

Silicicole (adj) : qualifie une plante qui affectionne les terrains siliceux, sablonneux. Ant. : **silicifuge**.

Silicule (nf) : silique moins de trois fois plus longue que large.

Silique (nf) : fruit sec, déhiscent, allongé, muni de deux carpelles séparés par un septum translucide, renfermant plusieurs graines et s'ouvrant à maturité de bas en haut par deux valves. Ex. : les fruits des Brassicacées. Adj. : **siliquiforme**.

Sillon (nm) : strie profonde et étroite à la surface et le long d'un organe. Adj. : **sillonné**.

Simple (adj) : qualifie un organe qui n'est ni composé ni ramifié en plusieurs éléments.

Sinistrorse (adj) : qualifie un organe qui s'enroule autour d'un support de droite à gauche. Ant. : **dextrorse**.

Sinuée (adj) : qualifie la marge d'un organe plan alternativement convexe et concave, ondoyante, sinueuse.

Sinus (nm) : échancrure entre deux lobes d'une feuille ou d'un pétale.

Siphonogamie (nf) : mode de fécondation évolué des spermatophytes par lequel un tube pollinique émis par le grain de pollen permet la rencontre du gamète mâle avec l'ovule, sans nécessité de fluide.

Slikke (nf) : désigne les zones et prairies littorales halophile submergées régulièrement par les marées.

Sociale (adj) : se dit d'une espèce grandement colonisatrice se rencontrant en peuplement étendu et/ou dense.

Soie (nm) : poils simple en général raide et dressé, flexueux et piquant.

Sommital (adj) : qualifie un organe situé au sommet.

Solitaire (adj) : qualifie un organe naissant isolément et pouvant présenter une insertion terminale ou axillaire. Se dit également d'une plante poussant en individu isolé, non cespiteuse.

Sore (nm) : groupe de sporanges généralement situé sur le revers d'une fronde de fougère.

Souche (nf) : partie d'un arbre, constituée par le début du tronc et les racines, qui reste en terre après abattage.

Soulane (nf) : en montagne, versant ensoleillé d'une vallée exposée au sud. Syn. : **adref**. Ant. : **ubac**.

Sous-arbrisseau (nm) : chaméphyte très bas, ramifié dès le sol.

Sous-ligneux (adj) : qualifie une consistance intermédiaire entre herbacée et ligneuse.

Soyeux (adj) : qualifie une surface couverte d'un revêtement la rendant pareille à la soie. Syn. : **séricé**.

Sp. (abrév.) : qui signifie, soit que l'espèce n'a pas encore été baptisée, soit qu'elle n'ait pas été identifiée (sp. de species = espèce).

Spadice (nm) : inflorescence caractéristique des Aracées formée d'un épi charnu portant des fleurs unisexuées sessiles très petites.

Spasmolytique (adj) : qualifie l'élément actif d'une plante qui lutte contre les crampes musculaires.

Spathe (nf) : bractée plus ou moins développée et colorée entourant l'épi charnu chez les Aracées. Adj. : **spathacé, spathiforme**.

Spathéole (nf) : désigne la bractée enveloppant un élément d'inflorescence de certaines Poacées.

Spatulé (adj) : qualifie un organe en forme de spatule. Syn. : **spatuliforme**.

Spécimen type (nm) : plante ayant servi de base à l'attribution de sa nomenclature et conservée dans un herbier.

Speculum (nm) : petite tache brillante, de diverses formes et couleurs, sur le labelle de nombreux *Ophrys* (Orchidacées).

Spermatophytes (nm) : embranchement du règne végétal regroupant les plantes à fleurs (Angiospermes, Chlamydospermes et Gymnospermes), élaborant des graines. Syn. : **phanérogame**.

Sphagnicole (adj) qualifie une plante qui pousse parmi les sphaignes.

Spiciforme (adj) : qualifie une inflorescence ayant l'apparence d'un épi.

Spinescent (adj) : qualifie un organe se terminant en épine faible.

Spinule (adj) : petite épine molle.

Spinuleux (adj) : qualifie un organe couvert ou bordé de petites épines.

Spiralée (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont insérées selon une spirale sur le réceptacle et non en verticilles successifs, sans que leurs bords ne se recouvrent.

Spiralo-cyclique (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont disposées pour partie en spirale et pour partie en verticilles.

Spirolobé (adj) : qualifie la morphologie d'un embryon dont les cotylédons sont enroulés en spirale dans la graine.

Spongieux (adj) : à tissu poreux, compressible et élastique comme une éponge.

Spontanée (adj) : qualifie une plante qui croît naturellement, sans être semée par l'homme, ni cultivée.

Sporange (nm) : organe minuscule où se forment les spores chez les Ptéridophytes. Adj. : **sporangial**.

Spore (nf) : c'est une cellule ou un organe (pluricellulaire) de multiplication végétative ou de reproduction. Elle peut donner naissance à un nouvel individu sexué sans fécondation et présente des caractéristiques rares de résistance. Adj. : **sporique**.

Sporocarpe (nm) : type d'indusie qui enveloppe totalement les sporanges des Marsiléacées, sortes de fougères aquatiques.

Sporoderme (nm) : ensemble des enveloppes entourant le cytoplasme du grain de pollen, comprenant l'exine et l'intine.

Sporophylle (nf) : feuille ou fronde dite fertile plus ou moins modifiée, portant les sporanges.

Sporophyte (nm) : individu diploïde produisant par méiose des spores et provenant du développement d'un zygote.

Squameux (adj) : qualifie un organe qui porte des écailles, de fines lamelles sèches se décollant facilement.

Squamiforme (adj) : qui a la morphologie et la texture d'une écaille.

Squamule (nf) : petite écaille, petite squame. Adj. : **squamuleux**.

Squarreau (adj) : qualifie la surface d'un organe d'aspect sec et rude au toucher. Syn. : **raboteux**.

Ssp (abrév.) : sous-espèce.

Staminal (adj) : qualifie ce qui se rapporte à l'étamine.

Staminée (adj) : qualifie une fleur mâle n'étant doté sexuellement que d'un androcée. Syn. : **staminifère**. Ant. : **pistillée**.

Staminode (nm) : étamine modifiée sans anthère, donc stérile, remplissant les fonctions d'un pétale ou d'un nectaire.

Station (nf) : nature ou état du sol où croît une plante, et endroit précis où elle a été observée.

Stèle (nf) : partie vasculaire centrale, conductrice de sève, d'une tige ou d'une racine.

Stellaire (adj) : qualifie un organe en forme d'étoile. Syn. : **stellé**.

Sténophylle (adj) : qualifie une plante présentant uniquement des feuilles étroites.

Steppe (nf) : type de formation végétale constituée d'immenses étendues d'herbes presque dépourvues d'arbres en Eurasie centrale, formant une large bande continue depuis le Delta du Danube et la côte nord de la mer Noire en Europe, jusqu'à la Mongolie et l'Altaï en Asie. Adj. : **steppique**.

Stérile (adj) : qualifie une fleur qui ne fera pas de graines, d'une étamine qui ne produit pas de pollen.

Sternutatoire (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui provoque l'éternuement.

Stigmate (nm) : sommet réceptif glanduleux ou visqueux du style, destiné à recevoir le pollen. Adj. : **stigmatique**.

Stipe (1) (nm) : chez les Orchidacées, filet reliant les pollinies à la viscidie ou rétinacle. Syn. : **caudicule**.

Stipe (2) (nm) : chez les Arécacées, formation résultant de l'accumulation des bases foliaires formant ainsi le "tronc".

Stipe (3) (nm) : base effilée, souple et solidaire de l'aigrette, de même couleur que celle-ci, articulée sur l'akène des Astéracées.

Stipelle (nf) : sorte de petite stipule que l'on rencontre rarement à la base des folioles de feuilles composées.

Stipité (adj) : qualifie un organe supporté par un petit pédoncule très court.

Stipulaire (adj) : relatif aux stipules.

Stipules (nf) : excroissances foliacées, squamiformes ou épineuses, situées de part et d'autre de la base d'un pétiole au niveau de sa jonction avec l'axe. Adj. : **stipulé, stipuliforme**.

Stirpe (nf) : ensemble d'espèces très proches les unes des autres, pouvant être issues d'une super-espèce disparue.

Stolon (nm) : tige aérienne rampante, sans feuilles, produisant de nouvelles plantes en s'enracinant dans le sol. Il permet à la plante mère de se multiplier végétativement, meurt et disparaît quand le nouveau clone est autonome. Syn. : **courant, coulant**.

Stolonifère (adj) : qualifie une espèce susceptible d'émettre des stolons.

Stoloniforme (adj) : ayant l'apparence d'un stolon.

Stomachique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui facilite la digestion.

Stomates (nm) : petits orifices ± rétractiles à la surface des feuilles, tels des pores, permettant les échanges gazeux de la plante.

Strie (nf) : ligne plus ou moins marquée et colorée apparaissant sur certains organes. Adj. : **strié, striolé**.

Strigilleux (adj) : qualifie un organe couvert de poils simples, aigus, droits, raides et très courts.

Strobile (nm) : inflorescence terminale des prêles, ou des lycopes, ou fruit en forme de cône ligneux de certains feuillus comme l'Aulne (*Alnus*, Bétulacées).

Strophiole (nf) : chez certaines graines, arille charnue positionnée à proximité du hile. Syn. : **caroncule**.

Style (nm) : prolongement effilé d'un carpelle, portant le stigmate, à l'intérieur duquel passe le tube pollinique. Adj. : **stylaire**.

Stylopode (nm) : nectaire des Apiacées correspondant à l'élargissement discal de la base des deux styles.

Subacaule (adj) : presque dépourvu de tige.

Subcordé (adj) : qui a une forme presque cordée.

Suber (nm) : tissus secondaire périphérique mort de l'écorce des ligneux et imprégné de subérine. Syn. : **liège**.

Subéraie (nf) : formation végétale forestière dominée par le chêne-liège.

Subéreux (adj) : qui a la nature et la consistance du liège. Syn. : **liégeux, subérifié**.

Submergée (adj) : qualifie une plante qui vit complètement sous la surface de l'eau.

Subsessile (adj) : à pétiole ou à pédoncule à peine marqué.

Subrosetté (adj) : qualifie une pousse d'abord en rosette, puis à tige allongée avec feuillage caractérisé à deux niveaux.

Subsp. (abrév.) : sous-espèce.

Subspontanée (adj) : qualifie une plante échappée des cultures qui s'adapte momentanément à d'autres stations.

Subulé (adj) : en forme d'alène, se terminant en pointe très aiguë.

Suc (nm) : liquide organique susceptible d'être extrait des tissus végétaux.

Succube (adj) : qualifie une disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur d'une feuille est recouvert par le bord inférieur de la feuille située juste au dessus.

Succulente (nf/adj) : plante grasse capable d'emmagasiner de l'eau dans ses racines, ses tiges ou ses feuilles charnues.

Suçoir (nm) : organe absorbant des plantes parasites qui pénètre et se ramifie dans les plantes hôtes dont elles se nourrissent.

Sudation (nf) : processus par lequel les plantes expulsent des feuilles, l'eau en excès par transpiration.

Sudorifique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui active la production de sueur.

Suffrutescente (adj) : qui a l'allure d'un sous-arbrisseau, de plantes de petite taille ligneuses seulement à la base.

Sulqué (adj) : qualifie un organe profondément sillonné.

Supère (adj) : se dit d'un ovaire libre situé au dessus des autres pièces florales. Ant. : **infère**.

Superovariée (adj) : qualifie une fleur dont l'ovaire est supère.

Surgeon (nm) : type de rejet affectant surtout les espèces fruitières.

Suture (nf) : désigne la ligne longitudinale de jonction de deux organes soudés ensemble. Adj. : **sutural**.

Sycone (nm) : inflorescence et infrutescence des figuiers (*Ficus carica*, Moracées) constituée du réceptacle floral invaginé et contenant dans une cavité, les fleurs puis les fruits.

Sylvatique (adj) : qui se rapporte à la forêt. Qualifie aussi une plante poussant dans les forêts. Syn. : **sylvestre, sylvicole**.

Symbiotique (adj) : qualifie l'association, à bénéfices réciproques nutritionnels ou autres, entre des êtres vivants (**symbiose**). Ex. : la mycotrophie.

Sympatrie (adj) : type de spéciation où deux espèces peuvent engendrer un hybride fécond, sans isolement géographique. Il peut alors lui-même se perpétuer sans pouvoir se reproduire avec des individus appartenant aux espèces de ses parents.

Sympétale (adj) : qualifie une corolle dans laquelle les pétales sont soudés entre eux, au moins à leur base.

Symphodial (adj) : type de croissance défini dans lequel un bourgeon latéral reprend la croissance des axes après que le bourgeon terminal ait cessé de fonctionner. Syn. : **sympodique**.

Synandrie (nf) : soudure totale ou partielle des étamines d'un androcée, les anthères étant agglomérées au sommet d'un stipe.

Synanthérie (nf) : dans un androcée, désigne la fusion des étamines entre elles par leurs anthères. Adj. : **synanthéré**.

Syncarpe (nm) : désigne au sens large, un gynécée résultant de la fusion de plusieurs carpelles, au sens strict : un **eusyncarpe**.

Synflorescence (nf) : désigne un groupe compact d'inflorescences comme le capitule des Astéracées.

Syngamie (nf) : désigne l'union de deux gamètes de sexe opposé pour former un zygote. Syn. : **fécondation**.

Synstémone (nf) : type d'androcée dans lequel il y a fusion des étamines par leurs filets.

Syntaxinomie (nf) : discipline de la phytosociologie qui consiste à décrire et nommer les communautés et associations végétales.

Syntaxon (nm) : terme qualifiant une unité de classification synsystématique de rang quelconque. (sous-association, association, alliance, ordre,...)

Synthèques (adj) : qualifie deux thèques, loges d'une anthère, fusionnant par leur centre respectif.

Syntopiques (adj) : qualifie des espèces fréquentant les mêmes stations, les mêmes biotopes.

Synzoochorie (nf) : dispersion des graines, des fruits, par des animaux qui en font des dépôts et les oublient, comme les rongeurs.

T**ablier** (nm) : pétale médian inférieur caractéristique des Orchidacées, en forme de lèvre orientée vers le bas. Syn. : **labelle**.

Tactisme (nm) : mouvement d'un végétal se déplaçant en réponse à un facteur extérieur: lumière (phototactisme), température (thermotactisme), substance chimique (chimiotactisme)...

Tallage (nm) : chez les Poacées, formation de pousses au niveau des nœuds inférieurs, constituant une touffe herbacée.

Talle (nf) : pousse partant du collet d'une plante et aboutissant à la formation d'une touffe dense.

Tallis (nm) : formation forestière constituée de jeunes tiges issues de rejets de souche, de marcottes ou de drageons.

Tannifère (adj) : qualifie un végétal contenant du tannin, substance chimique soluble dans l'eau et présente dans beaucoup d'organes.

Tapissante (adj) : qualifie une espèce capable de recouvrir le sol par émission de tiges rampantes.

Tardive (adj) : désigne une plante ne fleurissant et fructifiant que vers la fin de l'automne. Ant. : **hâtive, précoce**.

Taxon (nm) : terme qualifiant une unité de classification systématique de rang quelconque. (espèce, sous-espèce, variété...)

Taxonomie (nf) : étude de la classification, comprenant la nomenclature.

Tecteurs (adj) : désignent les poils quand ils recouvrent la surface d'un organe.

Tegmen (nm) : tégument interne de la graine réduit à une fine pellicule.

Tégument (nm) : enveloppe parfois très dure des graines. En général, membrane enveloppant un organe.

Teille (nf) : écorce interne du tilleul (*Tilia*, Malvacées) utilisée pour confectionner de la ficelle et de la corde d'une grande qualité.

Télétoxique (adj) : qualifie une plante émettant une substance chimique inhibant la croissance d'une autre plante proche.

Ténifuge (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui provoque l'expulsion du ténia (ver solitaire).

Ténu (adj) : qualifie un organe de petite taille.

Ténuiflore (adj) : qualifie une plante produisant des fleurs de petite taille.

Ténuifolié (adj) : qui a des feuilles ou folioles grêles.

Tépale (nm) : désigne une pièce du périgone, périanthe non différencié en calice et corolle.

Tératologique (adj) : relatif à la malformation ou anomalie monstrueuse de l'organe d'une plante.

Térébrant (adj) : qui creuse des galeries dans un corps dur, comme certains insectes.

Térète (adj)(vx) : qualifie un organe ne présentant pas d'angles parqués.

Terminal (adj) : situé au bout de l'axe.

Ternatiséqué (adj) : qualifie un organe divisé en trois segments. Syn. : **triséqué**.

Ternés (adj) : qualifie des organes disposés par trois.

Tesselée (adj) : qualifie une feuille marquée d'un fin dessin à carreaux, comme une mosaïque, du vernis fendillé.

Test (nm) : tégument externe de la graine pouvant porter pointes, crochets, poils, aile, etc., jouant un rôle dans la dissémination de cette graine. Syn. : **testa**.

Tête (nf) : inflorescence plus ou moins globuleuse groupant de nombreuses fleurs serrées.

Tétracyclique (adj) : désigne une fleur présentant quatre verticilles de pièces florales : calice, corolle, androcée et gynécée.

Tétradynome (adj) : qualifie un androcée à six étamines dont quatre étamines ont un filet long et deux un filet plus court.

Tétragone (adj) : se dit d'un organe à quatre angles.

Tétrakène (adj) : fruit formé de quatre akènes juxtaposés qui se dissocient à maturité.

Tétramère (adj) : qualifie une fleur dont tous les verticilles sont formés de quatre pièces.

Tétrandre (adj) : qualifie un androcée formé de quatre étamines.

Tétraploïde (adj) : qualifie un organisme dont les chromosomes de base figurent en quatre exemplaires dans le noyau cellulaire.

Tétrasperme (adj) : qualifie un fruit qui a quatre graines.

Thalamiflore (adj) : qualifie une espèce dont les pièces florales s'incèrent sur un réceptacle conique ou convexe.

Thalamus (nm) : extrémité enflée et convexe du pédoncule floral où s'incèrent les pièces du périanthe.

Thalle (nm) : organe végétatif non différencié en tige, feuilles ou racines, des végétaux inférieurs (algues, lichens, mousses) et des champignons.

Thallophyte (nm) : végétal inférieur non vascularisé et dépourvu de tige, de racines et de feuilles (champignons, algues, lichens).

Thèque (nf) : loge de l'anthere, généralement double, contenant les sacs polliniques.

Thermogènes (adj) : qualifie certaines plantes capables de produire de la chaleur et même de la réguler pour lutter contre le gel.

Thermonastie (nf) : type de nastie qui répond aux variations quotidiennes de température, provoquant par exemple l'ouverture et la fermeture de la corolle.

Thermophile (adj) : désigne une plante préférant se développer à une température relativement élevée et craignant le froid.

Thérophyte (nm) : type de plante annuelle accomplissant son cycle vital en moins d'un an, puis subsistant sous forme de graine.

Thigmotropisme (nm) : type de tropisme qui répond à une stimulation tactile.

Thionitrophile (adj) : qualifie une espèce aimant les milieux riches en soufre et azote, issus de fermentations organiques.

Thylle (nm) : excroissance des cellules de la paroi intérieure d'un vaisseau provoquant son obstruction.

Thyrse (nf) : type d'inflorescence pyramidale composée correspondant à une grappe de cymes.

Thyrsoïde (adj) : qualifie une inflorescence composée : panicule finie de cymes.

Tige (nf) : partie des plantes vasculaires généralement aérienne et très variable dans ses dimensions, sa direction, sa forme, qui porte les feuilles et les organes reproducteurs et qui conduit la sève entre les racines et les feuilles.

Tigelle (nf) : axe de la plantule portant le(s) cotylédon(s).

Tillaie (nf) : formation végétale forestière dominée par les tilleuls.

Tinctoriale (adj) : qualifie une plante dont certains organes peuvent servir à préparer des colorants et des teintures.

Tissu (nm) : ensemble de cellules de forme et de fonctions similaires spécifiques.

Tomenteux (adj) : qualifie un organe couvert de poils cotonneux ayant l'aspect de duvet.

Tomentum (nm) : duvet plus ou moins dense formé par des poils dressés, très courts et feutrés.

Tonique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui exerce une action fortifiante sur l'organisme.

Tordue (adj) : qualifie une préfloraison où chaque pièce a un bord recouvrant et un bord recouvert, en spirale. Syn. : **contorté**.

Torpeur (nf) : désigne le ralentissement du métabolisme d'une plante pendant la saison difficile par une réduction de ses activités.

Torsadé (adj) : qualifie un organe tordu en hélice.

Tortueux (adj) : qualifie un arbuste aux rameaux tordus et torsadés.

Toruleux (adj) : qualifie un organe cylindrique formé d'une série successive de renflements et d'étranglements.

Totipotente (nf) : désigne la faculté qu'a une cellule de régénérer toutes les parties d'un organisme en se divisant.

Touffe (nf) : rassemblement de plusieurs rosettes d'une même espèce formant une masse compacte et homogène.

Toundra (nf) : zone végétale buissonnante ou herbacée formée de quelques graminées, de lichens, d'arbustes nains ou rampants. Elle est présente dans les régions arctiques ou en haute montagne, où la température du mois le plus chaud y est inférieure à 10°C.

Touradon (nm) : structure en motte arrondie formée dans certaines tourbières par la pousse annuelle de certaines plantes sur leurs anciennes racines et feuilles mortes en décomposition ralentie par l'acidité du milieu.

Tourbière (nf) : marécage souvent acide et pauvre en matière organique où se développent habituellement les sphaignes et parfois les plantes carnivores. Adj. : **tourbeux**.

Toxique (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui est vénéneux et dangereux pour l'organisme.

Traçant (adj) : qualifie un appareil souterrain se développant horizontalement autour de l'axe aérien de la plante. Ant. : **pivotant**.

Trachéide (nf) : désigne une des deux structures conductrices de sève du xylème avec celle des vaisseaux ; elle est dite annelée ou spiralée, et ses parois transversales permettent une circulation de la sève en chicane.

Trachéophytes (nm) : sous-règne de végétaux associant les Ptéridophytes et les Spermatophytes, caractérisés par la présence de systèmes racinaires et vasculaires parfaits (vaisseaux) ou imparfaits (trachéides).

Transpiration (nf) : perte d'eau par évaporation à la surface des feuilles; phénomène moteur de la montée de sève brute.

Triaperturé (adj) : qualifie un grain de pollen typique des Dicotylédones évoluées, ayant trois sillons ou pores germinatifs.

Trichomes (nm) : structures épidermiques à la forme de poils couvrant des organes, pouvant notamment sécréter des huiles essentielles, des résines ou des gommes, ou jouer un rôle contre les prédateurs herbivores.

Tricolpé (adj) : qualifie tout organe portant trois sillons, notamment un grain de pollen ayant trois pores germinatifs.

Tricuspide (adj) : qualifie un organe qui se termine par trois pointes.

Triécie (nf) : particularité d'une espèce polygame qui présente distinctement des pieds mâles, femelles et hermaphrodites.

Trifide (adj) : qualifie un organe qui se termine par trois longues pointes ou divisé en trois parties.

Trifoliée (adj) : qualifie une feuille dont le pétiole porte trois folioles. Syn. : **ternée**.

Trigone (adj) : qualifie un organe à trois angles, une tige à section triangulaire.

Trilobé (adj) : se dit d'un organe structuré en trois lobes.

Triloculaire (adj) : qualifie un organe possédant trois loges, trois cavités.

Trimère (adj) : qualifie une fleur dont chacun des verticilles est formé de trois pièces identiques.

Trimonécie (nf) : Type d'espèce qui porte distinctement des fleurs mâles, femelles et hermaphrodites. Adj. : **trimonœique**.

Trinervée (adj) : qualifie une feuille présentant trois nervures bien marquées.

Tripartite (adj) : qualifie un organe, une feuille divisée presque jusqu'à la base en trois partitions.

Tripennatiséqué (adj) : décrit une feuille bipennatiséquée avec des divisions supplémentaires.

Tripliqué (adj) : qualifie un organe plié en trois.

Triquètre (adj) : qualifie un organe à trois angles aigus, presque tranchants.

Triséquée (adj) : qualifie une structure divisée en trois segments. Syn. : **ternatiséquée**.

Trisperme (adj) : désigne une plante fructifiant en trois graines.

Tristique (adj) : qualifie des organes disposés sur trois lignes, le long d'un axe commun, sur un même plan.

Triternatiséquée (adj) : qualifie une feuille trois fois divisée en trois segments.

Triterpène (nm) : hydrocarbure végétal aromatique.

Trivalve (adj) : qualifie un fruit s'ouvrant par trois valves.

Trochée (nf) : désigne l'ensemble des tiges, ou rejets, qui repoussent sur la souche d'un arbre après sa coupe.

Trochet (nm) : désigne un ensemble d'organes de même nature agglomérés en bouquet serré (Fleurs, fruits).

Trogne (nf) : arbre dont on exploite les branches ou les rameaux en le taillant périodiquement toujours au même niveau de coupe.

Tronc (nm) : tige âgée des Dicotylédones ligneuses, résultant d'un important développement des tissus secondaires.

Tronqué (adj) : qualifie un organe brusquement interrompu, coupé par une ligne transversale.

-trophe (suffixe) : relatif à la nutrition.

Tropisme (nm) : mouvement d'orientation d'un organe en voie de croissance chez un végétal dont l'ensemble demeure immobile, et qui est sous la dépendance de facteurs extrinsèques comme la gravité (**gravitropisme**, **géotropisme**, **arthotropisme**), la stimulation tactile (**thigmotropisme** ou **haptotropisme**), la lumière (**phototropisme**), le soleil (**héliotropisme**), l'humidité (**hydrotropisme**), la présence de certains composés chimiques (**chimiotropisme**). On distingue tropisme positif ou négatif selon qu'il y a attirance ou répulsion.

Tropophile (adj) : qualifie une plante dont la morphologie et la biologie changent sensiblement de caractère selon les saisons.

Tube (nm) : partie inférieure cylindrique rétrécie d'une corolle ou d'un calice formée par les pétales ou sépales soudés.

D'autres organes ont des formations en tube comme quand il est staminal et que les étamines soudées entre elles entourent le pistil, ou celui qualifié de pollinique amenant les cellules spermatiques vers l'ovule. Adj. : **tubulaire**, **tubuleux**.

Tubercule (nm) : toute excroissance renflée, souterraine ou aérienne, contenant des substances nutritives de réserve fonctionnelles pour une saison seulement. Adj. : **tuberculé**, **tubéreux**, **tuberculeux**, **tubérisé**, **tuberculiforme**.

Tubulées (adj) : chez les Astéracées, qualifie les fleurs centrales de certains capitules dont la corolle est soudée en tube.

Tubuleuse (adj) : chez les Astéracées, qualifie une petite fleur à corolle symétrique.

Tunique (nf) : type de bulbe constitué de plusieurs cercles concentriques de gaines foliaires. Adj. : **tunique**.

Turbiné (adj) : qualifie un organe en forme de toupie, en cône renversé.

Turficole (adj) : se dit d'une espèce affectionnant les tourbières ou les zones tourbeuses.

Turgescence (nf) : phénomène de croissance d'une cellule végétale par l'augmentation du volume en eau de sa vacuole atteignant ainsi 90 % du volume total de cette cellule. Adj. : **turgide**. Ant. : **plasmolyse**.

Turion (nm) : bourgeon de certaines plantes, notamment aquatiques, se formant pour résister aux rigueurs de l'hiver et en vue du renouvellement de la plante au printemps. Adj. : **turionifère**. Syn. : **hibernacle**.

U**bac** (nm) : désigne le versant montagneux le moins ensoleillé parce qu'exposé au nord.

Ubiquiste (adj) : caractère d'une plante qui croît indifféremment dans des habitats variés du fait de sa plasticité écologique.

Uligineuse (adj) : qualifie une plante appréciant les milieux humides, voire marécageux. Syn. : **uliginaire**.

Unciné (adj) : qualifie un organe en forme de crochet ou qui se termine en crochet.

Uniaperturé (adj) : qualifie un grain de pollen n'ayant qu'une seule ouverture dans l'exine.

Unicarpe (adj) : qualifie un gynécée produisant un seul fruit.

Uniflore (adj) : qualifie une plante dont l'inflorescence n'a qu'une seule fleur.

Unifolié (adj) : qualifie un végétal ne portant qu'une seule feuille ; une feuille, une seule foliole : **unifoliolée**.

Unilatéral (adj) : disposé, situé d'un seul côté; qui porte des éléments d'un seul côté.

Uniloculaire (adj) : qualifie un carpelle ou autre organe à une seule loge.

Uninervée (adj) : qualifie une feuille munie d'une seule nervure.

Uniovulé (adj) : qualifie un gynécée ou un carpelle ne contenant qu'un seul ovule.

Unipare (adj) : se dit d'une cyme dans laquelle seul un rameau prend naissance sous la fleur terminale.

Unisériés (adj) : qualifie des organes agencés sur un seul rang.

Unisexuée (adj) : se dit d'une fleur possédant soit des étamines, soit des carpelles, mais pas les deux.

Uni-tégumenté (adj) : qualifie un ovule ne possédant qu'un seul tégument. Syn. : **unitegminé**.

Urcéolé (adj) : en forme de grelot rond à gorge rétrécie, d'urne ou d'outre.

Urne (nf) : feuille spécialisée de certaines plantes carnivores, en tube évasé.

Urticante (adj) : qualifie une plante ou un organe dont le contact provoque une sensation de brûlure.

Utricule (nm) : organe ayant la forme d'une outre, ayant un rôle d'enveloppe de protection pour certains organes (enveloppe ouverte des carex d'où émergent le pistil ou les étamines), de flotteur pour certaines plantes aquatiques, ou de piège pour certaines plantes carnivores (feuilles transformées des utriculaires), etc. Adj. : **utriculaire**.

V**aisseau** (nm) : désigne une des deux structures conductrices de sève du xylème, l'autre étant la trachéide. Ses parois sont imprégnées de lignine. On distingue les vaisseaux ponctués ou réticulés où la circulation de la sève se fait surtout verticalement.

Vallécule (nf) : sillon alternant avec les côtes dans le diakène de certaines Apiacées.

Valvaire (adj) : qualifie une préfloraison où les pétales ou les sépales ne se recouvrent pas, tout au plus se touchent par leur bords. Qualifie aussi la déhiscence d'une anthère ou d'une capsule sur toute sa longueur par deux fentes longitudinales par loge.

Valve (nf) : zone latérale d'un fruit déhiscent qui s'ouvre à maturité.

Valvicide (adj) : qualifie un organe s'ouvrant par des valves.

Variété (nf) : subdivision taxonomique d'une espèce ayant des caractères propres.

Vasculaire (adj) : qualifie une plante supérieure pourvue d'un système de vaisseaux conducteurs de sève. Syn. : **vascularisée**.

Vasoconstricteur (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui rétrécit les vaisseaux sanguins et en augmente ainsi leur pression.

Végétal (nm) : organisme vivant, algue ou plante terrestre, dont les parois des cellules sont constituées de cellulose et de protéine, et caractérisé par la présence de chlorophylle. Il est appelé maintenant scientifiquement **chlorobionte**.

Végétalienn (adj) : désigne une personne végétarienne qui ne consomme aucun produit d'origine animale.

Végétalisé (adj) : qualifie une zone colonisée par la végétation.

Végétarienne (adj) : désigne une personne qui ne consomme pas de viande, mais qui consomment des produits d'origine animale.

Végétative (1)(adj) : qualifie la période de vie d'une plante, excepté celle de sa floraison et de sa fructification.

Végétative (2)(adj) : qualifie également une multiplication à partir d'organes asexués comme le marcottage.

Veiné (adj) : qualifie un organe marqué de veines ou petites nervures ramifiées et apparentes.

Velouté (adj) : qualifie un organe couvert de poils courts lui donnant l'aspect et le contact du velours. Syn. : **vélutineux**.

Velu (adj) : qualifie un organe couvert de poils longs, mous et denses.

Vénéneux (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui est toxique et dangereux pour l'organisme.

Ventrale (adj) : qualifie la face d'un organe tournée vers la tige, ou pour la tige rampante celle faisant face au sol. Syn. : **adaxiale**.

Vermifuge (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui provoque l'expulsion des vers intestinaux.

Vernaculaire (adj) : synonyme de nom commun d'une plante. Syn. : **vulgaire, usuel, autochtone, indigène**.

Vernale (adj) : se dit d'une plante ou d'une partie se développant tôt au printemps et disparaissant ensuite rapidement.

Vernation (nf) : type de disposition des feuilles à l'intérieur du bourgeon. Syn. : **préfoliation**.

Verruqueuse (adj) : qualifie la surface d'un organe hérissée de petites excroissances arrondies.

Versatile (adj) : qualifie une anthère attachée au filet par un seul point, et qui oscille librement sur celui-ci.

Verticillastre (nm) : type d'inflorescence formée de cymes opposées et sessiles, comme chez de nombreuses Lamiacées.

Verticille (nm) : ensemble de feuilles, de pièces florales partant toutes d'un même niveau et autour de l'axe qui les porte.
Adj. : **verticillé**.

Vésicant (adj) : qualifie l'élément chimique actif d'une plante qui irrite la peau et les muqueuses en provoquant des cloques.

Vésicule (nf) : organe enflé en forme de vessie ou d'outre, de petite ampoule.

Vésiculeux (adj) : en forme de vésicule ou de petite vessie. Syn. : **vésiculaire**.

Vestigial (adj) : qualifie un organe qui s'est atrophié au cours de l'évolution.

Vexillaire (adj) : préfloraison des Fabacées dans laquelle l'étendard recouvre les ailes qui recouvrent elles-mêmes la carène.

Vexillum (nm) : = étendard.

Vibratile (adj) : qualifie un mode de pollinisation particulier par le fait que la fleur doit être vibrée pour que le pollen s'en échappe.
Ex.: le bourdon est capable de faire vibrer les fleurs de tomate (*Solanum lycopersicum*, Solanacées) pour en extraire le pollen.

Vicariant (adj) : qualifie une espèce végétale qui, par le fait de son isolement ou éloignement géographique, prend une morphologie différente de celle de l'aire d'origine. Elle évolue alors en espèce, sous-espèce ou variété distincte.

Villeux (adj) : qualifie un organe couvert de longs poils touffus et ondulés ou courbés. Subst. : **villosité**.

Viscidium (nm) : chez les Orchidacées, petite masse visqueuse à laquelle sont rattachées deux pollinies fixées par des caudicules.
Syn. : **viscidie, rétinacle**.

Visqueux (adj) : qualifie un organe collant, qui exsude une matière gluante.

Vitta (nf) : les vittae sont les canaux sécréteurs de certaines bractées. Chez les Apiacées, elles sont singulièrement présentes sur les fruits et peuvent être valléculaires ou commissurales.

Vivace (adj) : qualifie une plante herbacée dont la racine vit plus de trois années ou indéfiniment. Syn. : **pérenne**. Ant. : **annuelle**.

Vivipare (adj) : plante qui se multiplie de façon végétative au moyen de plantules qui remplacent certaines ou toutes les fleurs.

Voile aquatique (nm) : désigne la végétation non-enracinée des surfaces aquatiques, errant au gré des courants et du vent d'effleurement.

Volubile (adj) : qualifie une plante trop grêle pour se soutenir et qui pousse en s'enroulant autour d'un support.

Vrille (nf) : organe d'accrochage filiforme de nature caulinare ou foliaire, permettant à une plante grimpante de s'élever.

Vulgaire (adj) : qualifie le nom commun d'une plante, sous lequel elle est le plus souvent connue par les indigènes.

Vulnérable (adj) : qualifie l'élément actif d'une plante qui guérit les blessures, qui aide à la cicatrisation.

Vulnérante (adj) : qualifie une plante susceptible de provoquer des blessures.

Xénogamie (nf) : allogamie nécessitant obligatoirement le pollen d'un autre individu de la même espèce.

Xérique (adj) : se dit des milieux caractérisés par une aridité persistante et d'une végétation adaptée à la sécheresse.

Xéromorphisme (nm) : désigne tous les moyens déployés par la plante pour éviter la perte d'eau.

Xérophile (adj) : qualifie une plante supportant la sécheresse, grâce à ses feuilles coriaces ou succulentes. Ant. : **hygrophile**.

Xérophyte (adj) : type de plante adaptée pour survivre avec très peu d'eau.

Xylème (nm) : tissus lignifiés conduisant la sève brute, différenciés en vaisseaux (le métaxylème) et trachéides (le protoxylème).

Xylophage (adj) : qualifie une espèce animale ou végétale qui se nourrit essentiellement de bois, qui dégrade la lignine.

Xylothèque (nf) : désigne une collection d'échantillons de bois.

Yeuserie (nf) : formation végétale forestière dominée par le chêne vert ou yeuse (*Quercus ilex*, Fagacées).

Zèbré (adj) : qualifie un organe montrant une alternance de bandes de couleur foncée et claire évoquant la robe du zèbre.

Zeste (nm) : ensemble de l'épicarpe et du mésocarpe d'une hespéride, d'un agrume.

Zoïdophile (adj) : qualifie une espèce dont la pollinisation est assurée par les animaux.

Zoochorie (nf) : condition des plantes dont le pollen ou les semences sont disséminés par les animaux.

Zygomorphe (adj) : caractérise une fleur qui présente un seul plan de symétrie bilatérale. Syn. : **monosymétrique**.

Zygote (nm) : cellule diploïde, résultat de la fécondation d'un gamète femelle par un mâle, qui donnera un embryon en se multipliant.
